Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Bureau du surintendant des institutions financières Canada

OSFI *Annual Report* 2004-2005

BUILDING ON OUR STRENGTHS

OSFI
BSIF

Canada

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
255 Albert Street, 12th Floor
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788
Facsimile: (613) 952-8219
Toll-free line: 1 800 385-8647
Web site: www.osfi-bsif.gc.ca
© Minister of Public Works and Government Services
Cat. No. IN-2005
ISBN 0-662-69224-1

105-07424/

Table of Contents

2 — Letter of Conveyance

3 — Superintendent's Message

6 — Performance Highlights

16 — Priorities Going Forward

17 — Role and Responsibilities

18 — Mandate

21 — Organization of the Report

22 — Federally Regulated Financial Institutions

42 — Federally Regulated Private Pension Plans

51 — International Assistance

55 — Corporate Initiatives

60 — Office of the Chief Actuary

67 — Financial Statements

87 — Appendices
1. Disclosure of Information
2. Financial Institutions and Pension Plans Regulated by OSFI
3. Asset Breakdown of Pension Plans Regulated by OSFI

90 — How to Reach OSFI

Letter of Conveyance

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.
Minister of Finance
Ottawa, Canada K1A 0A6

Dear Minister:

Pursuant to section 40 of the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, I am pleased to submit to you the Annual Report of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the period April 1, 2004 to March 31, 2005.

This report also includes the report on the administration of the *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA), for the period April 1, 2004 to March 31, 2005, pursuant to section 40 of the PBSA.

Yours sincerely,

Nicholas Le Pan
Superintendent

Ottawa, October 1, 2005

Superintendent's Message

OSFI's achievements during 2004-2005 demonstrate a common thread woven through every activity, initiative and project. It is our strongest asset and we would have little to report on without it. This asset is our people.

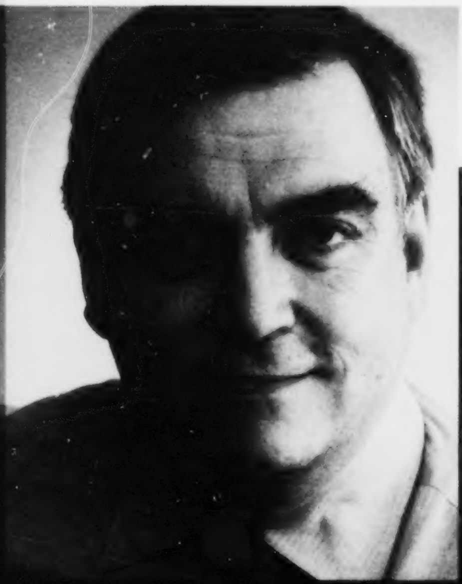

I FIRMLY BELIEVE OSFI EMPLOYEES ARE THE STRENGTH OF OUR ORGANIZATION. THEY ARE THE SOURCE OF OUR KNOWLEDGE, OUR EXPERIENCE AND EXPERTISE, AND OUR DESIRE TO BE BETTER. THEY ARE COMMITTED AND DEDICATED. OSFI WOULD NOT BE THE SUCCESS THAT IT IS WITHOUT THEM. THEIR FRANKNESS AND OPENNESS ARE IMPORTANT AS WE IDENTIFY AREAS FOR IMPROVEMENT. I CONSTANTLY WELCOME CONSTRUCTIVE FEEDBACK SO THAT WE AT OSFI CAN GET BETTER AT WHAT WE DO. AND I TURN TO OUR EMPLOYEES FOR IDEAS AND SOLUTIONS TO BUILD ON OUR STRENGTHS. THIS REPORT SALUTES THEIR INITIATIVES, CONTRIBUTIONS AND ACCOMPLISHMENTS.

The theme of this Report, *Building on our strengths*, is intended to be both retrospective and forward-thinking. While it outlines how we built a stronger and more effective organization during 2004-2005, it also serves as a commitment to continuous improvement.

Because of our people's hard work, expertise and dedication, Canadians can rightly be very proud and confident of the safety and soundness of our financial institutions, our private pension plans and our public pension arrangements.

Many Canadians may not be aware that OSFI is recognized both across Canada and around the globe as a world-class prudential regulator. I believe it is important that our many partners and stakeholders understand the critical role our people play in protecting the interests of Canadian depositors, policyholders, pension plan members and their beneficiaries. OSFI's common

values of commitment, teamwork, professionalism and integrity are evident in the daily work of our people. I am proud to be associated with such a dynamic and unique organization that serves Canadians so well.

Building on our strengths requires that we measure and assess our performance regularly to ensure we are moving in the right direction. A key measurement in 2004-2005 was an Industry Consultation where senior officials at financial institutions and professionals working in the field were asked to submit anonymously their feedback on OSFI's operations. We made the results of this consultation public. We always consider how to interpret some of these findings and we bear in mind that, as a regulator, it is not our objective to please regulated entities. However, in a sense, this amounts to a report card on how we are doing. The findings showed that 92 percent of respondents were satisfied with OSFI's performance, an increase from 78 percent in 1998. Measuring our performance and success is now a fundamental part of how we do business and it will remain a key priority.

While our mandate does not guarantee against failures, during the year we were faced with a number of challenges, including some problem institutions and pension plans where we intervened successfully without any material loss to Canadians. We have been a major, positive force in contributing to a framework of Canadian and international rules that is the best in its class, and we have cultivated relationships with financial institutions and other regulators in Canada and around the world.

We also worked toward releasing a set of principles on reputational risk management to guide financial institutions in this emerging and important category of risk. Reputational risk management has a higher priority today because business has become more complex, more global and more litigious. We believe that reputational risk should be on everyone's mind. And while some institutions have embraced it, others could do more. OSFI expects financial institutions to be proactive in identifying and managing risks in today's environment.

Building on our strengths also means that we took actions internally to enhance our efficiency and effectiveness. Some of these are still a "work in progress" and need fine-tuning, but they are steps in the right direction. We moved ahead with our initiative to reengineer our supervisory processes. Several other processes were improved. In addition, to control our administrative costs, our Ottawa employees lived through months of renovations as we reduced our space requirements.

During the year, we redeployed some employees to meet new priorities. We strengthened two important areas – our private pension plan division as well as our anti-money laundering and anti-terrorism financing unit. This was possible because of our deep bench strength. And while we strive to hold on to our people, we recognize that their expertise is highly sought after by other organizations. To ensure we continue to have a deep pool of talent, OSFI identified a number of its people and launched a leadership development program to invest in its, and their, future.

Together with our partners in government, we took action to strengthen the regulatory structure through smart regulation and streamlining, a necessity as Canada is a relatively small part of international

capital markets. We worked closely with the Department of Finance and the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) to reduce overlap and duplication in our roles.

Accountability and transparency are important to OSFI. While most of what we do in relation to individual financial institutions and pension plans must remain confidential for us to be effective, this Report continues a trend established several years ago of disclosing more information about how we are achieving our mandate. During the year, for the first time ever, we made our *Plan & Priorities* document generally available and made public several reports where we asked stakeholders for feedback on our operations. We made Parliament more aware of our role, which prompted four invitations to appear before House of Commons and Senate Committees. I welcome this. And we will continue to seek out opportunities to inform interested parties and Canadians about the important work that we do.

Building on our strengths means that we took actions internally to enhance our efficiency and effectiveness. Employees adapted to many changes in their work environment during 2004-2005.

Building greater accountability was also evident in the Office of the Chief Actuary (OCA). The OCA, which operates independently within OSFI, provides actuarial services for various key government plans and programs such as the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security program, and pension and benefit plans that cover public servants, Members of Parliament and other groups. The OCA subjected its 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan to an external peer review panel. To further strengthen the independence of the process, the OCA chose the Government Actuary Department of the United Kingdom to review the panel's work. The outcome of both processes confirmed the Chief Actuary's conclusions and the professionalism of the work done by the employees of the OCA.

I am pleased with these results, which demonstrate we are doing a job that we can be proud of on behalf of Canadians. But there is no room for complacency. The bar is constantly rising both for us and for the institutions we regulate and supervise. At OSFI, we regularly review projects and initiatives so that we can learn from their outcome and improve.

As I said earlier, OSFI employees and their knowledge are our strongest assets. They bring a depth of capabilities and dedication to the organization and are responsible for its status as a world-class prudential financial services regulator. Without their dedication, professionalism and integrity, OSFI would not be able to effectively discharge its public policy mandate of regulating and supervising federal financial institutions and private pension plans. It is this strength that enables OSFI to contribute to the high level of public confidence Canadians rightly express in their financial sector. I thank them for their efforts and their achievements.

Nicholas Le Pan
Superintendent

OSFI employees are the strength of our organization. They are the source of our knowledge, our experience and expertise and our desire to be better. We turn to them for ideas and solutions on how to build on our strengths. It is because of our people that we are able to set high goals and meet them.

In OSFI's last Annual Report, we outlined our priorities for the coming year. These priorities have been reorganized slightly to align them with OSFI's new Program Activity Architecture (PAA), as mandated by the federal government. In this section we report back on our major accomplishments in each program area.

In brief, here is what we said we were going to do in 2004 2005, and here are some highlights that illustrate what we accomplished.

Federally Regulated Financial Institutions

PRIORITY

EFFECTIVELY IDENTIFY THE CURRENT AND POTENTIAL FUTURE RISKS FACED BY FEDERALLY REGULATED FINANCIAL INSTITUTIONS AND ENSURE TIMELY INTERVENTION TO DEAL WITH PROBLEMS.

Steps Taken

- Stepped up risk assessment and intervention activities in key areas, particularly in the area of reputational risk. Looked closely at highly structured financial transactions, brokered mortgages and reinsurance treaties being negotiated by the larger companies.
- Intervened with a number of problem institutions to improve governance and control practices, and to enhance safety and soundness.
- Performed Composite Risk Ratings (CRR) on most institutions. Assigned a low or moderate CRR to 90% of rated institutions as at March 31, 2005 (versus 83% the previous year); assessed 1% as high risk (versus 0.3% the previous year).
- Mainly as a result of the improved health of the Property and Casualty (P&C) insurance industry, reduced the number of staged institutions (those requiring enhanced intervention) compared to last year. The number of staged P&C companies at year-end was about half of the previous year.
- Enhanced the supervision planning process to better identify and allocate resources to higher-risk institutions.
- Established a new monitoring group to enhance our ability to identify industry trends and provide early identification of system-wide issues.
- Increased resources assessing compliance with anti-money laundering and anti-terrorism financing requirements. Shifted focus from conglomerates to the smaller deposit-taking institution sector. Established a Memorandum of Understanding with FINTRAC to share information, allowing both agencies to work more effectively.
- Continued to enhance relationships with key foreign supervisors as part of OSFI's increasing involvement in supervising global institutions.

PRIORITY

MAKE TARGETED ADJUSTMENTS TO OSFI GUIDANCE AND RULES APPLYING TO FEDERALLY REGULATED FINANCIAL INSTITUTIONS.

Steps Taken

- Clarified elements of the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) Guideline and initiated dialogue on the future direction of life insurance capital rules.
- Reviewed reputational risk practices and prepared a document covering principles, observations and next steps (released after year-end).
- Finalized guidance on the disclosure of the sources of earnings for insurance companies that publish public annual financial statements.
- Issued policy papers for industry comment on the areas of national discretion and implementation of Basel II. Reviewed and provided feedback on bank implementation plans for Basel II.
- Published guidance on Interest Rate Risk Management that was consistent with international guidance.
- Updated the guideline for the use of inter-segment notes by insurance companies to better reflect industry practices while continuing to uphold valuation standards.
- Continued our commitment to the work of the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS). The Superintendent served as Vice-Chairman of the BCBS and as Chairman of the Accord Implementation Group.
- Collaborated with domestic and international standard setters, as well as with financial institutions, to represent the interests of Canadian institutions as they operate in an increasingly global marketplace. This included working with the Canadian Accounting Standards Board on the use of the Financial Instruments Standard.
- Participated with the International Association of Insurance Supervisors through committee work and contribution to cornerstone papers used to help develop future guidance in several areas, including assessment of insurer solvency and asset liability management.
- Developed performance standards for the legislative approvals system, e.g., establishing timeline standards for the processing of applications.

Federally Regulated Private Pension Plans

PRIORITY

Effectively identify the current and potential future risks faced by federally regulated private pension plans, and ensure timely intervention to deal with problems.

Steps Taken

- Posted a slight decline in the number of pension plans on OSFI's watch list during 2004-2005, from a high of 86 to a low of 82 (52 were defined benefit plans and 30 defined contribution plans). Some plans remedied their problems and were removed from the list, in part through OSFI's actions.
- Identified defined benefit plans with a solvency funding deficit (about 55% of supervised defined benefit plans as at December 2004, compared to 53% in 2003). In part due to OSFI's efforts, almost all of these plans have begun to address their deficits through plan funding.
- Intervened successfully in many cases, both through the courts and by moral suasion, to avoid significant losses to plan members.
- Took actions with underfunded pension plans that continued to take contribution holidays, ranging from strongly encouraging plan sponsors to cease the contribution holidays to requiring enhanced notification to members and requesting early valuation reports.
- Dealt actively with late remittance issues, and worked with plan sponsors, administrators, custodians and other officials trying to find solutions to benefit all parties.
- Increased staff in the Private Pension Plans Division by 25%. Formed a dedicated approval unit to focus on those transactions requiring approval and to reduce time in processing approvals.
- Completed a number of detailed desk reviews on approximately 70% of defined benefit plans and undertook a number of on-site examinations during the year, with a continued focus on governance, disclosure to members and a review of investments.

PRIORITY

Make targeted adjustments to OSFI guidance and rules applying to federally regulated private pension plans.

Steps Taken

- Implemented the Air Canada Solvency Deficiency Funding Regulations (passed by the Government of Canada) and its related portability rules, allowing Air Canada to amortize existing pension funding deficiencies over a ten-year period instead of the usual five-year period.
- Continued to promote responsible pension plan governance. Based largely on OSFI's work, the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA) issued guidelines on pension plan governance. OSFI also strongly supported the recently issued guidelines for Capital Accumulation Plans by CAPSA.
- Assessed the implications for federal pension plans of the Supreme Court's 2004 decision in the Monsanto case, which addresses provisions in Ontario's pension legislation for the handling of pension plan surplus amounts on a partial plan wind-up.

International Assistance

PRIORITY

RESPOND IN A FOCUSSED AND SELECTIVE WAY TO THE INCREASING DEMANDS FOR OSFI'S TECHNICAL ASSISTANCE, LARGELY FUNDED BY CIDA, AND FURTHER DEVELOP OSFI'S PROGRAM OF HANDS-ON TRAINING.

Steps Taken

- Hosted some 100 supervisors from around the world, including those who participated in OSFI's in-house programs, and provided training to a number of jurisdictions both bi-laterally and multi-laterally.
- Entered into a long-term multi-faceted agreement of technical assistance with one jurisdiction, which had recently been faced with a banking crisis with major economic consequences.
- Worked alongside foreign supervisors "in the field" helping, for example, to implement on-site examination programs in two countries and risk-based supervision in another, as well as providing consultative, legislative and regulatory drafting expertise.
- Continued to be involved in particular with the International Monetary Fund (IMF) / World Bank Financial Sector Assessment Program (FSAP) as expert assessors, working with several jurisdictions that are attempting to correct deficiencies identified during their FSAP assessment, and assisting with the preparation of FSAP self-assessments.

Corporate Services

PRIORITY

IMPLEMENT MATERIAL UPGRADES IN THE QUALITY OF INTERNAL GOVERNANCE AND RELATED REPORTING.

Steps Taken

- Established the need for an independent Audit Committee, which will enhance OSFI's governance structure, and began to recruit external members.
- Completed a series of internal risk assessments, allowing operational groups to further incorporate enterprise-wide risk management into their planning.
- Developed a performance measurement framework and a suite of performance measures which will be implemented in 2005-2006.
- Updated OSFI's accountability framework in accordance with the new government-wide Program Activity Architecture and used this format for planning for 2005-2006.

PRIORITY

ACHIEVE THE BENEFITS OF OSFI'S ONGOING INITIATIVES TO ENHANCE INFORMATION MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY (IM/IT) INFRASTRUCTURE AND PROCESSES.

Steps Taken

- Made considerable progress on a joint initiative with other government agencies to streamline data collection from financial institutions. Reduced by 30% the amount of data currently collected on OSFI's Financial Returns.
- Successfully implemented the first phase of a Core Supervision Workflow System to enable reengineered supervisory processes.
- Developed design and implementation plans for technology-enabled reporting and analytics capabilities, supported by industry-leading business intelligence tools.
- Finalized overall architecture and standards for a corporate Electronic Document Management System and implemented it in the Supervisory area to support workflow.
- Redesigned OSFI's web site to present information in a more client-centric and intuitive way.

PRIORITY

ENSURE THAT OSFI STAFF HAS THE APPROPRIATE SKILLS TO SUPPORT ITS MANDATE.

Steps Taken

- Formalized succession planning for critical executive-level positions.
- Introduced a modularized management development curriculum to enhance the skills of OSFI's leaders to better develop staff and to better deliver on their accountabilities.

Office of the Chief Actuary

PRIORITY

Provide expert and timely advice to the stewards of the Canada Pension Plan (CPP) and to the Government of Canada and other stakeholders about other programs reviewed by the Office of the Chief Actuary.

Steps Taken

- Tabled the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan, confirming the long-term viability and financial sustainability of the CPP, as well as the adequacy of the legislated 9.9% combined employer-employee contribution rate to pay for future expenditures.
- Received support from an independent peer review process, which confirmed the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan was competently prepared, the assumptions used were reasonable and, as a result, the conclusions were well supported.
- Enhanced the credibility of the review process by seeking input from a foreign actuarial organization. The United Kingdom Government Actuary's Department considered the terms of reference of the independent peer review appropriate to perform an in-depth review of the actuarial work underlying the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan.
- Completed the third annual actuarial review of the Canada Student Loans Program.
- Completed the fourth actuarial study, "National Population Projections", which provides an estimate of the future size and composition of the population of Canada.
- Completed a number of actuarial reports on various plans, including the pension plan for Federally Appointed Judges, the benefit plan financed through the RCMP (dependants) Pension Fund and the Old Age Security program.

Office of the Chief Actuary

PRIORITY

PROVIDE EXPERT AND TIMELY ADVICE TO THE STEWARDS OF THE CANADA PENSION PLAN (CPP) AND TO THE GOVERNMENT OF CANADA AND OTHER STAKEHOLDERS ABOUT OTHER PROGRAMS REVIEWED BY THE OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY.

Steps Taken

- Tabled the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan, confirming the long-term viability and financial sustainability of the CPP, as well as the adequacy of the legislated 9.9% combined employer-employee contribution rate to pay for future expenditures.
- Received support from an independent peer review process, which confirmed the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan was competently prepared, the assumptions used were reasonable and, as a result, the conclusions were well supported.
- Enhanced the credibility of the review process by seeking input from a foreign actuarial organization. The United Kingdom Government Actuary's Department considered the terms of reference of the independent peer review appropriate to perform an in-depth review of the actuarial work underlying the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan.
- Completed the third annual actuarial review of the Canada Student Loans Program.
- Completed the fourth actuarial study, "National Population Projections", which provides an estimate of the future size and composition of the population of Canada.
- Completed a number of actuarial reports on various plans, including the pension plan for Federally Appointed Judges, the benefit plan financed through the RCMP (dependants) Pension Fund and the Old Age Security program.

Highlights of the 2004 Stakeholder Consultations

In 2004, OSFI undertook comprehensive consultations with its stakeholders (referred to as "observers"). The results are presented in two reports, both available on OSFI's web site: *Industry Consultation Findings* and *OSFI's Approvals Process Consultation Results.*

The consultations were performed as part of a regular program of surveys to assess OSFI's performance. The consultations comprised a series of one-on-one interviews with senior executives and professionals representing a cross-section of the institutions regulated by OSFI. The interviews were conducted by an international research firm on a strictly confidential basis (OSFI does not know who was interviewed).

The objectives of the Industry Consultation were to obtain an overall perspective on OSFI's performance as a regulator of financial institutions and the challenges OSFI faces in discharging its mandate. OSFI undertook similar consultations in 1998, 2000 and 2002.

The objectives of the Approvals Process Consultation were to obtain an assessment of the effectiveness of OSFI's approvals process, to measure the effectiveness of previous OSFI initiatives in this area, and to identify key challenges that will need to be addressed in the future. OSFI undertook a similar consultation in 2001.

Overall, the 2004 results are good, showing improvements over time in most key areas. The findings also identify some areas where OSFI can continue to improve, given the dynamic environment in which the institutions and OSFI operate. Given our regulatory role, OSFI does not expect regulated entities to always be happy with OSFI decisions, but these results serve as important indicators of our performance. Highlights include:

Satisfaction with OSFI as the principal regulator and supervisor of Canada's financial services sector has increased steadily since tracking began in 1998.

SATISFACTION WITH OSFI

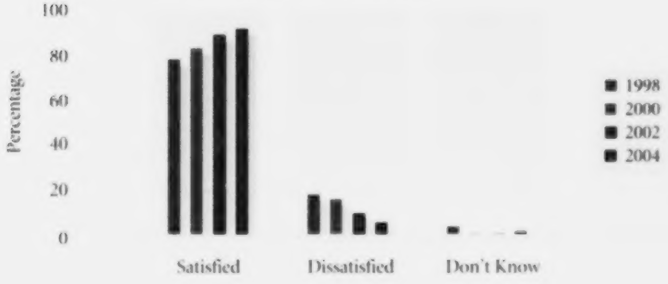

- Satisfaction with OSFI as the principal regulator and supervisor of Canada's financial services sector is high (92%). There has been a significant and steady increase in reported levels of overall satisfaction since 1998.

- Consistent with previous research, a majority of observers (76%) rate OSFI's performance in contributing to the public's sense of confidence in the financial services industry as good.

The vast majority believes OSFI has a positive impact on the strength of Canada's financial institutions.

IMPACT OF OSFI'S ACTIVITIES ON STRENGTH OF FINANCIAL INSTITUTIONS

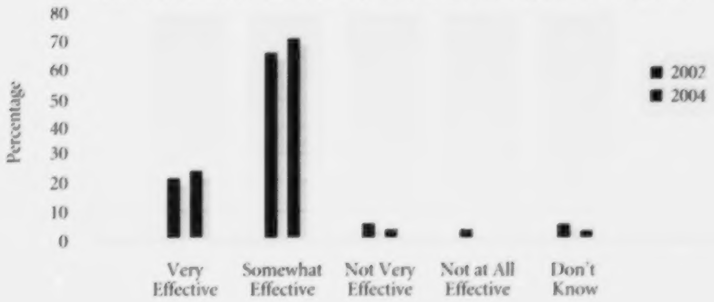

- The vast majority (95%) believes that OSFI's activities have effectively contributed to making Canada's financial institutions stronger than they were in the past.

- The majority of observers (58%) feel that OSFI is doing a good job in striking an appropriate balance between effective prudential oversight and recognizing the need to allow companies to compete.
- OSFI is perceived to have effective relations with international regulators (80%), and is seen as representing Canadian interests well in international forums (69%).
- The calibre of OSFI's staff is perceived to have improved over the past three to five years. However, some observers suggest that knowledge levels and experience of staff require further improvement.
- OSFI is increasingly seen as decisive in its interventions. This perception has grown steadily and significantly over the past four years. Similarly, OSFI's treatment of companies experiencing financial difficulties is increasingly seen as appropriate.
- A majority of observers (79%) feel that their institution's Composite Risk Rating is appropriate. A number would like further insight into OSFI's approach to establishing the rating.
- The majority (66%) believes that the speed with which OSFI deals with problem areas and situations is good and has improved over the past two years.
- Overall satisfaction with OSFI in processing applications from financial institutions is high (98%). The proportion of observers who are "very satisfied" has increased significantly, from 43% in 2001 to 60% in 2004.

- Assessments of OSFI's timeliness in processing applications have improved significantly from 2001. In 2004, 70% of observers feel that OSFI takes the "right amount" of time (up from 42% in 2001).
- The vast majority of institutions (82%) know whom to contact within the Approvals and Precedents (A&P) group. Clients describe their relations as collaborative, based on openness and a willingness to engage in dialogue.

OSFI's Approvals and Precedents staff are perceived to be highly knowledgeable about their core competencies.

KNOWLEDGE OF A&P STAFF

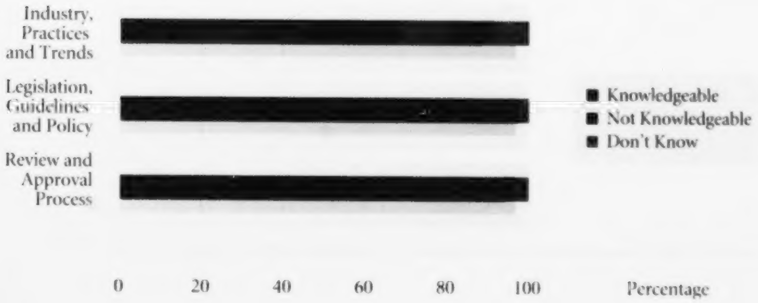

- OSFI A&P staff are considered to be highly knowledgeable about their core competencies, but somewhat less knowledgeable about the financial services industry, practices and trends. Advice provided by A&P staff is perceived to be highly useful (85%).

OSFI's processes for handling applications continue to be perceived as efficient by the strong majority.

EFFICIENCY OF OSFI IN PROCESSING APPLICATIONS

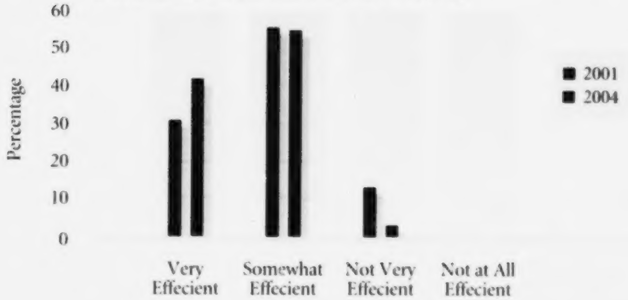

- The majority believes that OSFI's approval process is timely (94%) and efficient (97%). Both areas are seen to have improved significantly in the past two to three years.

Priorities Going Forward

OSFI's priorities going forward are tied to the program activities OSFI undertakes and contribute directly towards achieving OSFI's strategic outcomes. OSFI has six priorities related to its program activities and two priorities for program support. More details about these priorities may be found on OSFI's web site in the Plan and Priorities 2005-2008 report.

1. Accurate risk assessments of financial institutions and timely, effective intervention and feedback.
2. A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules that meets or exceeds international minimums.
3. A prudentially effective, balanced and responsive approvals process.
4. Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced, relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process.
5. Contribute to awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an International Assistance Program.
6. Contribute to financially sound federal government public pension and other programs through the provision of expert actuarial valuation and advice.
7. High-quality internal governance and related reporting.
8. Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities.

Role and Responsibilities

OSFI was established in 1987 by an Act of Parliament: the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. OSFI supervises and regulates all banks in Canada and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans.

The OSFI Act provides that the Minister of Finance is responsible for OSFI. It also provides that the Superintendent is solely responsible for exercising the authorities provided to him by the financial legislation and is required to report to the Minister of Finance from time to time on the administration of the financial institutions legislation.

OSFI works with a number of key partners. Together, these departments and agencies constitute Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of deposit insurance.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives its powers from, and is responsible for administering, the following legislation:

- *Bank Act*
- *Trust and Loan Companies Act*
- *Green Shield Canada Act*
- *Cooperative Credit Associations Act*
- *Insurance Companies Act*
- *Pension Benefits Standards Act, 1985*

These Acts set out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and the standards for pension plans. The various Acts address the unique aspects of the sectors each governs, but are designed to be consistent with each other.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada, primarily for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and various public sector pension and benefit plans.

As at March 31, 2005, OSFI employed 426 people in offices located in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver.

WHO WE REGULATE

OSFI SUPERVISES AND REGULATES ALL FEDERALLY INCORPORATED OR REGISTERED DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS (E.G. BANKS), LIFE INSURANCE COMPANIES, PROPERTY AND CASUALTY INSURANCE COMPANIES, AND FEDERALLY REGULATED PRIVATE PENSION PLANS. THESE 1,728 ORGANIZATIONS MANAGED A TOTAL OF $2,720 BILLION OF ASSETS (AS AT MARCH 31, 2005). OSFI ALSO UNDERTAKES SUPERVISION OF PROVINCIALLY INCORPORATED FINANCIAL INSTITUTIONS ON A COST-RECOVERY BASIS UNDER CONTRACT ARRANGEMENTS WITH SOME PROVINCES.

Priorities Going Forward

OSFI's priorities going forward are tied to the program activities OSFI undertakes and contribute directly towards achieving OSFI's strategic outcomes. OSFI has six priorities related to its program activities and two priorities for program support. More details about these priorities may be found on OSFI's web site in the Plan and Priorities 2005-2008 report.

Role and Responsibilities

OSFI was established in 1987 by an Act of Parliament: the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. OSFI supervises and regulates all banks in Canada and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans.

The OSFI Act provides that the Minister of Finance is responsible for OSFI. It also provides that the Superintendent is solely responsible for exercising the authorities provided to him by the financial legislation and is required to report to the Minister of Finance from time to time on the administration of the financial institutions legislation.

OSFI works with a number of key partners. Together, these departments and agencies constitute Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of deposit insurance.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives its powers from, and is responsible for administering, the following legislation:

- *Bank Act*
- *Trust and Loan Companies Act*
- *Green Shield Canada Act*
- *Cooperative Credit Associations Act*
- *Insurance Companies Act*
- *Pension Benefits Standards Act, 1985*

These Acts set out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and the standards for pension plans. The various Acts address the unique aspects of the sectors each governs, but are designed to be consistent with each other.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada, primarily for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and various public sector pension and benefit plans.

As at March 31, 2005, OSFI employed 426 people in offices located in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver.

WHO WE REGULATE

OSFI supervises and regulates all federally incorporated or registered deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans. These 1,728 organizations managed a total of $2,720 billion of assets (as at March 31, 2005). OSFI also undertakes supervision of provincially incorporated financial institutions on a cost-recovery basis under contract arrangements with some provinces.

Mandate

OSFI was created to contribute to public confidence in the Canadian financial system.

Under our legislation our mandate is to:

- Supervise federally regulated financial institutions and private pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements;
- Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take, necessary corrective measures expeditiously;
- Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk;
- Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively.

OSFI's legislation also acknowledges the need to allow institutions to compete effectively and take reasonable risks. It recognizes that management, boards of directors and plan administrators are ultimately responsible and that financial institutions and pension plans can fail.

The Office of the Chief Actuary (OCA), which is part of OSFI, provides actuarial services to the Government of Canada.

How We Meet Our Mandate

From our mandate, OSFI has identified two strategic outcomes:

1. *To regulate and supervise to contribute to public confidence in Canada's financial system and safeguard from undue loss.*
   OSFI safeguards depositors, policyholders and private pension plan members by enhancing the safety and soundness of federally regulated financial institutions and private pension plans.

2. *To contribute to public confidence in Canada's public retirement income system.*
   This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

How OSFI meets its strategic outcomes is set out in the following chart:

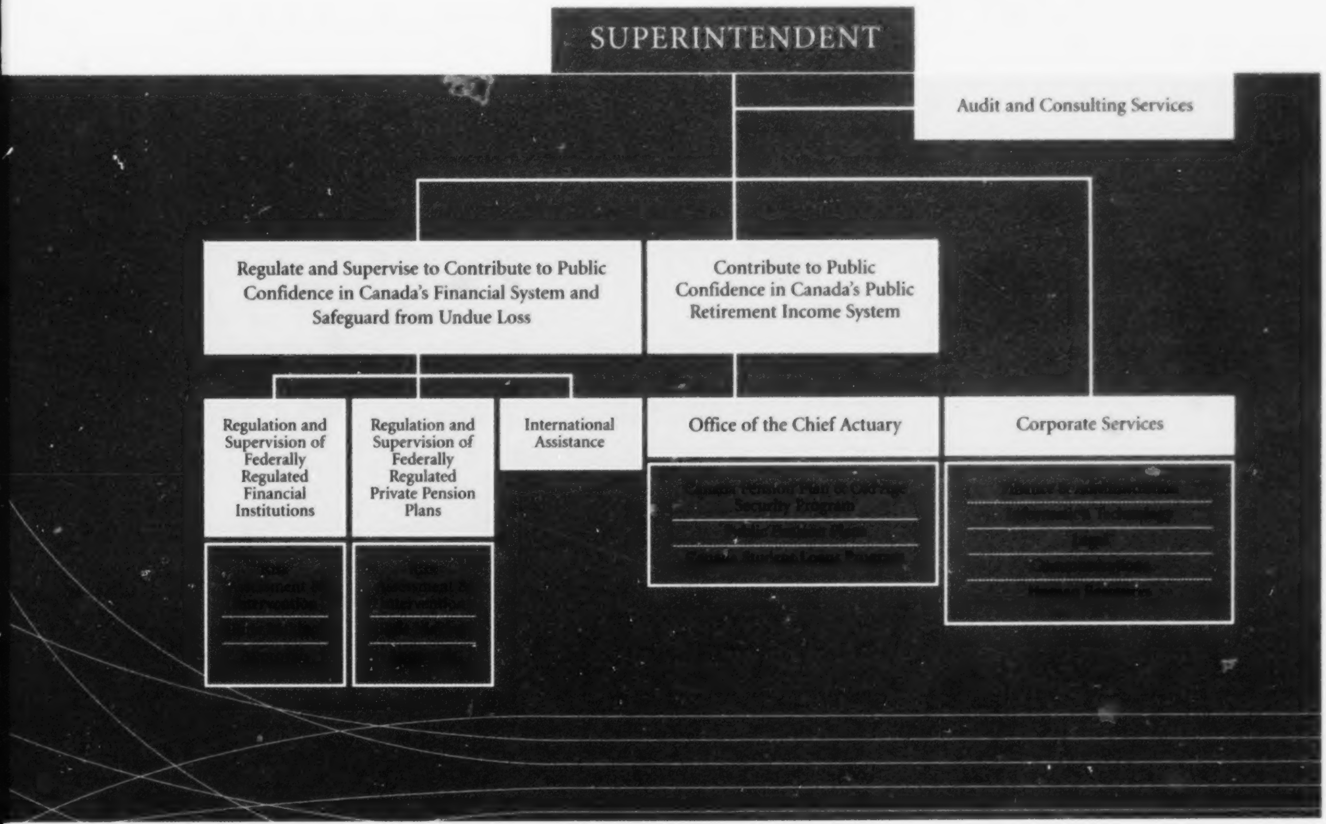

as at March 31, 2005

How We Meet Our Mandate

From our mandate, OSFI has identified two strategic outcomes:

1. *To regulate and supervise to contribute to public confidence in Canada's financial system and safeguard from undue loss.*
   OSFI safeguards depositors, policyholders and private pension plan members by enhancing the safety and soundness of federally regulated financial institutions and private pension plans.

2. *To contribute to public confidence in Canada's public retirement income system.*
   This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

How OSFI meets its strategic outcomes is set out in the following chart:

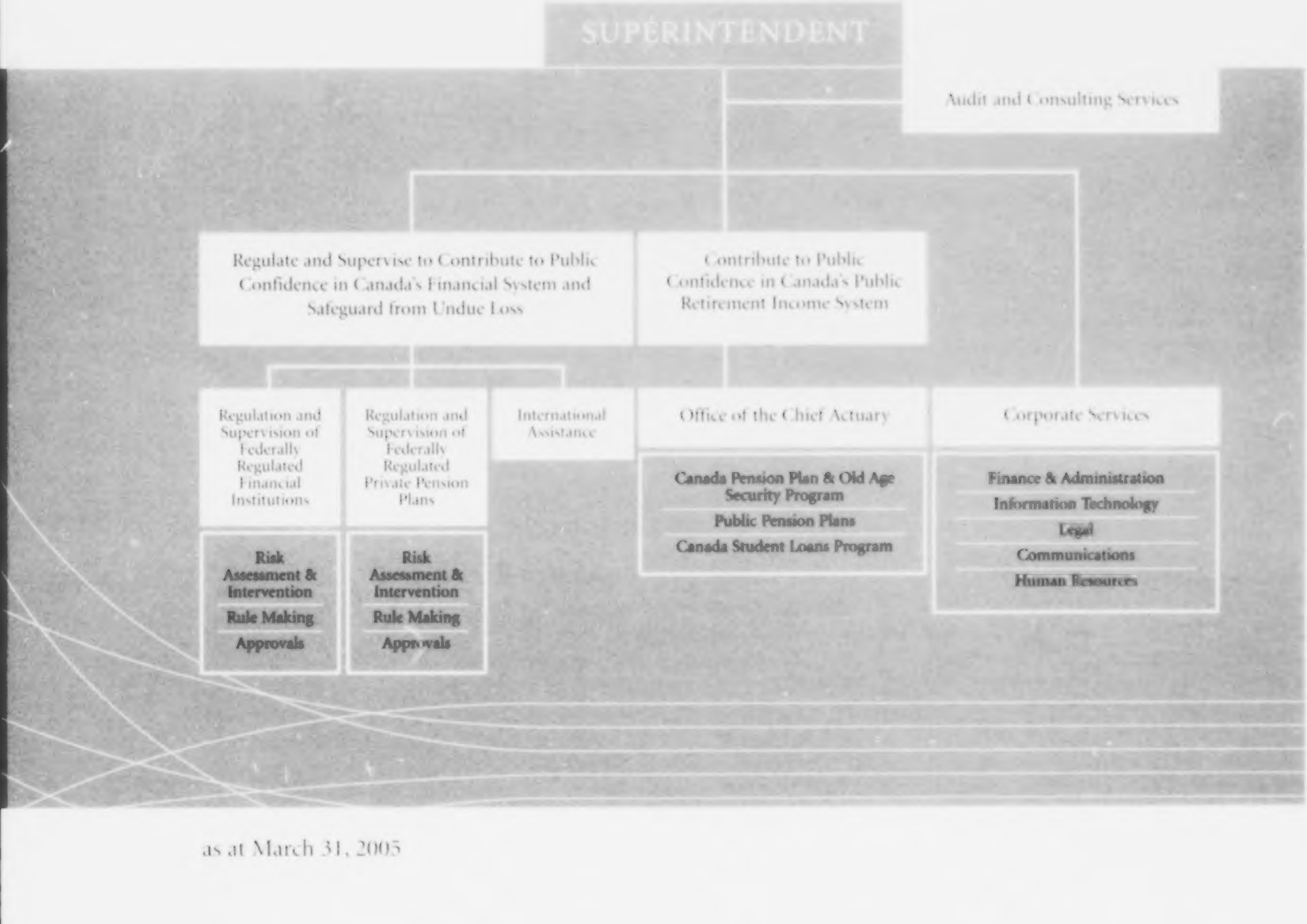

as at March 31, 2005

JOHN DORAN
Assistant Superintendent, Supervision Sector

DONNA PASTERIS
Assistant Superintendent, Corporate Services Sector

JULIE DICKSON
Assistant Superintendent, Regulation Sector

NICHOLAS LE PAN
Superintendent of Financial Institutions

John C. Doran was appointed **Assistant Superintendent, Supervision Sector**, on May 1, 2000. His responsibilities include overseeing the application of OSFI's Supervisory Framework and supervision programs for federally registered banks and other deposit-taking institutions, insurance companies and private pension plans. Prior to his appointment at OSFI, Mr. Doran served for 12 years as Executive Vice-President and the first Chief Financial Officer of the Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC). Before joining CIBC, Mr. Doran worked in Toronto as Senior Vice-President and Chief Financial Officer for Nabisco Brands Ltd., and as Controller, Canadian Vehicle Sales Division, Ford Motor Company of Canada Ltd.

Donna Pasteris was appointed **Assistant Superintendent, Corporate Services Sector**, effective April 8, 2002. She is responsible for OSFI's human resources; financial and corporate planning; professional development and training; information management and information technology; corporate communications; and administrative services. During her career, Ms. Pasteris has held a number of key positions in the private and public sectors, including at C-Mac Industries Inc., Atomic Energy of Canada Ltd., Montreal General Hospital, and McGill University in Montréal.

Julie Dickson was appointed **Assistant Superintendent, Regulation Sector**, on January 1, 2000, having joined OSFI on April 1, 1999, as Special Advisor in the Regulation Sector. In her current role, she is responsible for capital and accounting issues; actuarial policies and reviews; regulatory approvals and compliance; guidelines, regulations and interpretations; and international assistance and liaison. Prior to joining OSFI, Ms. Dickson held positions in the Department of Finance, the Privy Council Office and the private sector. She is a member of the Basel Committee on Banking Supervision of the Bank for International Settlements and of the Accounting Standards Oversight Council of Canada.

Nicholas Le Pan was appointed to the position of **Superintendent of Financial Institutions** effective September 1, 2001, for a seven-year term. Mr. Le Pan joined OSFI as Deputy Superintendent (Policy) in 1995 after serving the Department of Finance as Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, and as Special Advisor to the Deputy Minister leading a task force on the supervisory, deposit insurance and policyholder protection regime. Mr. Le Pan is currently head of the Accord Implementation Group of the Basel Committee on Banking Supervision, Vice Chairman of the Basel Committee, a member of the Auditing and Assurance Standards Oversight Committee and of the Council of Governors of the Canadian Public Accountability Board.

Organization of the Report

This report is organized according to the program activities that support the achievement of OSFI's strategic outcomes.

Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions

The three sub-activities of this program are:

- *Risk assessment and intervention* includes activities to monitor and supervise financial institutions, monitor the financial and economic environment to identify emerging issues and intervene in a timely manner to protect depositors and policyholders, while recognizing that all failures cannot be prevented.

- *Rule making* encompasses the issuance of guidance and regulations, input into federal legislation affecting financial institutions, contributions to accounting, auditing and actuarial standards; and involvement in a number of international rule-making activities.

- *Approvals* of certain types of actions or transactions undertaken by regulated financial institutions. This covers two distinct types of approvals: those required under the legislation applying to financial institutions and approvals for supervisory purposes.

Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans

This program incorporates risk assessment, intervention, rule making and approvals related to federally regulated private pension plans under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*.

International Assistance

OSFI supports initiatives of the Government of Canada to assist emerging market economies to strengthen their regulatory and supervisory systems. This program incorporates activities related to providing help to selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity.

Office of the Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary provides a range of actuarial services, under legislation, to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments, including the provision of expert and timely advice in the form of reports tabled in Parliament.

Corporate Initiatives

These program activities are supported by corporate initiatives undertaken by the Corporate Services Sector, which contribute to the effectiveness and efficiency of OSFI.

Supported by generally healthy economies domestically and abroad, Canadian financial institutions showed improved results in 2004. The banking, life insurance, and property and casualty insurance industries all reported an increase in average return on equity.

Risk Assessment and Intervention

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

" . . . to supervise financial institutions in order to determine whether they are in sound financial condition and are complying with their governing statute law and supervisory requirements under that law . . . and to promptly advise the management and board of directors of a financial institution in the event the institution is not in sound financial condition or is not complying with its governing statute law or supervisory requirements . . . and to take the necessary corrective measures . . . to deal with the situation in an expeditious manner."

Financial Environment

Canada's major financial institutions are highly international and becoming even more global through acquisitions and/or growth strategies focused on the U.S., Asia and Europe. As a result, economic, political and industry developments outside Canada are of increasing importance, affecting the financial performance, and consequently the safety and soundness, of Canadian institutions.

CÉLINE GUÉVIN
Senior Supervisor, FIG – Montréal, Supervision Sector

The global economy continued to expand in 2004. Gross Domestic Product growth was notably robust in China and the U.S., Canada's two most important trading partners.

Canada's economy experienced substantial growth in the first half of 2004, led by the natural resources sector, which experienced a surge in energy and non-energy commodity prices. However, an appreciating Canadian dollar resulted in exports decelerating over the final few months of the year, bringing annual growth down to a more moderate level. Meanwhile, low interest rates and buoyant consumer confidence encouraged the household sector to increase indebtedness to record levels, as measured by the ratio of debt to disposable income.

Supported by generally healthy economies domestically and abroad, Canadian financial institutions showed improved results in 2004. The banking, life insurance, and property and casualty (P&C) insurance industries all reported an increase in average return on equity. In the case of the P&C industry, however, there is still some uncertainty about the sustainability of these results, particularly in auto insurance.

Capital levels continued to be strong, providing institutions with a reasonable buffer against unexpected losses while also enabling them to expand operations, raise dividends and, in some cases, repurchase their common shares.

Reduced exposures to large corporate loans, combined with fewer defaults and credit rating downgrades, allowed the major banks to reduce their net provision for loan losses and thus improve the profitability of their corporate lending businesses.

GLOBAL CORPORATE DEFAULTS

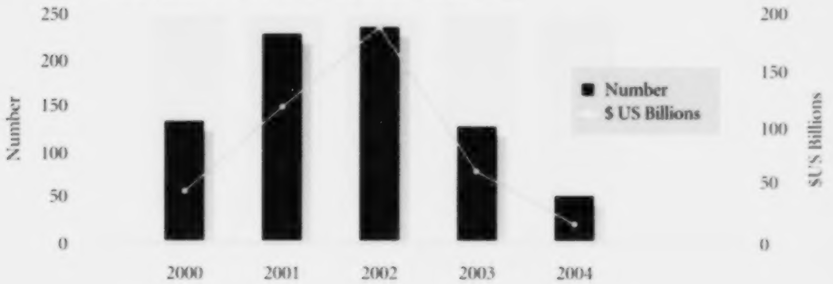

Improved corporate profits worldwide reduced defaults in 2004.
Source: Standard & Poor's

JULIE TRUDEAU
Manager, Production Systems Support, Infrastructure and Technology Services, Corporate Services Sector

Retail banking was the key driver of the banks' operating performance, as the growth in household credit remained robust. In addition, equity markets experienced a broad upswing. The S&P/TSX composite index increased by 12.5% in 2004, with nine of the ten industry groups showing positive returns. Accordingly, financial institutions generated increased earnings from their capital markets and wealth management businesses.

In response to the changing environment, OSFI supervisors stepped up their risk assessment and intervention activities in key areas. With authorities and investors alike focussing their attention on certain market conduct, control and accounting practices, particularly in the U.S., supervisors have been encouraging financial institutions to place more emphasis on the management of reputational risk. Increased emphasis has also been placed on reviewing the effectiveness with which financial institutions are combating money laundering and terrorism financing activities.

RETURN ON EQUITY

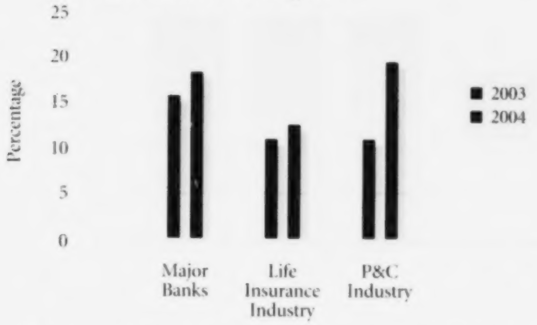

All financial services industries reported an increase in average return on equity in 2004.

Major Canadian Banks

The six largest Canadian banks reported continued strong profitability in 2004, with an average return on equity of 18.3%, compared with 15.9% in 2003.

The improvement in operating performance came, in large part, from lower provisions for loan losses as a result of favourable economic conditions, recoveries, and reductions in the general reserve. Domestic retail banking performed strongly, despite the compression in interest margins resulting from intense competition. Low interest rates throughout much of 2004 fuelled considerable activity in the mortgage and consumer lending arenas. Wealth management posted solid results, buoyed by improved investor confidence and higher asset valuations. Improved capital markets also boosted revenues from the investment and wholesale banking businesses, while results from foreign operations remained mixed, as in previous years.

MAJOR BANKS: RETURN ON EQUITY

The major banks reported strong average returns on equity again in 2004.

MAJOR BANKS: SPREAD – INTEREST INCOME LESS INTEREST EXPENSE / AVERAGE TOTAL ASSETS

Low interest rates and intense competition continued to squeeze spreads for major banks in 2004.

Capital ratios continued to be strong. The average ratio of total capital to risk-adjusted assets remained at just over 13% at the end of 2004, well above the Bank for International Settlements' 8% minimum threshold and OSFI's 10% target. These high levels of capital have provided the banks with the resources needed to carry out future acquisitions as well as to continue raising dividends and/or repurchasing their common shares. The higher capital levels also provide downside protection from the overhang of litigation risk related to broker-dealer operations (e.g., Enron) and other unforeseeable events.

MAJOR BANKS: RISK-WEIGHTED CAPITAL RATIOS

Capital ratios for the six largest banks remained strong in 2004.

Overall, OSFI was satisfied with the financial condition and risk management practices of the major Canadian banks in 2004-2005. Looking ahead, however, these institutions face several challenges.

Many of the major banks benefited from very low or negative provisioning in 2004, and earnings growth is expected to slow in 2005 as provisions for loan losses bottom out. Although domestic retail operations are expected to be solid, business growth might not be as strong as in the past two years. As well, the big banks as a group are losing market share in residential mortgages and personal deposits to smaller players. On a positive note, increases in the general level of interest rates could allow the banks to improve their net interest margin slightly.

Facing weak corporate demand, the major banks may be tempted to take on more credit risk, and possibly more market risk, to maintain revenues. There was already some evidence of easing in underwriting standards in corporate and retail lending in 2004-2005. OSFI supervisors will continue to stress the need for the major banks to have appropriate controls in place to manage this increased level of risk.

Overall, OSFI was satisfied with the financial condition and risk management practices of the major Canadian banks during 2004-2005.

Continued strength in the Canadian dollar could hurt the major banks' earnings from foreign operations. It would also have a negative impact on some corporate borrowers, particularly manufacturers, weakening loan quality.

Three of the major banks announced foreign acquisitions in 2004. This adds to risk and to the complexity of supervisory oversight.

Overall, the major banks made good progress in the implementation of Basel II. This international initiative will result in a better matching of capital to risk. Collateral benefits are expected in terms of improved data for risk management purposes and an enhanced focus on areas such as operational risk.

OSFI supervisors continued to place a priority on monitoring the banks' controls around reputational risk and compliance with anti-money laundering (AML) laws, particularly in their U.S. operations.

Other Deposit-Taking Institutions

Smaller domestic deposit-taking institutions and foreign banks have adopted a wide range of business strategies. Accordingly, the factors affecting these institutions are varied and the risks more specific to their individual strategies.

Driven by robust growth in the domestic economy and continued strong demand for household credit in 2004, the smaller deposit-taking institutions showed year-over-year improvements in operating results. While the majority of these institutions did not achieve the return on equity levels of the major banks, a substantially higher number of them attained comparable results than in the previous year. Capital positions remained stable and asset quality improved.

With the growth experienced by several institutions in the smaller deposit-taking sector came a need for enhanced risk mitigation activities. OSFI supervisors also monitored anti-money laundering (AML) compliance within this group and provided feedback to individual institutions as necessary.

Life Insurance Companies

The Canadian life insurance industry continued to report solid financial results in 2004, with average return on equity increasing to about 13%. The three largest life insurance companies generally outperformed the industry, reflecting differences in geographic coverage and economies of scale.

Stable earnings from most product lines helped sustain profitability. Although domestic life insurance sales were relatively flat, revenues from segregated funds showed good growth with the recovery of equity markets. Investment returns also increased from the levels achieved the previous year.

The life insurance industry increased its profitability in 2004.

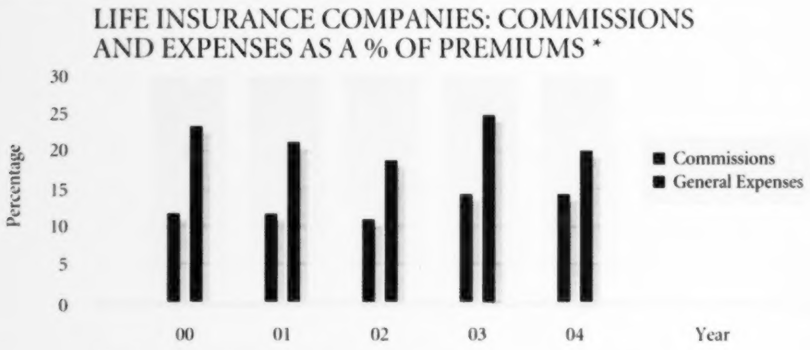

* 2002 results exclude reinsurers.

Continued expense control contributed to the life insurance industry's strong performance in 2004.

The three largest life insurance companies all reported significant increases in net income from both domestic and international operations in 2004. The contribution from U.S. operations spiked to over one quarter of total net income, reflecting a stronger U.S. economy, as well as the impact of recent acquisitions.

Although recent acquisitions reduced capital levels for life insurance companies, overall they remained very high. OSFI has established a supervisory target ratio for Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) for Canadian companies. The average MCCSR

THAD NEWMAN
Specialist Supervisor,
FIG – Vancouver,
Supervision Sector

The Canadian life insurance industry continued to report solid financial results in 2004, with average return on equity increasing to about 13%. The three largest life insurance companies generally outperformed the industry, reflecting differences in geographic coverage and economies of scale.

LIFE INSURANCE COMPANIES: MCCSR RATIOS

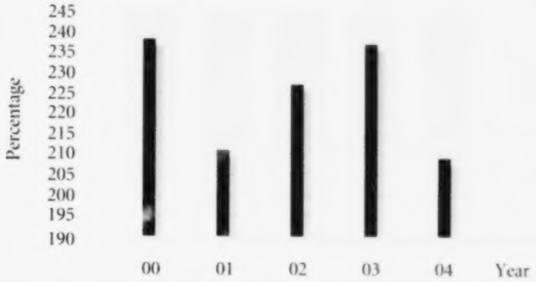

While recent acquisitions have reduced MCCSR ratios for life insurance companies, they remained well above OSFI thresholds.

ratio for Canadian life insurers in 2004 was 209%, significantly above the supervisory target capital level of 150%. Overall, asset quality was also strong.

Although the life insurance industry continued to perform well in 2004, there was further consolidation in Canada as some of the smaller foreign players decided to leave the market. These trends may continue if smaller institutions continue to face challenges competing effectively in Canada.

A future challenge is the lack of top-line revenue growth in their domestic protection businesses. As a result, expense control will continue to be an area of focus for profit growth.

Low interest rates and volatile equity markets will continue to affect institutions with guaranteed-investment-return products and those with exposures to death benefit and maturity guarantees on segregated fund products. OSFI supervisors have been monitoring the ongoing efforts of companies to adjust to these conditions, and indicators have generally been positive.

Managing reputational risk represents another challenge to the industry. For example, scrutiny of insurer-reinsurer relationships has increased, with instances uncovered in the U.S. of improper accounting of financial reinsurance and the inadequate disclosure of transactions with affiliated reinsurers. OSFI has been actively reviewing reinsurance treaties negotiated by the larger companies. As well, supervisors are

reviewing institutions' policies and practices for managing the risks associated with various types of strategic partnerships (e.g., third-party service providers, investment funds).

Going forward, the industry also needs to remain vigilant on actuarial matters. The reliance that auditors place on reports prepared by appointed actuaries is under review. There needs to be a focus on the quality of publicly disclosed information on actuarial liabilities, and OSFI supervisors have been reviewing the adequacy of life insurers' practices for reporting actuarial changes.

JUDY ORLANDO
Administrative Assistant, FIG – Vancouver, Supervision Sector

Property and Casualty (P&C) Insurance Sector

After a major improvement in 2003, the property and casualty insurance industry continued on a positive track in 2004. Net income doubled over the previous year's level. Average return on equity was 19.1%, compared with 11.6% in 2003, and only 1.4% in 2002. However, performance improvement was not uniform across all insurers or lines of business.

The Facility Association (residual automobile insurance market) rebounded in 2004, reporting a $500 million profit offsetting a $500 million loss the previous year. The number of drivers insured through the Facility Association dropped significantly.

P&C INSURANCE: RETURN ON EQUITY

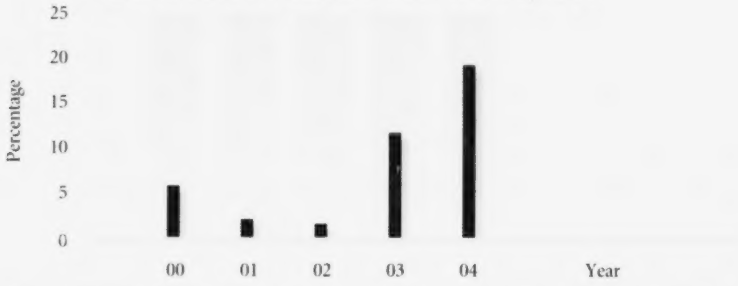

P&C industry profitability increased substantially in 2004, primarily due to improved underwriting results.

P&C INSURANCE: EXPENSE AND CLAIMS RATIOS*

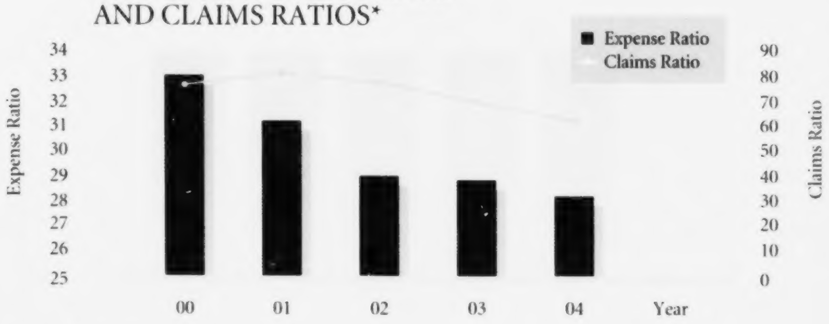

*Ratio of expenses and claims to earned premiums.

Rate increases and a reduction in auto insurance claims frequencies have improved P&C underwriting results.

In 2004, the number of P&C companies on OSFI's watch list of financial institutions dropped significantly due to the general improvement in the health of the P&C industry and OSFI's intervention activities.

The dramatic increase in the P&C industry's overall profitability is primarily attributable to improved underwriting results. Automobile insurance continued to show the largest turnaround. As a result of government reforms in several jurisdictions – intended to reduce claims costs – the industry's average loss ratio dropped to 68% from a high of 90% a couple of years earlier. Higher investment income also boosted the industry's profitability. The effect of discounting on the level of actuarial liabilities was negligible.

Capital adequacy continued to strengthen in 2004 as result of higher earnings and an influx of new capital. The Minimum Capital Test (MCT) for Canadian companies, or Branch Adequacy of Assets Test (BAAT) for foreign companies operating in Canada on a branch basis, increased on average by 10% to a level of 235%. This is well above OSFI's minimum supervisory target of 150%.

P&C INSURANCE:
MCT/BAAT RATIOS

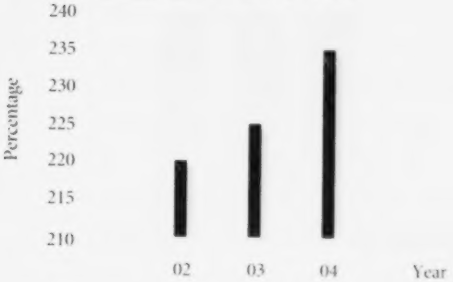

MCT/BAAT ratios continued to strengthen in 2004 due to higher earnings and an influx of new capital.

In 2003, P&C companies accounted for a large portion of OSFI's watch list of financial institutions. In 2004, the number of P&C institutions on the watch list dropped significantly due to the general improvement in the health of the P&C industry and OSFI's intervention activities. Given a number of uncertainties, OSFI continues to monitor the industry closely.

The automobile insurance market, which accounts for more than half of all premiums collected, remains uncertain. The low claims frequency in Ontario is not expected to last. Also, the new "grid" system for automobile rating in Alberta has not been in effect long enough to allow the industry to assess its actuarial assumptions.

The impact of catastrophes outside Canada on international reinsurers can have a major effect on domestic markets and particularly on the pricing of risk. The hurricanes in Florida and the Caribbean, cyclones and earthquakes in Japan and the tsunami in Asia in 2004 do not appear to have had a material impact on pricing, but this could change if these types of events continue to occur.

In late October 2004, the New York State Attorney General sued Marsh & McLennan, the world's largest insurance broker, for bid-rigging and receiving profit commissions from companies with which it does business. While OSFI has been monitoring this situation closely, it is not yet clear to what extent the U.S. investigation will affect the way business is conducted in Canada.

Supervisory Policies

Financial Institutions

OSFI's risk-based supervisory framework enhances our ability to identify and intervene on a timely basis when a financial institution's practices are imprudent or unsafe. The methodology involves assessing the risks inherent in an institution's significant activities, assessing how effectively those risks are being managed and monitoring the institution's financial condition.

Where appropriate OSFI uses the work of an institution's risk management control functions, including its board of directors and senior management, to ensure suitable policies and processes are in place and are being followed at all levels to effectively manage and mitigate risks to acceptable levels. OSFI relies on the work of the external auditors for the fairness of the audited financial statements and on the work of appointed actuaries for the adequacy of policy liabilities.

Supervisory work also includes periodic on-site reviews to test operating and controls, and to confirm the adequacy of risk management and governance practices of institutions. In line with OSFI's early intervention mandate, problem companies are subjected to a higher level of review and intervention as appropriate.

OSFI'S SUPERVISORY TEAMS

The supervision of each financial institution is the responsibility of a designated Relationship Manager (RM) – the institution's main contact at OSFI. The RM is required to know the institution intimately and maintain a current assessment of its risk profile. While the RM for a conglomerate is responsible for only that institution, the RM for a smaller institution may be responsible for a total of eight to ten institutions. The RM is supported by a supervisory team in performing the assessment, and by various specialist resources, as necessary.

Supervisory team members may vary from year to year as new issues develop and the institution's risk profile is affected. The RM assigns team members based on their knowledge of, and expertise within, particular business or functional areas.

Composite Risk Ratings (CRR)

The Composite Risk Rating (CRR) represents OSFI's overall assessment of an institution's safety and soundness. The CRR is guided by a set of assessment criteria that were developed in consultation with the industry. There are four ratings for Composite Risk: "low", "moderate",

The number of staged institutions decreased in 2004-2005, mainly as a result of the improved health of the P&C industry. The number of staged P&C companies at the end of 2004-2005 was about half the number of the previous year, and the vast majority were in the early warning (stage 1) category.

"above average" and "high" risk. The CRR is reported to most institutions at least once a year (certain inactive or voluntary wind-up institutions may not be rated). The confidentiality of these ratings is protected by regulation.

At the end of March 2005, 90% of all rated institutions were assigned a low or moderate risk rating. This is an improvement over the previous year, when approximately 83% of all institutions were assigned a low or moderate risk rating. The position ratings reflect the generally sound nature of risk management practices and policies at Canadian financial institutions, while the improvement is in part the continuation of favourable economic and financial conditions for financial institutions. Only one percent of institutions (four institutions) were assessed as high risk.

COMPOSITE RISK RATING BY SECTOR

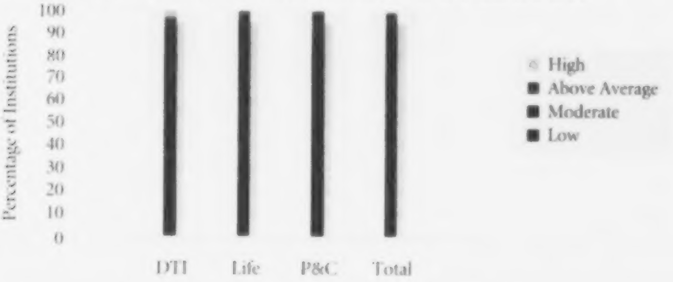

As at March 31, 2005, 90% of rated financial institutions were assessed as low or moderate risk.

INTERVENTION RATINGS

Financial institutions are also assigned an intervention rating, as described in OSFI's Guide to Intervention for Federal Financial Institutions, which determines the degree of supervisory attention they receive. Broadly, these ratings are categorized as: normal (unstaged); early warning (stage 1); risk to financial viability or solvency (stage 2); future financial viability in serious doubt (stage 3); and non-viable/insolvency imminent (stage 4).

The number of staged institutions decreased in 2004-2005, mainly as a result of the improved health of the P&C industry. The number of staged P&C companies at the end of 2004-2005 was about half the number of the previous year. The vast majority of staged institutions were in the early warning (stage 1) category.

NUMBER OF STAGED INSTITUTIONS

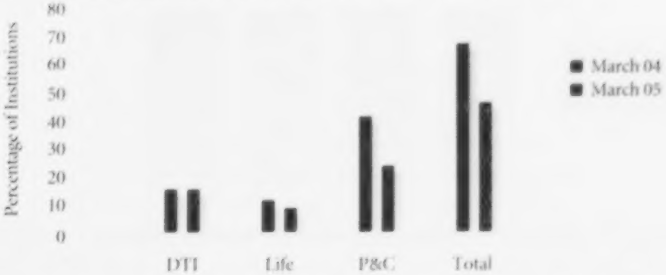

The improved health of the P&C industry contributed to a sharp drop in the number of staged institutions in 2004-2005.

Rule Making

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

". . . to promote the adoption by management and boards of directors of financial institutions of policies and procedures designed to control and manage risk."

Rule making, which includes contributing to legislative changes, drafting regulations and guidelines, and working with various standard-setting agencies (domestic and international), plays a key role in OSFI's ability to achieve its mandate. During 2004-2005, OSFI continued to promote institutional behaviours that support good risk management. OSFI also contributed, through international bodies, to the development of sound international rules for global financial institutions.

Domestic Rule Making

Collaboration with Standard Setters

In 2004-2005, OSFI was involved with the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) as it brought forward the Financial Instruments Standard, particularly with respect to the Fair Value Option. OSFI had worked actively with the International Accounting Standards Board (IASB) on a similar standard, which was led, in large part, by OSFI's participation on the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS). Going forward, OSFI will be issuing guidance to promote sound risk management when financial institutions use the fair value option. For example, the guidance will note that the fair value option should be used only when fair values can be reliably estimated and that there must be rigorous valuation processes, given the impact fair value can have on financial statements and capital.

During the year, OSFI issued an Advisory addressing the long-term reporting implications for federally regulated financial institutions arising from Section 1100, *Generally Accepted Accounting Principles* (GAAP), in the Canadian Institute of Chartered Accountants' (CICA) Handbook. Section

1100 establishes standards for financial reporting in accordance with GAAP and describes what constitutes Canadian GAAP and its sources. The Advisory set out the capital adequacy reporting requirements that institutions must follow for certain instruments when reporting to OSFI. OSFI led discussions on a number of related issues internationally at the BCBS and domestically with financial institutions in arriving at its conclusions.

Together with securities regulators, OSFI was part of a review of the start-up phase of the Canadian Public Accountability Board (CPAB). The CPAB was created in 2003, with a mission to contribute to public confidence in the integrity of the financial reporting of Canadian public companies by promoting high-quality and independent auditing. While good progress has been made, future results will depend on individual audit firms rectifying the deficiencies in their processes identified by the CPAB.

OSFI works closely with the Canadian Institute of Actuaries (CIA) to ensure that its standards are appropriate and lead to acceptable valuations. OSFI sits on various CIA practice committees, and OSFI and CIA executive groups meet several times each year. During 2004-2005, OSFI began receiving the first set of external reviews of the work of company-appointed actuaries. These reviews are conducted under conditions and procedures described in OSFI Guideline E-15 and in the CIA standards.

Capital Guidance

During 2004-2005, OSFI issued revisions primarily to clarify those elements of the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) guideline where there were frequent queries from the life insurance industry. These changes had no material impact on the methodology. OSFI did work with industry in one specific area, to derive improved risk measures that encourage better risk management for segregated funds and mortality requirements. These new requirements are expected to be in place for year-end 2005.

In February 2005, OSFI released a consultative paper summarizing its views on the future direction that life insurance capital rules could take. The study was initiated in light of domestic and international regulatory developments and issues that had been raised by the insurance industry.

The emerging theme for any new capital requirements is to encourage financial institutions to develop better risk management and control procedures, and to collect data in order to use company-specific risk components whenever possible. The paper put forward conditions that should be met for future changes to the MCCSR calculation and proposed a collaborative effort with the industry. Going forward, OSFI will propose amendments, following review of the industry's comments.

OSFI released a consultative paper summarizing its views on the future direction that life insurance capital rules could take, and invited the industry to comment.

In February 2005, OSFI issued a draft guideline that sets out a framework for assessing the capital adequacy of insurance holding companies and non-operating life companies. The draft guideline took into account comments previously received from industry on a discussion paper.

The proposed capital regime is designed to ensure that in a consolidated group led by a holding company there is adequate capital to cover unexpected losses. In limited situations, instead of consolidating, OSFI is proposing to allow a deduction for investments in significant foreign life subsidiaries. This approach recognizes that a foreign regulator's rules sometimes better reflect the risks inherent in the local market. The proposed approach considers the adequacy of capital across the group, is more risk sensitive and promotes good disclosure practices. The capital regime was published in final form in June 2005.

Other Guidance

SECURITIZATION

Increasingly, financial institutions are using risk transfer mechanisms, like securitization or credit derivatives, to reduce their risk exposures and enhance management of capital. Improper recognition of residual risks in such transactions, however, can create significant problems for institutions. In November 2004, OSFI finalized the Asset Securitization guideline (B-5) that had been issued in draft form the previous year. This guideline incorporates a more risk-sensitive capital approach that includes external ratings, makes improvements based on findings of cross-system reviews, and adds clarity to the rules.

ACCOUNTING DISCLOSURES

OSFI issued Guideline D-9 Source of Earnings Disclosure in December 2004 to improve disclosure of financial information by life insurance companies. This guideline provides that companies publish in their public annual financial statements an analysis of their income by source. OSFI cooperated with the Canadian Institute of Actuaries in developing guidance for company actuaries on the proper classification and reporting of statement items.

OSFI also re-issued Guideline E-12, which sets out expectations regarding how life insurance companies use inter-segment notes. Insurance companies generally partition their assets in various segments that support actuarial liabilities for particular lines of business, and inter-segment notes are used to share assets among various segments. Since the guideline was first issued in 2000, a number of suggestions had been received from the industry. The revised guideline reflects this feedback while continuing to uphold valuation standards.

INTEREST RATE RISK MANAGEMENT

OSFI issued guidance on Interest Rate Risk (IRR) management that reflects the broad principles set out by the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) in its July 2004 document Principles for the Management and Supervision of Interest Rate Risk. The objective of Guideline B-12 was to provide the industry with greater transparency and specificity about OSFI's expectations in certain areas of IRR management.

SHEAU SOON
Analyst,
Capital Division,
Regulation Sector

Money Laundering and Terrorism Financing

In November 2004, OSFI revised its guidance on Deterring and Detecting Money Laundering and Terrorism Financing. Guideline B-8 was updated to provide clarification and more detail concerning practices in certain areas and to reflect some of the revised recommendations of the Financial Action Task Force (FATF). Canada is a member of the FATF, an inter-governmental body whose purpose is to develop and promote national and international policies to combat money laundering and terrorism financing.

OSFI increased its staff resources devoted to conducting anti-money laundering and anti-terrorism financing (AML/ATF) assessments. Through these assessments, OSFI reviews financial institutions' ability to deter and detect money laundering and terrorism financing. In 2004-2005, OSFI shifted its focus from the conglomerate banking and insurance groups to the smaller deposit-taking institution sector. Although OSFI will continue to review certain operations of conglomerate institutions on an ongoing basis, we believe that smaller institutions require more focused attention going forward.

In June 2004, OSFI moved ahead to establish a Memorandum of Understanding (MOU) with the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC), after the passage of legislation allowing the sharing of information and analysis related to compliance with Part 1A of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*. This has allowed OSFI to direct its assessment program to areas of concern to both agencies, making the work more targeted and effective and minimizing overlap and duplication

International Activities

The framework of rules for banks and life insurers is increasingly being set internationally, not in Canada. OSFI's role is to contribute to sound rules, make sure they respect Canadian realities, and implement them in a way that does not put Canadian institutions at a disadvantage with their foreign competitors.

OSFI worked during the year to build further informal, but effective, relationships with foreign supervisors. In 2005-2006, OSFI will explore information-sharing possibilities with selected host-country supervisory authorities that regulate significant foreign subsidiaries of Canadian banks. The aim is to lay the groundwork for closer coordination of supervisory work and sharing of results. Through International Association of Insurance Supervisors (IAIS) meetings, OSFI also worked to build relationships with foreign supervisors of life insurance companies.

Basel Committee on Banking Supervision

The Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) is the prime body bringing together supervisors and regulators of international banks from G-10 countries. It has taken a leadership role over a number of years in rule setting. As part of the process, OSFI has sought, and continues to seek, the input of Canadian banks, and to share Canada's expertise with BCBS members.

In June 2004, the BCBS released its revised capital framework entitled International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards, commonly referred to as Basel II. This framework offers a new set of standards for minimum capital requirements for banking organizations. As a next step, in August 2004, OSFI released a series of policy papers for consultation with internationally active Canadian banks that covered areas of national discretion and OSFI's implementation of the new framework. The results of the consultations will be incorporated in OSFI's revised capital adequacy guidance. OSFI continues to consult with the Canadian Bankers Association on additional issues of interpretation as they arise to assist with implementation of the international framework.

OSFI maintains an active and influential role in the development of the Basel standards through its vice-chairmanship (Superintendent Nicholas Le Pan) and committee membership (Assistant Superintendent Julie Dickson) in the BCBS. The Superintendent also chairs the Accord Implementation Group (AIG), reporting to the BCBS. The AIG shares information on members' approaches to implementation in order to promote consistency of application across jurisdictions. A major focus of the AIG has been to consider issues relating to the interaction between home and host-country supervisors. OSFI participates in the work of technical sub-committees responsible for various aspects of the framework and continues to provide guidance or seek public comment on specific issues.

International Association of Insurance Supervisors

OSFI plays an important role in the work of the International Association of Insurance Supervisors (IAIS), which has been increasingly active in its role as a standard-setter for life and property and casualty insurance supervision. OSFI participates as a member of the Executive Committee, and the Budget and Technical sub-committees. The cornerstone of future guidance is being developed through a series of papers, and OSFI contributed to many of these, addressing the assessment of insurer solvency, as well as an asset liability management paper being prepared for the International Accounting Standards Board. As well, OSFI participated in proposals on international accounting for actuarial liabilities.

OSFI is also involved in a number of other international groups, including the Joint Forum, the Financial Stability Forum, the Integrated Financial Supervisors and the Association of Supervisors of Banks of the Americas (ASBA).

OSFI released a series of policy papers for consultation with internationally active Canadian banks that covered areas of national discretion and OSFI's implementation of the revised Basel II capital framework.

ABHILASH BHACHECH
Managing Director, Operational Risk and Capital Assessment Services, Supervision Support Group

MEENU JOSHI
Senior Supervisor, Deposit Taking Institutions Cluster Conglomerate, Financial Conglomerates Group

Supervision Sector

Approvals

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

"The Superintendent has the powers, duties and functions assigned to the Superintendent by the Acts referred to in the schedule . . ."

Federally regulated financial institutions and other applicants are required to seek regulatory consent for certain types of transactions, including incorporations, orders authorizing the carrying on of business activities in Canada, corporate restructurings and ownership changes.

Applications and Opinions

OSFI processed 691 applications for approvals in 2004-2005, an increase of 3% over the previous year. Just over 52% of these applications were subject to the statutory "deemed approval" regime, where an application is automatically approved 30 days after receipt unless the Superintendent raises a concern. Approximately 59% of these approvals were in fact processed within 30 days; the majority of cases where "deemed approvals" extended beyond the prescribed period were due to incomplete applications.

Ministerial approvals accounted for 25% of the approvals processed by OSFI during 2004-2005. Although there were fewer Ministerial approvals, these applications generally took longer to evaluate because they were more complex and often involved public policy issues.

APPROVALS BY INDUSTRY SECTOR 2004-2005

(Number of Approvals)

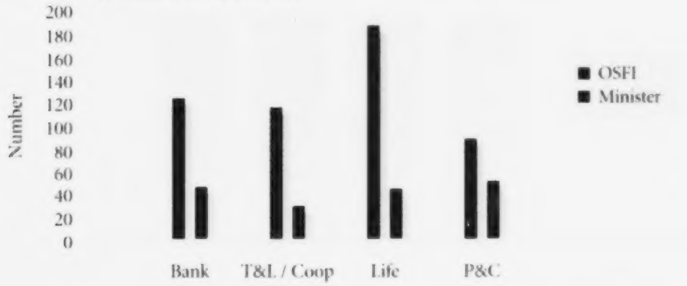

OSFI processed 691 applications for approvals, an increase of 3% over the previous year.

APPROVALS PROCESSING TIME 2004-2005

(Percentage of Approvals)

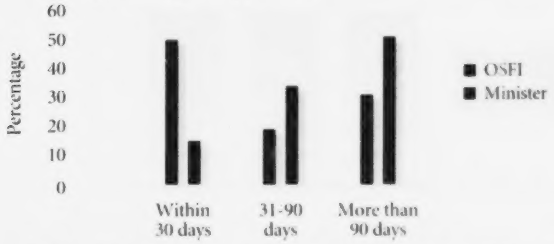

Ministerial approvals accounted for 25% of all approvals.

MAJOR TYPES OF MINISTERIAL APPROVALS
(Number of Approvals)

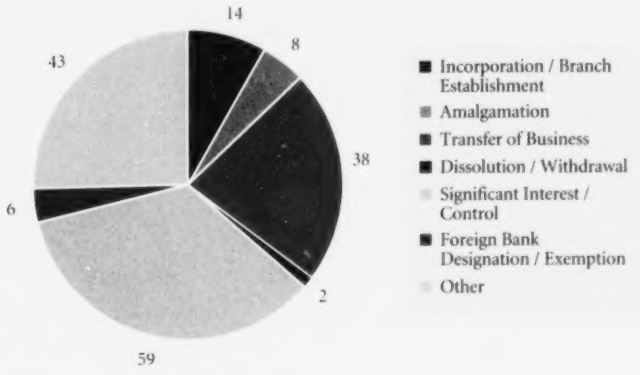

MAJOR TYPES OF OSFI APPROVALS
(Number of Approvals)

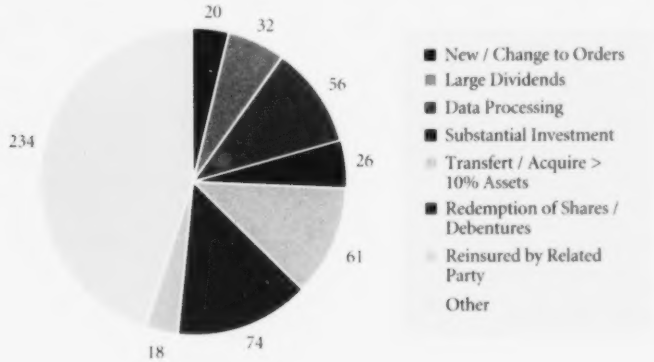

OSFI provides advance opinions on certain capital instruments and validates certain models used by institutions to ensure compliance with the regulatory capital regime. A total of 33 such opinions and validations were provided in 2004-2005.

As in previous years, several interested parties approached OSFI to discuss the incorporation of new closely held banks, as permitted pursuant to Bill C-8 passed in 2001. Some of these discussions led to formal applications, which are at various stages of review. One of these applications resulted in the establishment of a new closely held domestic bank, Dundee Wealth Bank.

Performance Standards

During the year, OSFI developed performance standards establishing time frames for the processing of applications for regulatory approval and for other services that are subject to a user fee. This initiative is in keeping with OSFI's and the Government of Canada's commitment to enhance the accountability and improve the transparency relating to the services provided. In 2005-2006, OSFI will measure and report against these standards.

Guidance and Education

In keeping with OSFI's objectives to enhance the transparency of its statutory approvals process and to promote better understanding of OSFI's interpretation of the federal financial institution statutes, OSFI develops Advisories and Rulings.

In 2004-2005, OSFI published eight revised Transaction Instructions providing additional guidance on factors that OSFI takes into account in its assessment of applications. OSFI published nine Rulings dealing with various issues such as aquaculture insurance, physically settled commodity trading, unauthorized use of the word "bank", and the concept of business in Canada under Part XII of the *Bank Act*. OSFI also developed new administrative practices designed to streamline two common types of approvals related to large dividends and data processing outside of Canada.

In October 2004, OSFI hosted a Legislation and Approvals Division Seminar, its third since 2002, for financial institutions and their advisors. Over 100 participants attended the seminar in Toronto. The seminar focused on issues related to OSFI's approvals process and provided greater insight into ongoing guidance initiatives and a few other current topics. The results of OSFI's 2004 Approvals Process Consultation, which is discussed earlier in this report, were presented at the seminar. As with previous seminars, most of those who attended expressed an interest in this initiative being repeated on a regular basis in the future.

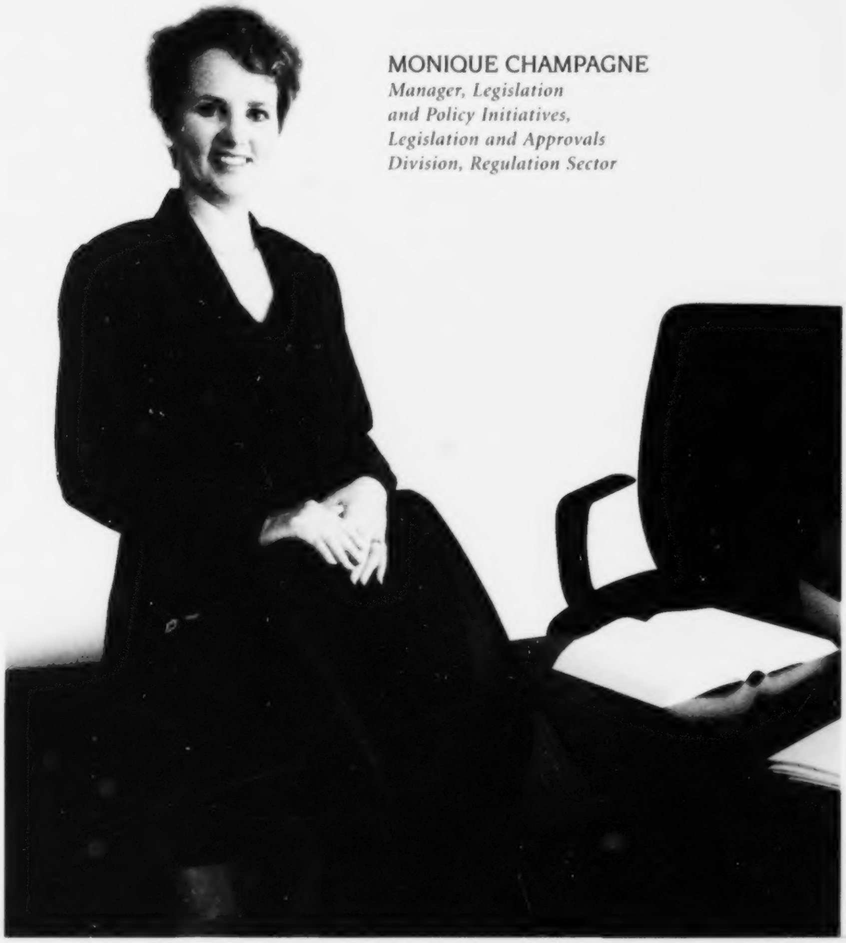

MONIQUE CHAMPAGNE
Manager, Legislation and Policy Initiatives, Legislation and Approvals Division, Regulation Sector

During 2004-2005, financial and economic conditions continued to create a stable but fragile environment for pension plans, with low interest rates contributing to solvency deficits.

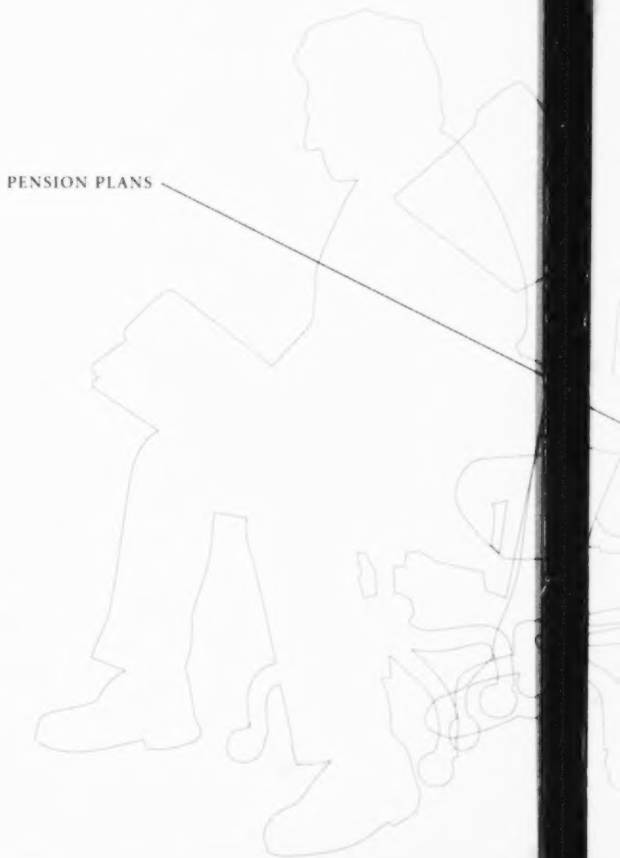

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

"... to supervise pension plans in order to determine whether they meet the minimum funding requirements and are complying with the other requirements of the PBSA and its regulations and supervisory requirements under that legislation ... and to promptly advise the administrator of a pension plan in the event that the plan is not meeting the minimum funding requirements or is not complying with other requirements ... and to take, or require the administrator to take the necessary corrective measures ... to deal with the situation in an expeditious manner."

State of the Industry

During 2004-2005, the state of the pension plan industry did not change significantly from the previous year. Financial and economic conditions continued to create a stable but fragile environment, with low interest rates contributing to solvency deficits. Every six months OSFI conducts a series of tests on the defined benefit plans it regulates to determine the solvency of these plans. Based on this exercise, as at December 2004, about half (55%) of all defined benefit plans supervised by OSFI had solvency funding deficits (compared to 53% in 2003).

ANDREW PETERSON
Senior Supervisor, Private Pension Plans Division, Supervision Sector

The regulations governing federal pension plans do contemplate that plans may from time to time operate in a deficit position, and provision is made within the regulations to permit funding of these deficiencies over a five-year period. OSFI recognizes, however, that there will be circumstances where plans that do not have sufficient assets to cover all the liabilities will have to be restructured. Nonetheless, in general, OSFI sees the situation facing defined benefit plans as stable and manageable, provided there are no material adverse changes in asset markets or long-term interest rates.

As a result of the ongoing challenges facing pension plans and their sponsors, OSFI stepped up its efforts to identify proactively plans that pose a higher risk and to ensure that plan administrators take prompt corrective action where needed. OSFI increased its resources for monitoring and assessing the financial health of plan sponsors and conducted an increased number of on-site reviews. The Private Pension Plans Division increased its staff complement by 25%, mainly by recruiting individuals with supervisory experience from within OSFI.

Reflective of the challenges faced by private pension plans, as at March 31, 2005, OSFI had nine applications outstanding to reduce accrued plan benefits, and was aware of a number of pending transactions of the same nature. OSFI's review of these applications will consider, among a number of things, the process that was followed to advise members of the reduction in their benefits.

Risk Assessment and Intervention

OSFI supervises private pension plans covering employees in federally regulated areas of employment. These include banking, inter-provincial transportation, telecommunications, and undertakings outside the legislative authority of the provinces. The latter category includes businesses or undertakings in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut.

Also falling under federal jurisdiction is any work, undertaking or business declared by the Parliament of Canada to be for the general advantage of Canada or for the advantage of two or more provinces. Uranium mining is an example of an undertaking that falls within this category. All other private pension plans are governed by the pension legislation of the provinces in which their members are employed (with the exception of Prince Edward Island, which does not have private pension plan legislation).

As at March 31, 2005, there were 1,284 pension plans registered under the *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA), covering over 570,000 employees. In 2004-2005, plan assets increased by 10.5%, to a value of approximately $104 billion. The great majority of members and assets that OSFI regulates are held in defined benefit plans. Over the past five years, there has been a small but steady increase in the proportion of defined contribution plans relative to the total number of plans. Over the past year, a number of plan administrators have expressed concerns about the

As a result of the ongoing challenges facing pension plans and their sponsors, OSFI increased its resources for monitoring and assessing the financial health of plan sponsors and conducted an increased number of on-site reviews.

long-term viability of their defined benefit pension plans and a desire to move away from defined benefit toward defined contribution plans. While statistics at this time do not illustrate a significant shift in the number of defined benefit plans, OSFI anticipates that over time this trend may become more prevalent if current market conditions and challenges persist.

The most recent pension plan financial statements filed during the 12-month period ending March 31, 2005 report that 57% of pension assets are invested in equities, 38% in debt instruments and 5% in diversified and other assets. *Equities* include investments in pooled funds, stocks, and shares in real estate, resource and investment corporations. *Debt instruments* include government and corporate bonds, mortgage loans and deposits. *Diversified assets* cover balanced mutual and segregated funds and miscellaneous assets or other investments that are not included in the other two categories. Foreign investments were reported at approximately $22 billion or 21% of total investments. Of the $22 billion in foreign investments, 92% were in equities. Pension plans maintained essentially the same asset allocation as in the previous period.

Overall, the performance of equity markets in 2004 has improved the outlook for pension plans. Even though performance of broad equity indices was not as strong as in the previous year, 2004's increase was nonetheless quite strong by historical standards. Most domestic money managers enjoyed healthy returns in 2004, helped by a 12.5% increase in the S&P/TSX composite index. However, the continuing decline in long-term interest rates offset to some degree the improvement in asset returns.

The average estimated solvency ratio for all defined benefit plans remained stable at 1.00 over the past year (compared to 1.02 the previous year). Estimated solvency ratios calculated by OSFI using year-end 2004 data showed that approximately half of all defined benefit plans supervised by OSFI were still underfunded, meaning their estimated liabilities exceeded assets, with 57% of these underfunded plans having liabilities that exceeded their assets by more than 10%. Given the current market environment and the impact of potential future adverse changes in economic conditions or financial markets, OSFI continued to carefully monitor both the condition of pension plans and, to the extent possible, that of their sponsors.

PENSION PLANS BY TYPE (last 4 years)

	Year-end 2004-2005	Year-end 2003-2004	Year-end 2002-2003	Year-end 2001-2002
Total Plans	1,284	1,256	1,205	1,195
Defined Benefit	344	336	346	352
Combination	84	84	70	70
Defined Contribution	856	836	789	773
Total Membership	572,000	547,000	579,000	557,000
Defined Benefit	386,000	367,000	397,000	389,000
Combination	99,000	96,000	88,000	88,000
Defined Contribution	87,000	84,000	94,000	80,000
Total Assets	$104 billion	$95 billion*	$85 billion	$91 billion
Defined Benefit	$85 billion	$78 billion	$70 billion	$75 billion
Combination	$16 billion	$15 billion*	$13 billion	$14 billion
Defined Contribution	$3 billion	$2 billion	$2 billion	$2 billion

* Restated

PENSION PLANS BY TYPE 2004-2005
(Number of Plans)

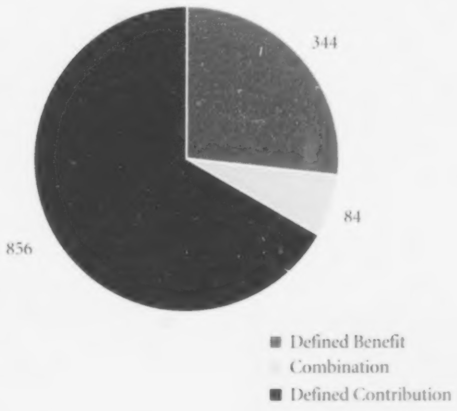

MEMBERSHIP BY PLAN TYPE 2004-2005
(Number of Members)

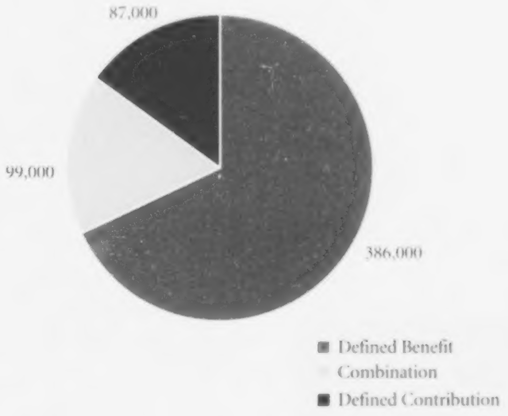

Of the more than 1,200 plans regulated by OSFI, only a third are defined benefit or combination plans, yet these plans account for 85% of membership.

As required by the *Pension Benefits Standards Act, 1985,* plan sponsors report the extent to which they have provided inflation protection and the source of funds for the adjustments.

Inflation Protection

In 2004-2005, nearly 28% of the plans that offer defined benefits reported increases in pensions being paid out, i.e. retirees' pensions (compared to 25% the previous year). Of these plans, 29% also increased deferred pensions.

Increases were based on full Consumer Price Index (CPI) in 34% of cases, 29% on partial CPI and 37% using other formulae, such as excess interest, a flat dollar amount, or a percentage of pension payment. In 80% of cases (77% in 2003-2004), adjustments were made as a result of collective agreements or were required by the plan text. In the remaining cases, employers made voluntary adjustments.

Source of Funds for Adjustments

During 2004-2005, 34% of the plans that made adjustments to pensions did so using surplus funds or gains (compared to 38% the previous year). The remainder used sources outside the pension fund, created unfunded liabilities, or used some combination of options to improve pensions.

In 30% of cases, plans used surplus/gains to improve benefits, while in 70% of the cases the employer reduced contributions through the use of surplus/gains. This is a change from 2003-2004, when 61% used surplus/gains to improve benefits and 59% reduced contributions. The remaining defined benefit plans either did not have surplus/gains or chose to let their surplus/gains accumulate.

Supervisory Policies

OSFI's approach to pension plan supervision is a balanced one that recognizes that plan administrators need to take reasonable risks in their investment and funding strategies, and that plans or their sponsors can sometimes experience difficulties that lead to loss of benefits.

The main pillars of OSFI's approach are early warning tests, solvency testing, on-site examinations and the watch list.

Early Warning Tests

OSFI has developed a series of early warning tests to detect risks based on information submitted in pension plans' filings. A first series of automated tests is run to identify higher-risk plans. These plans are then subjected to a more detailed analysis by OSFI's pension plan supervisors in an effort to assess whether further action should be taken. In 2004-2005, 25% of plans that remitted filings were subjected to a more detailed review.

Solvency Testing

Early detection of solvency and funding problems is a key element in safeguarding members' benefits. In 2002, OSFI developed a model to estimate the solvency of a plan between its actuarial valuation reporting periods.

This test is now run on a semi-annual basis and is used to estimate solvency ratios for all defined benefit pension plans. Depending on the results, plan administrators are contacted and asked to validate these results and/or to provide additional information on their pension plans. If the estimated solvency ratio is close to or less than one, or if the plan's risk profile is in the high range, various interventions are considered, including, but not limited to, requests for early filing of valuation reports, which in turn triggers the need for additional payments to fund deficits. This test has provided OSFI with important information, which has allowed it to intervene earlier in at-risk pension plans.

DEFINED BENEFIT PLANS – ESTIMATED SOLVENCY RATIO DISTRIBUTION (past 3 years*)

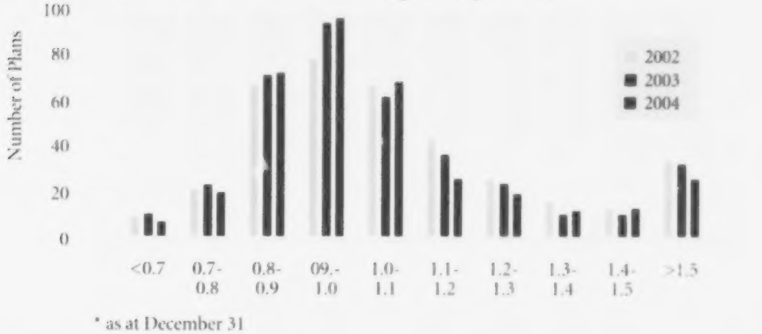

* as at December 31

Over the past three years, the estimated solvency ratios calculated by OSFI show a movement towards the bandwidth of between 0.8 and 1.1.

In addition, OSFI continued to identify underfunded pension plans that were taking contribution holidays in 2004-2005. In OSFI's view, such contribution holidays were not prudent in some circumstances. These situations were all dealt with to OSFI's satisfaction. OSFI took action, ranging from strongly encouraging plan sponsors to cease contribution holidays, to requiring enhanced notification to members and/or requesting early valuation reports.

DENIS LEROUX
Director,
Office Management
and Technical
Services Division,
Corporate Services Sector

On-Site Examinations

OSFI's risk-based supervision approach includes on-site examinations of selected pension plans. The selection of plans for on-site examination is based on a number of factors including, but not limited to, plan size and the assessed risk to beneficiaries. On-site examinations enable OSFI to enhance its assessment of the financial situation and quality of the administration of plans. They also provide OSFI with the opportunity to meet the individuals involved in plan administration, thereby improving communications between these administrators and the Office. In addition to completing detailed desk reviews of some 70% of defined benefit plans, OSFI also performed a number of on-site examinations during the year with a continued focus on governance and disclosure to members. OSFI expects to increase the number of on-site reviews in 2005-2006.

Watch List

In deciding whether and how to intervene, OSFI takes into account the size of the plan's deficit and the sponsor's capacity to fund it. Pension plans that give rise to serious concern, due to their financial condition or for other reasons, are placed on a watch list and are actively monitored. The number of pension plans on OSFI's watch list declined slightly during 2004-2005 from a high of 86 to 82. Of these, 52 were defined benefit plans (62 in 2003-2004) and 30 were defined contribution plans (21 in 2003-2004). During the course of 2004-2005, 31 new plans were added to the watch list and 32 were removed, in part due to OSFI's intervention.

WATCH LIST TREND BY PLAN TYPE (past 3 years)

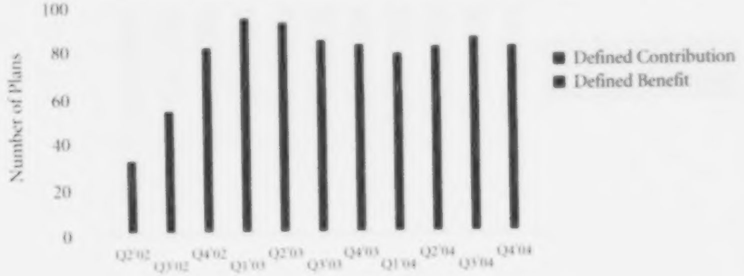

Note: Data for Q1'02 is not shown as the current methodology defining watch list plans was not introduced until Q2'02. The quarters are based on fiscal years.

During 2004-2005, the state of the pension plan industry did not change significantly from the previous year.

Intervention

In 2004-2005, OSFI dealt with a number of late remittance issues in respect to pension plans. OSFI worked actively with plan sponsors, administrators, custodians and other officials trying to find reasonable solutions that ultimately resulted in the protection of members' benefits.

Rule Making

In August 2004, the Government of Canada approved regulations allowing Air Canada to amortize existing pension funding deficiencies over a ten-year period instead of the usual five-year period. Conditions attached to the funding relief included appropriate disclosure of information to plan beneficiaries, and certain restrictions regarding actuarial methods used to plan improvements. OSFI implemented the Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulations and related portability rules. This was the final chapter in a series of steps that included the active involvement of OSFI to protect the rights and interests of the 55,000 members of Air Canada's pension plans.

In the summer of 2004, the Supreme Court of Canada issued a decision in the Monsanto case (*Monsanto Canada Inc. versus Ontario [Superintendent of Financial Services]*). The case involved a pension plan registered under the *Ontario Pension Benefits Act* and the interpretation of provisions in Ontario's pension legislation dealing with the handling of pension plan surplus amounts on a partial plan wind-up. OSFI assessed the potential relevance of this decision for federal pension legislation.

Federal rules governing partial plan termination are among the issues addressed in a consultation about the future of defined benefit plans launched in May 2005 by the Department of Finance. The Department also released a discussion paper entitled "Strengthening the Legislative and Regulatory Framework for Defined Benefit Pension Plans Registered under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*." The paper seeks stakeholders' views on a number of matters ranging from partial plan terminations under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, to funding of defined benefit plans, with the aim of maintaining a balance between the interests and incentives of private sector plan sponsors and plan members. The results of this consultation will be used to develop recommendations for regulatory or legislative changes affecting defined benefit pension plans. Accordingly, OSFI has put implementation plans with respect to the Monsanto decision on hold pending the outcome of the government's review.

OSFI is a member of the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA), a forum for discussing common issues faced by federal and provincial pension plan supervisory authorities. During 2004-2005, CAPSA issued guidelines on pension plan governance that are partly based on OSFI's previous work in the area. CAPSA also adopted guidelines for Capital Accumulation Plans. OSFI strongly supported both these guidelines and believes that they will have an important effect on plan governance.

Approvals

Federally regulated pension plans are required to seek approval from the Superintendent of Financial Institutions for different types of transactions affecting pension plans, including plan registration, asset transfer, full and partial plan termination, plan merger, refund of surplus, or reduction of benefits. A dedicated approvals unit was formed during 2004-2005 to focus on these transactions. Over time, it is expected that this change will result in improved processing time for various applications.

During 2004-2005, all asset transfers between defined benefit plans were put on hold as a result of the need to assess the impact of recent court rulings. OSFI is working on the development of instructions to guide this process, and it is expected that through 2005-2006 the backlog of transactions resulting from the hold on approvals will be eliminated.

During the year, 47 new plans were registered with OSFI. Of these, 13 were defined benefit plans. A further 19 registered plans, affecting some 762 members, informed OSFI that they were terminating or consolidating with other plans. In addition, one new application for a refund of surplus to an employer was received. No refunds were approved during 2004-2005.

OSFI formed a dedicated pension plans approvals unit to focus on transactions requiring approval.

Canada and other G-8 governments have recognized that upgrading the supervisory capacity of emerging market regulatory bodies can help to enhance the stability of the global financial system.

Globalization of the financial system continues unabated. Canadian financial institutions, many of which are increasingly expanding their physical presence and exploring business opportunities outside of Canada, play a key role in the global financial system. Canada and other G-8 governments have recognized that upgrading the supervisory capacity of emerging market regulatory bodies can help to enhance the stability of the global financial system. Canada has chosen to play an important role in this regard both directly and indirectly, through OSFI's technical assistance program, which is designed to help emerging market economies improve their financial institution supervisory systems.

Since its inception in 2001, OSFI's International Advisory Group (IAG), which receives the bulk of its funding from the Canadian International Development Agency (CIDA), has administered and operated its technical assistance program by conducting needs assessments and providing hands-on technical advice, training, workshops and seminars, primarily to supervisors in the Caribbean, Asia, Latin America, Eastern Europe and, to a lesser extent, in Africa. Technical assistance by IAG is, for the most part, provided at no cost to qualifying jurisdictions.

OSFI offers unique "in-house" programs that allow foreign bank and insurance company supervisors the opportunity to visit and learn at OSFI. During 2004-2005, OSFI hosted some 100 supervisors representing every continent. IAG also hosted many delegations to OSFI for periods ranging from several hours to a week.

IAG continues to offer a variety of bilateral and multilateral (regional) training programs and to provide technical assistance, with or without technical assistance partners, in various locations outside of Canada. This training often extends beyond the typical classroom setting and is developed according to the needs of the specific jurisdiction. It includes the provision of hands-on technical advice, consulting services and follow-up as necessary.

IAG has had success by working alongside foreign supervisors "in the field", helping them to apply various theoretical training elements. IAG staff, for example, was particularly involved during the year with insurance supervisors from Trinidad and Tobago and from Barbados where it worked alongside those countries' supervisors assisting in the implementation of "on-site" examination programs. In 2004-2005, IAG continued to provide legislative and regulatory drafting expertise, played a key role in the selection process for senior-level supervisory staff and addressed industry participants and regulators on important subjects such as corporate governance and risk management.

During 2004-2005, IAG continued to be particularly involved with the International Monetary Fund (IMF) / World Bank Financial Sector Assessment Program (FSAP). In addition to having served as "experts" in the assessment of compliance with the Basel Core Principles and the International Association of Insurance Supervisors (IAIS) Core Principles, IAG worked with several jurisdictions that are attempting to correct deficiencies identified during their FSAP assessment. During 2004-2005, IAG was selected by the Financial Sector Reform and Strengthening Initiative (FIRST) to assist Thailand's Department of Insurance in preparing for the

OSFI's Jean Sarazin, Leo Querel, Ralph Lewars and Kim Norris, Managing Director, International Advisory Group, with Prof. Jan Monkiewicz, Chairman of Poland's Insurance and Pension Funds Supervisory Commission, and his staff during the Risk-based Supervisory Workshop held in Warsaw, Poland.

OSFI's technical assistance program is designed to help emerging market economies improve their financial institution supervisory systems.

country's FSAP assessment in 2006. This "self-assessment" exercise in Thailand is a significant project for IAG and will continue in 2005-2006.

IAG is involved in a number of other longer-term, ongoing projects. Of particular note is the Dominican Republic, where IAG, with the assistance and support of the Canadian Ambassador to that country, entered into an Agreement of Technical Assistance with the Superintendente de Bancos in September 2004. This agreement, which covers a number of regulatory and supervisory issues, came about as a direct result of the collapse of the country's largest commercial bank and the difficulties of two medium-sized banks, which severely undermined public confidence in the banking system.

Another example of an ongoing project is in Malaysia, where IAG continues to work closely with Bank Negara to implement a system of risk-based supervision for insurance companies registered in Malaysia.

IAG attempts to "partner" with other technical assistance providers around the world, where feasible, in order to achieve efficiencies and economies. IAG is staffed by individuals with significant financial institution regulatory and supervisory experience, primarily gained at OSFI, and who are knowledgeable in "today's" supervisory techniques and principles.

During 2004-2005, OSFI's International Advisory Group provided technical assistance or training to financial supervisors from numerous countries.

Anguilla – Antigua & Barbuda – Bahamas – Bahrain – Barbados – Belize – Bermuda – Bolivia – Brazil – British Virgin Islands – Cayman Islands – Chile – China – Denmark – Dominica – Dominican Republic – El Salvador – Germany – Grenada – Guatemala – Guernsey – Guyana – Haiti – Honduras – Italy – Jamaica – Japan – Jordan – Lebanon – Malaysia – Mexico – Montserrat – Nepal – Netherlands Antilles – Nevis – Nigeria – Pakistan – Papua New Guinea – Paraguay – Peru – Poland – Russia – Singapore – Spain – St. Kitts – St. Lucia – St. Vincent – Switzerland – Tanzania – Thailand – Trinidad & Tobago – Turkey – Turks & Caicos Islands – Uganda – Ukraine – Venezuela

During 2004-2005, OSFI staff reviewed a number of supervisory processes and introduced technology-enabled changes in how they plan and execute their work. Supervision staff at all levels contributed significantly to this effort.

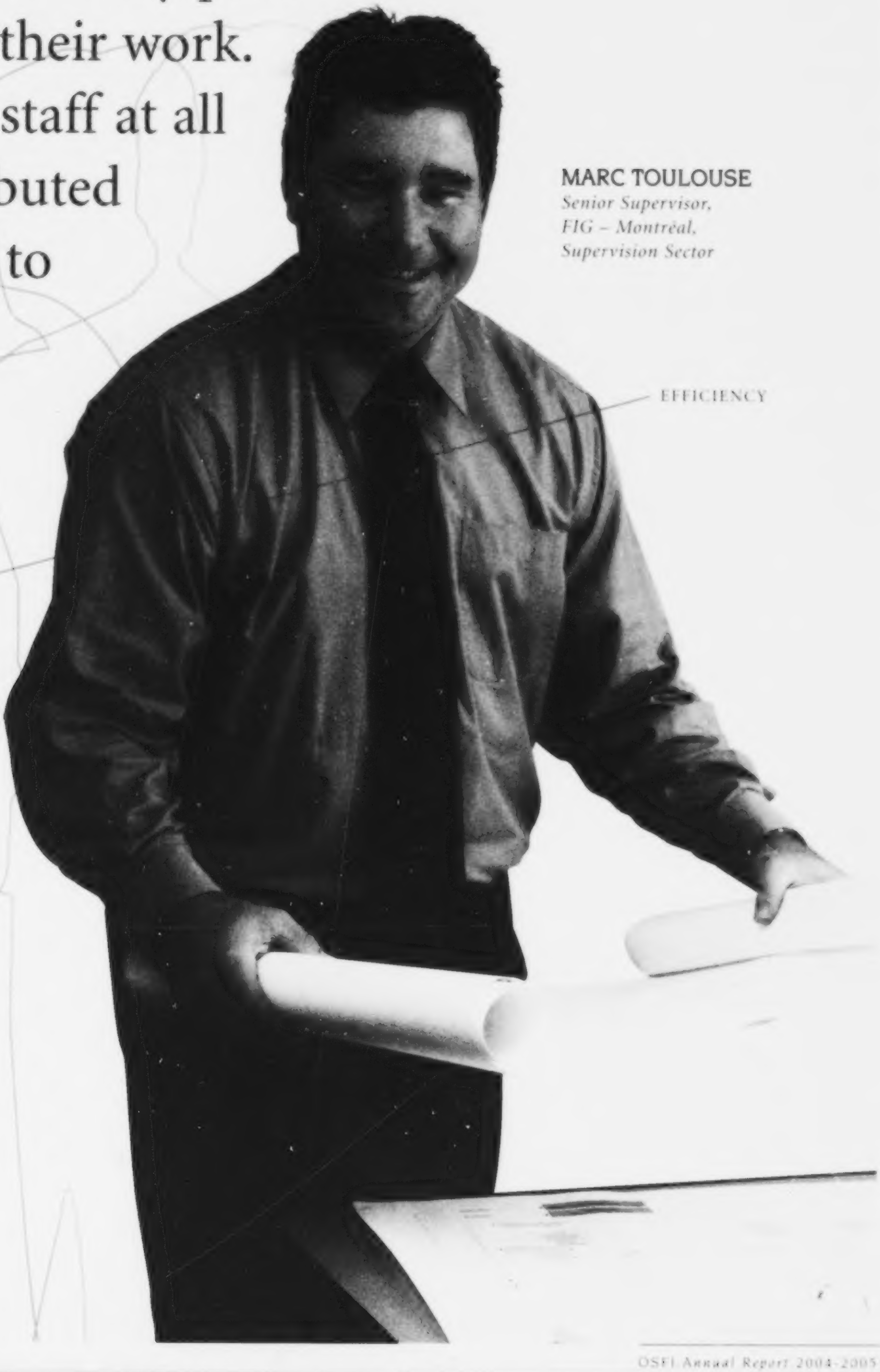

MARC TOULOUSE
Senior Supervisor,
FIG – Montréal,
Supervision Sector

Streamlining Data Collection

OSFI, the Bank of Canada, the Canada Deposit Insurance Corporation, the Department of Finance and Statistics Canada are working together to assess the relevance and usefulness of financial data currently filed by deposit-taking institutions. To date, considerable progress has been made on this joint initiative to streamline and rationalize the collection of data from these institutions.

Work completed this year will result in a net reduction of approximately 30 per cent in the data that is currently collected in OSFI Financial Returns. Discussions with institutions will continue in 2005-2006 to determine the additional data requirements needed for Basel II implementation.

Going forward, there will be greater sharing and leveraging of the data amongst these government agencies. The agencies are also working towards a more formalized common framework for data collection, which will result in greater efficiencies and transparency in future data requests, aimed at easing the regulatory burden on institutions.

OSFI is also working towards incorporating diskette filing for federally regulated pension plan returns. This change will benefit both OSFI and the pension industry by speeding up input and improving data integrity.

Improving Work Processes

OSFI made major progress in the development and implementation of its multi-year Business Systems Integration Initiative (BSII). The project is designed to reengineer core supervision processes and allow OSFI to better allocate its resources to high-risk areas.

During 2004-2005, OSFI staff reviewed a number of supervisory processes and introduced technology-enabled changes in how they plan and execute their work. Supervision staff at all levels contributed significantly to this effort. These changes resulted in staff reductions in certain areas, and redeployment of some of the affected resources to other areas. This technology has already started to deliver benefits and further enhancements are planned.

The majority of the development work related to BSII is now behind OSFI. With the continued support of the supervision team, in 2005-2006 OSFI expects to complete the implementation of these new processes and systems, including the Core Supervisory Workflow System (CSWS). These changes will allow OSFI to continue to be well positioned to respond to changes and challenges in the financial services industry.

Enabling Information Management

OSFI completed Phase 2 of its implementation of a corporate Electronic Document Management System (EDMS). EDMS will allow OSFI employees to manage electronic documents better and to share information. In 2004-2005, all the financial institution supervisory

PENNY LEE
Director, Monitoring and Analytics Support Division, Supervision Support Group, Supervision Sector

SHAHID SAYA
Information Technology Support Officer, Information Technology Division-Operations, Corporate Services Sector

records were organized, and a monitoring and audit procedure was implemented to monitor and validate the system and its contents.

Over the year, OSFI finalized plans for the design and implementation of technology-enabled reporting and analytics capabilities, supported by industry-leading business intelligence tools, for action in 2005-2006. This will provide OSFI employees with easier access to existing data as well as supporting broader utilization.

Enhancing Management Practices

OSFI formally established its internal audit function in 2002. The Audit & Consulting Services group uses a risk-based approach to support OSFI in understanding the effectiveness of OSFI's governance and control frameworks. In 2004-2005, OSFI's audit committee had the same membership as the Executive Committee, specifically, the Superintendent and the three Assistant Superintendents. OSFI has begun recruiting external members to its audit committee, with the objective of having an independent audit committee to enhance OSFI's governance structure. OSFI expects to have the newly constituted audit committee in place by early 2006.

OSFI made further progress in implementing Enterprise-wide Risk Management (ERM), a contemporary management tool that provides a comprehensive and integrated approach to identifying risks and assessing the quality of risk mitigants. As a result of a series of risk assessments facilitated by the Audit & Consulting Services group in 2004-2005, operational groups can draw clearer linkages between OSFI's priorities, their actions and associated risks. It is expected that ERM will be fully established within OSFI in 2005-2006, with responsibility for ERM transferring to managers.

WING YIN MA
Web Master,
Communications
and Public Affairs,
Corporate Services Sector

OSFI created a Project Management Group to provide overall governance for priority information management and technology projects. This group coordinates the design and implementation of major corporate projects that span several internal divisions, leading to improved delivery times and avoiding duplication of effort among OSFI staff.

OSFI began work on upgrading its Security Framework, which will address all aspects of security within OSFI including governance, policies, procedures, security risk management, compliance and monitoring. The framework will build upon existing security policies and components, and will span all security functions such as physical security, information technology, human resources, information, contracting, and business continuity.

The timing of this initiative coincides with the release of the Office of the Auditor General's (OAG) audit of IT Security within the federal government (February 2005 – Chapter 1). OSFI's security framework, targeted for completion in 2005-2006, will take into account the findings and recommendations contained in the OAG Report, while ensuring compliance with the Government Security Policy and associated standards, and consistency with overall industry best practices.

OSFI implemented the Program Activity Architecture (PAA), as recommended by the Treasury Board Secretariat, as part of the federal government's commitment to strengthen oversight and accountability. OSFI updated its accountability framework, detailing its program and sub-program activities, to ensure that reporting will accurately reflect the work that OSFI does. OSFI also developed a performance measurement framework and a suite of measures corresponding to the PAA, which will be implemented in 2005-2006. More details can be found on OSFI's web site in the "Report on Plans and Priorities for 2005-2006".

Developing OSFI's Human Resources

OSFI's executive team participated in a targeted succession planning process to identify and implement plans to mitigate the risk of potential turnover within critical executive-level positions across OSFI. Not only did this initiative produce some targeted action plans, it also uncovered the need to ensure that leadership and official language development continues to be an ongoing commitment in OSFI's business planning process. In response, OSFI introduced a modularized management development curriculum that all management staff will be required to complete within a two- to three-year period. This program is designed to enhance the skills of OSFI's leaders to better motivate and develop staff, and to better understand and consistently deliver on their accountabilities within key management processes.

OSFI continued to refine the performance management process introduced in 2003-2004. After completing one full cycle of the new program, employees and management were asked how OSFI might improve the process. Based on their input, changes were made to clarify performance ratings and to expedite the process. Competency definitions were also customized in many parts of the organization to reflect specific work processes. These changes will help employees better understand what is expected of them and will help managers better assess their staff relative to expectations.

Training continued to be a high priority at OSFI. A significant portion of OSFI's training efforts were focused on supporting the reengineering of several key business processes and the implementation of enabling technology such as workflow and information management systems. As implementation continues into early 2006, this training trend will continue and ultimately the courses developed will be added to OSFI's core curriculum.

In 2004-2005, OSFI continued to attract, retain and train a qualified workforce:

- **90% of external employment offers were accepted**
- **6.4% is the voluntary turnover rate**
- **4.8 days were spent per employee on training**
- **52% of new hires were women**
- **24% of new hires were visible minorities**

Superintendent Nicholas Le Pan spoke at the Fourth National Conference on Financial Regulation in Toronto on May 14, 2004. The photo, taken by Zoran Bozicevic, appeared in the *National Post.*

Informing Canadians

OSFI continued to inform Canadians about our activities and plans, and to contribute to a dialogue on key issues facing the financial sector.

During 2004-2005, the Superintendent and other OSFI subject experts delivered over 30 presentations to industry and regulatory forums, both nationally and internationally, to such audiences as the Institute of International Bankers, the Global Association of Risk Professionals, the Economic Club of Toronto, the International Conference of Banking Supervisors, and the C.D. Howe Institute.

To provide all interested parties with easier access to our information on-line, in 2004-2005 OSFI redesigned its external web site: www.osfi-bsif.gc.ca. Users from the public and from industry were consulted about their needs, and improvements were made to the web site to present information in a more client-centric and intuitive way. Some of the information on the new web site is grouped by industry segment, while another section highlights information of interest to the general public. The web site also provides a "Look and Feel" more consistent with Treasury Board guidelines, allowing Canadians to access information more easily due to the familiar layout and navigation.

As part of OSFI's commitment to transparency, for the first time, OSFI made public its *Plan and Priorities 2005-2008* (formerly known as the Strategic Plan). OSFI also made public the findings of both the 2004 *Industry Consultation* and the *Approvals Process Consultation.* The full text can be found on OSFI's web site.

In accordance with federal government policies introduced in 2004, OSFI published information on travel and hospitality expenses incurred within OSFI by the Superintendent, Assistant Superintendents and Chief Actuary, as well as information on contracts over $10,000 issued by or on behalf of OSFI. The information is updated every three months on OSFI's web site.

SHARING OSFI'S EXPERTISE

Throughout 2004-2005, OSFI shared its expertise with interested Canadians, including members of the general public, industry, regulators and legislators:

- **Served over 860,000 visitors to OSFI's web site**
- **Handled 13,272 public enquiries**
- **Responded to 154 enquiries from Members of Parliament**
- **Delivered over 30 speeches and presentations to industry and regulatory forums**

OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY

The Chief Actuary asked the United Kingdom Government Actuary's Department to select a panel of independent Canadian actuaries to perform a peer review of the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan. This improved process establishes a precedent and provides Canadians with the utmost confidence that the highest standards of practice, including international standards, are being applied.

REVIEW

CONFIDENCE

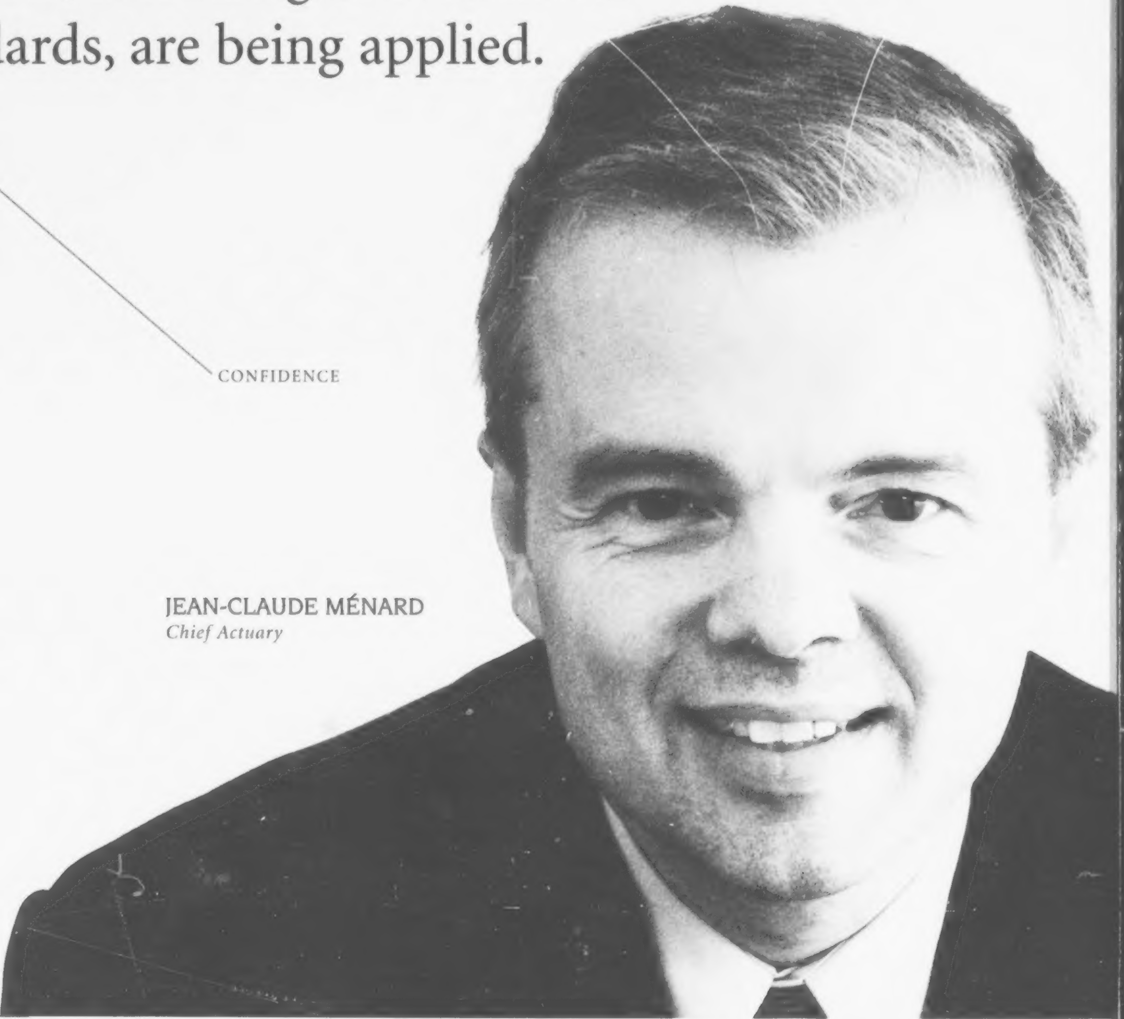

JEAN-CLAUDE MÉNARD
Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary (OCA) has different responsibilities from other sectors within OSFI. Rather than fulfilling a regulatory or supervisory function, the OCA was created to provide actuarial and other services to the Government of Canada and provincial governments who are Canada Pension Plan (CPP) stakeholders. It was established within OSFI as a separate unit and, while the Chief Actuary reports to the Superintendent, he or she is solely responsible for the content and actuarial opinions in reports prepared by the OCA.

The current environment for the retirement income system puts an additional onus on the Office of the Chief Actuary to be, and be seen to be, fully accountable and professionally independent. The Chief Actuary and all Fellows and Associates are members of the Canadian Institute of Actuaries (CIA) and are subject to the CIA Rules of Professional Conduct, which identify the professional rules and ethical standards with which a member must comply and thereby serve the public interest. The OCA maintains its credibility and the quality of its work by adhering strictly to professional actuarial standards. The statutory actuarial reports are prepared by OCA Fellows of the CIA and co-signed with the Chief Actuary to enhance the internal quality control process.

Role and Responsibilities

The federal government and the provinces, through the Canada Pension Plan (CPP), public sector pension arrangements and other social programs, have made commitments to Canadians and are responsible for the funding of these commitments. Some are long-term, and it is important that decision-makers, Parliamentarians and the public understand these commitments and the inherent risks they present. The Office of the Chief Actuary has a vital and independent role to play in this process. We provide appropriate checks and balances on the future costs of the different pension plans and social programs that fall under our responsibilities.

The Office of the Chief Actuary conducts statutory actuarial valuations of the CPP, Old Age Security (OAS) program, and pension and benefit plans covering the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the federally appointed judges, and Members of Parliament. Since 2001, the OCA has also been responsible for undertaking the actuarial review of the Canada Student Loans Program.

Whenever a bill is introduced before Parliament that has significant impact on the financial status of a public pension plan or social program falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary, the OCA must submit an actuarial report valuing this impact to the appropriate minister. The Chief Actuary submits these reports to the ministers of Finance, Social Development, Human Resources and Skills Development and to the President of the Treasury Board.

The OCA also provides the relevant government departments with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Social Development, Finance, Treasury Board Secretariat, Human Resources and Skills Development, Public Works and Government Services, National Defense, Veterans Affairs, the RCMP and Justice Canada.

Developments

The Office of the Chief Actuary is required by law to produce an actuarial report on the Canada Pension Plan (CPP) every three years. The report is one item considered by federal and provincial finance ministers when reviewing and making recommendations on the CPP every three years.

The Office of the Chief Actuary provides appropriate checks and balances on the future costs of the different pension plans that fall under its responsibilities.

The 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan was completed this year and tabled in Parliament in December 2004. The report confirms the long-term viability and financial sustainability of the CPP. The report also confirms that the legislated 9.9% combined employer-employee contribution rate for 2004 and thereafter is expected to be sufficient to pay for future expenditures and to accumulate assets of more than $140 billion by 2010 as larger numbers of Canadians reach retirement age.

In a past Federal-Provincial Review of the Canada Pension Plan, the ministers of Finance endorsed regular peer reviews of future actuarial reports and consultations by the Chief Actuary with experts on the assumptions to be used in actuarial reports. The Office of the Chief Actuary held seminars to get opinions from a wide range of experts in the fields of demography, economics and investments. These seminars as well as feedback from periodic independent reviews of the actuarial reports on the CPP provide the Office of the Chief Actuary with valuable input. These activities are part of the ongoing operation of the Office of the Chief Actuary.

As part of OSFI's policy of ensuring that Canadians and their Parliamentarians are provided with sound and relevant actuarial advice, a panel of three well-respected independent actuaries reviewed the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan and their conclusions were made public in May 2005. The independent panel confirmed that the report was competently prepared, the assumptions used are reasonable and, as a result, the conclusions of the Chief Actuary that the CPP is financially stable are well supported. The independent review confirms that the work of the Chief Actuary meets professional standards of actuarial practice and fairly communicates the results. The quality of the reports and the timeliness of other actuarial reports and advice would not have been possible without the continual support, collaboration and commitment of all the staff of the OCA.

The independent review also confirms that the OCA has adequate resources and access to data and other information required to fulfill its mandate. The review resulted in twelve recommendations dealing with various aspects of the report including data, methodology, communication of results and other actuarial issues. As it has done in the past, the OCA will study the recommendations and give them due consideration for future implementation.

To further enhance the credibility of the review process, the Chief Actuary agreed with a suggestion by the Auditor General to seek input from a foreign actuarial organization outside the federal government. Therefore, the OCA entered into an agreement with the United Kingdom Government Actuary's Department (GAD). GAD was asked to select the independent Canadian actuaries who would perform the peer review and to provide an opinion on the work done by the reviewers once the peer review was completed. In May 2004, a call for volunteers was issued, and the final panel of three was selected from ten applicants and announced in September 2004. The opinion of GAD, released in May 2005, considers the terms of reference of the independent peer review to be appropriate so that it addressed all the relevant issues necessary to perform an in-depth review of the actuarial work underlying the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan.

This improved process establishes a precedent and provides Canadians with the utmost confidence that the highest standards of practice, including existing international standards, are being applied. The 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan, tabled in December 2004, as well as the independent peer review report released in May 2005, will both serve as the basis for the federal and provincial finance ministers' statutory three-year review of the Canada Pension Plan in 2005.

The quality and timeliness of the OCA's reports and advice, as confirmed by the peer review panel for the CPP report, would not have been humanly possible without the continual support, collaboration and commitment of all the staff of the OCA. The peer review panel said "the professional experience of the staff was adequate for carrying the work required," and "the work was completed in compliance with the relevant professional standards of practice." These high standards are impossible to achieve without dedicated, expert staff.

The peer review panel also said "we are pleased to observe that there appears to be a program of staff recruiting and succession planning in place, and there is a mix of more experienced and newer personnel on the staff of the OCA." Recruitment in the OCA is working well; OSFI is seen as a good place to work.

Source: The "Review of the Twenty-First Actuarial Report on the Canada Pension Plan conducted by the CPP Actuarial Review Panel" can be found on OSFI's web site.

The OCA completed a number of other reports in 2004-2005, including actuarial reports on the pension plan for federally appointed judges, on the benefit plan financed through the RCMP (dependants) Pension Fund and on the Old Age Security program. These reports were subsequently tabled before Parliament. The OCA also completed its third actuarial review of the Canada Student Loans Program. The OCA completed its fourth actuarial study, "National Population Projections", which provides an estimate of the future size and composition of the population of Canada. This study was subsequently released in May 2005.

Other services provided by the OCA during the year included:

- Various expert witness reports before the CPP Review Tribunal and the Pension Appeals Board;
- Ongoing advice and support to the federal-provincial CPP committee;
- Public Accounts actuarial reports on the major public sector pension plans sponsored by the government including information used in the financial statements of the Public Service, Canadian Forces and RCMP pension plans;
- Public Accounts actuarial reports for the Public Service Health Care Plan and Pensioners' Dental Service Plan and assessment of the workers' compensation actuarial liability for the accounting of retirement and post-employment benefits under the government accrual accounting policies;
- Public Accounts actuarial report on Pension Act-related post-employment benefits for the Canadian Forces including war veterans;
- Ongoing advice to Veterans Affairs Canada on programs covering members of the Canadian Forces and war veterans;
- Ongoing advice to the Judicial Compensation and Benefits Commission;
- Ongoing advice to the Treasury Board Secretariat on group insurance plans covering federal government employees, Canadian Forces and members of the RCMP; and
- Ongoing advice and support given to the Canada Pension Plan Investment Board, the Public Sector Pension Investment Board and the Pension Advisory Committees of the Public Service, the Canadian Forces and the RCMP.

In 2005-2006, the OCA will continue its program of inter-disciplinary seminars with presentations from appropriate experts on relevant subjects to the preparation of future actuarial reports. The OCA will also maintain the tradition of continual improvements to the actuarial methods by applying more extensive and sophisticated stochastic analysis. The OCA will move forward with a new section in the actuarial report named "Uncertainty of Results". It is important that Canadians not only understand the Chief Actuary's best estimate of the future contribution rates to the CPP, but also appreciate the uncertainty necessarily involved in such estimates.

KEEPING WATCH OVER THE INTERESTS OF CANADIANS

The Canada Pension Plan (CPP) provides protection to millions of Canadian workers and their families against the loss of income due to retirement, disability and death. In 2004, 4 million Canadians received CPP benefits, with a total value of approximately $23.5 billion. These benefits included pensions, survivors and orphans benefits, and disability benefits. A further 11.7 million Canadian workers made contributions to the plan.

Canadians want to feel confident that the CPP will be able to meet their needs in future years. A key role of the Office of the Chief Actuary is to provide an independent opinion on the viability of the CPP. In 2004-2005, the OCA completed the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan. The report confirms the long-term viability and financial sustainability of the CPP.

The costs of the CPP are covered by the financial contributions of employees, their employers and self-employed people, and by revenue from investments. In its report, the OCA confirmed that the legislated 9.9% combined employer-employee contribution rate for 2004 and thereafter is expected to be sufficient to pay for future expenditures and to accumulate assets of more than $140 billion by 2010 as larger numbers of Canadians reach retirement age.

The approach and the conclusions of the Chief Actuary were validated by an independent peer review panel. The 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan and the peer review report will serve as the basis for the federal and provincial finance ministers' statutory three-year review of the CPP in 2005.

FINANCIAL STATEMENTS

BUDGET AND ASSESSMENT HIGHLIGHTS

OSFI recovers its costs from several revenue sources. The vast majority of OSFI's costs, which are for risk assessments and intervention (supervision), approvals and rule making, including related overhead costs, are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

Highlights for the 2004-2005 budget, as compared to estimates, include:

- OSFI met its target, as communicated to financial industry associations, of keeping the overall increase in assessment fees under 7%. Total base assessments to financial institutions were in fact 2.5% lower than the estimates that had been communicated to industry, and represented a growth of 3.4% over the prior year.
- Assessments are differentiated to reflect the costs incurred by OSFI's activities related to each industry group. Base assessments on the P&C insurance sector increased by 6.5% from the prior year due to OSFI's increased monitoring of this sector's current recovery. Base assessments in the deposit-taking sector rose by 6.6% to reflect OSFI's increased activity in that sector due to more, and more complex, transactions and increased efforts on the New Capital Adequacy Framework (Basel II) implementation. Base assessments on the life insurance sector decreased by 4.2%.
- Surcharges to problem institutions were approximately 29% higher than estimates for the year due to a greater than planned number of staged institutions and longer periods of staging.
- A 30% increase in fees for applications for approval, to better reflect the actual cost of providing approvals, was implemented effective August 2004 (the second of a two-year phase-in).
- Actual expenses were 0.9% below budget estimates and up 2.7% over the prior year. The achievement of ongoing benefits from a technology/process reengineering initiative, shifts in the timing of capital projects, and a drop in the employee benefits rate set by Treasury Board contributed to lower than planned expenses. These reductions were partially offset by one-time restructuring costs.
- As a result of the business process reengineering initiative, OSFI reduced its maximum head count to 475 full-time equivalents in 2004 from 495 set in 2002. OSFI ended the year with a head count of 426.
- OSFI completed its Ottawa accommodation plan on time and on budget. Several business process reviews were completed in the Corporate Services sector, resulting in streamlined operations and head count reductions.

FINANCIAL HIGHLIGHTS

Background

OSFI recovers its costs from several revenue sources.

The majority of costs related to risk assessment and intervention, approvals and rule making are recovered through base assessments and pension plan fees according to various formulas set out in regulations. The system is designed to allocate costs to industries based on the approximate amount of time spent supervising and regulating the industry. Costs are then assessed to individual institutions within an industry based on the applicable formula, with a minimum assessment for smaller institutions.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Problem (staged) institutions are assessed a surcharge on their base assessment, approximating the extra supervision resources required. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

OSFI also receives revenues for cost recovered services. These include revenues from the Canadian International Development Agency (CIDA) for international assistance, revenues from provinces for whom OSFI does supervision of their institutions on contract, and revenues from other federal agencies for whom OSFI provides administrative support. Starting in 2002-2003, cost recovered services revenue also included amounts charged separately to major banks for the implementation of the internal ratings-based approach of the New Capital Adequacy Framework – "Basel II".

Overall, OSFI fully recovered all its expenses for the fiscal year 2004-2005.

Effective 2004-2005, OSFI modified its financial statement presentation and notes to align these with its Program Activity Architecture (PAA). The activity of international assistance is now presented separately from that of regulation and supervision of federally regulated financial institutions.

Effective 2002-2003, OSFI began collecting late and erroneous filing penalties from financial institutions that submit late and/or erroneous financial and non-financial returns. These penalties are billed quarterly, collected and remitted to the Consolidated Revenue Fund. By regulation, OSFI cannot use these funds to reduce the amount that it assesses the industry in respect of its operating costs.

The Office of the Chief Actuary is funded by fees charged for actuarial services and by a parliamentary appropriation.

Federally Regulated Financial Institutions

Revenues

Base assessments to industry rose $2.0 million, or 3.4%, for the year ended March 31, 2005. Revenue from user fees and charges decreased by $0.8 million, or 11%, from the previous year, mainly due to lower surcharges as a result of a reduction in the number of problem institutions during the year.

User fees from approvals were slightly higher than the previous year. The coming into force, in August 2004, of the second of a two-year fee increase of 30% per year was partially offset by a decline in the number of approvals required. The phased-in increase in user fees was implemented to better reflect the actual cost of providing approvals and to apply a more equitable method of recovering costs.

Cost recovered services revenue from major banks related to implementing the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord was $2.5 million, consistent with the prior year.

Expenses

Total expenses were $68.7 million, a 1.3% increase from the previous year.[1]

The increase in human resources costs, the main driver of OSFI expenses, was the result of non-recurring restructuring costs and planned growth in employee compensation. During the year OSFI also increased its performance-related pay, which is available to employees at all levels within the organization. These increases were offset by a decrease in the employee benefits rate set by Treasury Board from 27.6% to 26.5%, and a reduction in the actual average number of full-time equivalent employees as a result of a hiring freeze during 2004-2005 in anticipation of the restructuring.

Benefits from a technology/process reengineering resulted in $1.4 million of ongoing annual savings from the elimination of certain positions and vacancies that were no longer needed.

OSFI continued to implement its information management/technology plan and make related improvements to its business processes.

Financial Institution Assessments by Industry

OSFI assessments are differentiated to reflect the costs incurred by each industry group. The chart below shows the growth of base assessments by industry group over the past eight years. Base assessments are the costs allocated to an industry, less specific fees for approvals and surcharges for problem institutions. Assessments for the P&C sector over this eight-year period rose less than for other industry sectors. Since 2002-2003, however, assessments on the P&C industry grew faster reflecting an increase in OSFI's time due to economic conditions and a greater number of staged institutions in this industry.

The increase in 2004-2005 base assessments to the deposit-taking industry reflects increased activity due to an increase in the number and complexity of transactions and increased efforts on parts of the New Capital Adequacy Framework – "Basel II". The reduction in assessments to the life industry in 2004-2005 reflects the impact of consolidation among the major companies in this industry.

BASE ASSESSMENTS BY INDUSTRY

Cumulative Growth Rates from Fiscal Year 1997

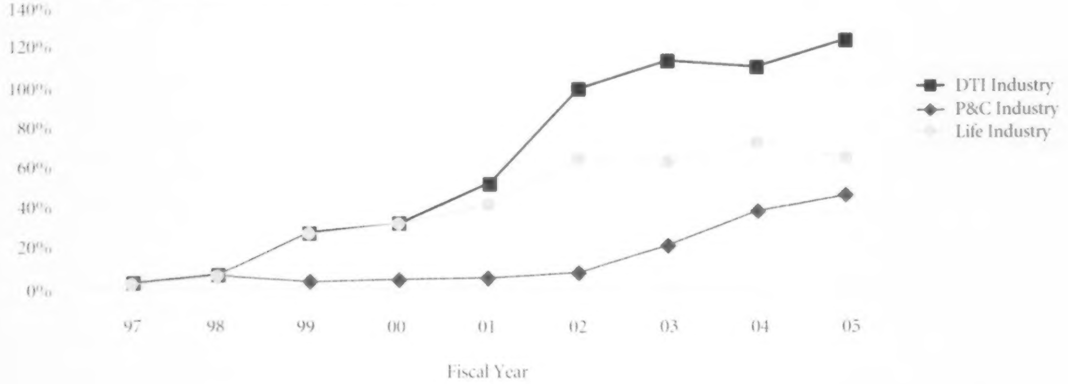

1 *Certain 2004 comparative figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in 2005.*

Federally Regulated Private Pension Plans

Fees Assessed

OSFI's costs for regulating and supervising pension plans are recovered from an annual fee charged to plans, based on the number of plan members. Plans are assessed a fee when applying for registration under the PBSA and when filing the Annual Information Return. Total fees assessed during the fiscal year ending March 31, 2005, were $3.4 million, down from $3.5 million a year earlier.

The fee rate is established based on OSFI's estimate of current year costs to supervise pension plans, adjusted for any excess or shortfall of fees in the preceding years. The estimate is then divided by the anticipated assessable membership to arrive at a per member fee. The rate established for fiscal year 2004-2005 was $11 per assessable member, unchanged from the prior year.

The aforementioned excess or shortfall of fees in any particular year is amortized over five years in accordance with the fee formula set out in regulations. Past years' surpluses have historically kept fee rates down; in 2003-2004 and 2004-2005, however, OSFI incurred unplanned expenses related to problem pension plans that depleted the surplus position.

Expenses

The cost of administering the PBSA for fiscal year 2004-2005 was $4.9 million, up from $4.3 million the previous year. This increase is largely driven by an increased focus on pension plan issues due to the higher number of "at-risk" pension plans. OSFI also staffed vacant positions during the period to enhance its supervision activities.

Fees Assessed and Expenses for Fiscal Years 1998-1999 to 2004-2005

($000, except Basic Fee Rate)

Year	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Fees Assessed	2,347	3,875	3,765	3,332[1]	3,270	3,549	3,444
Expenses	3,190	3,589	3,239	3,439	3,163	4,322	4,919
Basic Fee Rate[2] per Member	8.00	12.00	12.00	11.00	10.00	11.00	11.00

International Assistance

Expenses for International Assistance increased by 34% in 2004-2005. The increase from the prior year is mainly attributed to the allocation of indirect costs to this activity to reflect its fully loaded cost. Revenues from the Canadian International Development Agency for this activity cover approximately two-thirds of its costs; the difference is funded by base assessments from federally regulated financial institutions.

Office of the Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary (OCA) is funded by fees charged for actuarial services and by an annual parliamentary appropriation. The increase from the prior year in the expenses of the OCA is mainly attributed to planned growth in employee compensation.

1 *Restated from $3,439 to report fees assessed on a cash basis.*
2 *The minimum and maximum annual assessment per plan is derived by multiplying the annual assessment by 20 and 10,000 respectively. With an annual assessment of $11.00 per member, the minimum annual assessment is $220 and the maximum is $110,000.*

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR THE FINANCIAL STATEMENTS

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements and the consistency with all other information contained in this annual report rests with OSFI management.

These financial statements, which include amounts based on management's best estimates as determined through experience and judgement, have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Management has developed and maintained books of accounts, records, internal controls, management practices, and information systems designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations and with OSFI policies and statutory requirements.

The Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada, has audited the transactions and financial statements of OSFI and reports on her audit to the Minister of Finance.

Nicholas Le Pan
Superintendent

Donna Pasteris
Assistant Superintendent
Corporate Services

Ottawa, Canada
May 27, 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the statement of financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at March 31, 2005 and the statements of operations and equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the Office of the Superintendent of Financial Institutions. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Douglas G. Timmins, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
May 27, 2005

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

As at March 31, 2005 with comparative figures for the year ended March 31, 2004
(in thousands of dollars)

ASSETS

	Note	2005	2004
Assets			
Cash Entitlement		$ 30,969	$ 40,031
Accounts Receivable	5	11,567	5,745
Accrued Pension Plan Fees		1,155	–
Accrued Base Assessments		846	1,388
Capital Assets	4	9,819	5,072
TOTAL ASSETS		**$ 54,356**	**$ 52,236**

LIABILITIES AND EQUITY OF CANADA

	Note	2005	2004
Liabilities			
Accrued Salaries and Benefits		$ 11,305	$ 10,316
Accounts Payable and Accrued Liabilities	5	5,857	4,225
Unearned Base Assessments		2,420	2,914
Unearned Private Pension Plan Revenue		–	267
Other Unearned Revenue		542	432
Employee Future Benefits other than Pension	6	6,694	6,524
		$ 26,818	**$ 24,698**
Equity of Canada		27,538	27,538
TOTAL LIABILITIES & EQUITY OF CANADA		**$ 54,356**	**$ 52,236**
Commitments and Contingencies	12		

Nicholas Le Pan

NICHOLAS LE PAN
Superintendent of Financial Institutions

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

STATEMENT OF OPERATIONS AND EQUITY OF CANADA

For the year ended March 31, 2005 with comparative figures for the year ended March 31, 2004
(in thousands of dollars)

	Note	2005	2004
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions			
Revenue	10	$ 69,227	$ 67,957
Expenses	10,11	68,657	67,795
Net Results before Filing Penalties		570	162
Filing Penalties	8	365	211
Net Results		935	373
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans			
Revenue	10	4,919	4,322
Expenses	10,11	4,919	4,322
Net Results		–	–
International Assistance			
Revenue	10	1,211	992
Expenses	10,11	1,781	1,332
Net Results		(570)	(340)
Office of the Chief Actuary of Canada			
Revenue	10	3,253	3,119
Expenses	10,11	3,977	3,831
Net Results		(724)	(712)
NET RESULTS OF OPERATIONS BEFORE GOVERNMENT FUNDING		**(359)**	**(679)**
Government Funding	7	724	890
NET RESULTS OF OPERATIONS FOR THE YEAR		**365**	**211**
EQUITY OF CANADA, BEGINNING OF YEAR		**27,538**	**27,538**
Filing Penalties Earned on Behalf of the Government	8	(365)	(211)
EQUITY OF CANADA, END OF YEAR		**$ 27,538**	**$ 27,538**

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

STATEMENT OF CASH FLOWS

For the year ended March 31, 2005 with comparative figures for the year ended March 31, 2004
(in thousands of dollars)

	Note	2005	2004
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES			
Cash Receipts from Financial Institutions, Pension Plans and Other Government Departments		$ 76,252	$ 87,546
Cash Paid to Suppliers and Employees		(77,626)	(99,840)
Payments and Receipts in respect of Insurance Company Liquidations (Net)	9	59	19,519
Filing Penalties Remitted to the Consolidated Revenue Fund	8	(365)	(567)
Net Cash Provided by (Used in) Operating Activities		**(1,680)**	**6,658**
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES			
Acquisition of Capital Assets	4	(7,382)	(2,142)
Net Cash Used in Investing Activities		**(7,382)**	**(2,142)**
NET INCREASE (DECREASE) IN CASH ENTITLEMENT		**(9,062)**	**4,516**
CASH ENTITLEMENT AT BEGINNING OF YEAR		**40,031**	**35,515**
CASH ENTITLEMENT AT END OF YEAR		**$ 30,969**	**$ 40,031**

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

For the year ended March 31, 2005

1. *Authority and objectives*

Mandate

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) was established by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act* (OSFI Act) in 1987. Pursuant to the *Financial Administration Act* (FAA), OSFI is a department of the Government of Canada for the purposes of that Act and is listed in schedule I.1 of the Act.

In 1996, OSFI subsequently received a legislated mandate that clarified its objectives in the regulation and supervision of federal financial institutions and private pension plans. Under the legislation, OSFI's mandate is to:

- Supervise federally regulated financial institutions[1] (FRFIs) and private pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements;
- Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take, necessary corrective measures expeditiously;
- Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk;
- Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively.

In meeting this mandate, OSFI contributes to public confidence in the financial system.

Strategic outcomes and activities

Primary to OSFI's mission and central to its contribution to Canada's financial system are two strategic outcomes:

1. *To regulate and supervise to contribute to public confidence in Canada's financial system and safeguard from undue loss.* OSFI safeguards depositors, policyholders and private pension plan members by enhancing the safety and soundness of federally regulated financial institutions and private pension plans.
2. *To contribute to public confidence in Canada's public retirement income system.* This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy makers.

1 *A federally regulated financial institution is any entity that has been created or is allowed to offer financial services pursuant to one of the financial institution statutes promulgated by the federal government and includes banks, trust and loan companies, federally registered insurance companies, fraternal benefit societies, cooperative credit associations, and pension plans.*

Three *business activities* support OSFI's first strategic outcome to regulate and supervise financial institutions and pension plans so as to contribute to public confidence.

1. *Regulation and supervision of federally regulated financial institutions*
   This program activity is central to the achievement of OSFI's mandate to protect the rights and interests of depositors and policyholders and advance a regulatory framework that contributes to public confidence in the Canadian financial system. The three basic elements of this program are:

   - *Risk assessment and intervention* includes activities to monitor and supervise financial institutions, monitor the financial and economic environment to identify emerging issues and intervene in a timely way to protect depositors and policyholders, while recognizing that all failures cannot be prevented.

   - *Rule making* encompasses the issuance of guidance and regulations, input into federal legislation affecting financial institutions, contributions to accounting, auditing and actuarial standards, and involvement in a number of international rule-making activities.

   - *Approvals* of certain types of actions or transactions undertaken by regulated financial institutions. This covers two distinct types of approvals: those required under the legislation applying to financial institutions and approvals for supervisory purposes.

2. *Regulation and supervision of federally regulated private pension plans*
   This program activity incorporates risk assessment, intervention, rule making and approvals related to federally regulated private pension plans under the *Pension Benefits Standards Act, 1985.*

3. *International assistance*
   OSFI supports initiatives of the Canadian Government to assist emerging market economies to strengthen their regulatory and supervisory systems. This program incorporates activities related to providing help to other selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity. This program is largely funded by the Canadian International Development Agency, and is carried out directly by OSFI and through its participation in the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision. This involvement is of benefit to financial institutions to the extent that it strengthens the financial-system regulatory and supervisory regimes in those jurisdictions where Canadian institutions operate, leads to similar oversight of companies that are competing in the marketplace, and strengthens bonds between Canada and jurisdictions in which Canadian institutions wish to expand.

OSFI's second strategic outcome – to contribute to public confidence in Canada's public retirement income system – is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary (OCA).

The OCA provides a range of actuarial services, under the *Canada Pension Plan Act* and the *Public Pensions Reporting Act* to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments, including the provision of expert and timely advice in the form of reports tabled in Parliament. The basic elements of this program are:

1. *Canada Pension Plan and Old Age Security*
   The OCA estimates long-term expenditures, revenues and current liabilities of the CPP and federal public-sector pension and insurance plans, long-term future expenditures for Old Age Security programs, and prepares statutory triennial actuarial reports on the financial status of these programs.

2. *Other Public Pension Plans*
   The OCA prepares statutory triennial actuarial reports on the financial status of federal public sector employee pension and insurance plans covering the federal Public Service, the Canadian Armed Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federally appointed judges and Members of Parliament.

3. *Canada Student Loans*
   Since 2001, the OCA undertakes the actuarial review of the Canada Student Loans Program by evaluating the portfolio of loans and the long-term costs of the program.

Additional legislative references

In addition to the Acts referred to above, OSFI has responsibilities under the following legislation:

- *Bank Act;*
- *Cooperative Credit Associations Act;*
- *Green Shield Canada Act;*
- *Insurance Companies Act;*
- *Trust and Loan Companies Act;* and
- *Pension Benefits Standards Act, 1985.*

2. *Revenue and spending authority*

Pursuant to section 17 of the OSFI Act, the Minister of Finance may spend any revenues collected under sections 23 and 23.1 of the OSFI Act to defray the expenses associated with the operation of OSFI. The Act also establishes a ceiling for expenses at $40 million above the amount of revenue collected.

OSFI's revenues are comprised of assessments, service charges, and fees. The expenses against which assessments may be charged include those in connection with the administration of the *Bank Act*, the *Cooperative Credit Associations Act*, the *Green Shield Canada Act*, the *Insurance Companies Act*, and the *Trust and Loan Companies Act*. The formula for the calculation of assessments is included in regulations.

The *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA, 1985) provides that fees may be charged for the registration and supervision of private pension plans and for the supervision, including inspection, of registered pension plans. The amount of the fees is set annually by regulation pursuant to Section 39 of the PBSA, 1985.

Section 23.1 of the OSFI Act provides that the Superintendent may assess against a person a prescribed charge ("service charge") and applicable disbursements for any service provided by or on behalf of the Superintendent for the person's benefit or the benefit of a group of persons of which the person is a member. "Person" includes individuals, corporations, funds, unincorporated associations, Her Majesty in Right of Canada or of a province, and a foreign government. The service charges are detailed in the regulations.

Pursuant to section 16 of the OSFI Act, Parliament annually provides appropriations to support the operations of the Office of the Chief Actuary.

3. *Significant accounting policies*

a) Basis of presentation

The financial statements of OSFI have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

b) Revenue recognition

OSFI matches its revenue to its operating costs. Any amounts that have been billed and for which costs have not been incurred are classified as unearned revenue on the statement of financial position. Revenue is recorded in the accounting period in which it is earned whether or not it has been billed or collected. At March 31 of each year, amounts may have been collected in advance of the incurrence of costs or, alternatively, amounts may be owed to OSFI.

Base assessments are billed annually based on an estimate of the current fiscal year's operating costs (an interim assessment) together with a final accounting of the previous year's assessment for actual costs incurred. Assessments are calculated prior to December 31 of each year, in accordance with Section 23(1) of the *OSFI Act* and the *Assessment of Financial Institutions Regulations, 2001.*

Cost recovered services represent revenue earned from services provided in accordance with the terms and conditions set out in specific Memoranda of Understanding.

Pension plan fees are earned from registered pension plans. Fee rates are set annually by regulation based on budgeted expenses, forecast pension plan membership and actual results from the previous year. Pension plan fees are charged in accordance with the *Pension Benefits Standards Regulations, 1985.*

User fees and charges include revenue earned pursuant to the *Charges for Services Provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions Regulations 2002* – as amended from time to time – in respect of legislative approvals and approvals for supervisory purposes, and surcharges assessed to federally regulated financial institutions assigned a "stage" rating pursuant to the Guide to Intervention for Federal Financial Institutions. Assessment surcharges are charged in accordance with the *Assessment of Financial Institutions Regulations, 2001.*

Filing penalties are penalties levied against financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and corporate returns due to OSFI. Penalties levied are not available to reduce the net costs that OSFI assesses the industry (are non-respendable) and are remitted to the Consolidated Revenue Fund. Filing penalties are charged in accordance with the *Filing Penalties (Office of the Superintendent of Financial Institutions) Regulations.*

c) Cash entitlement

OSFI does not have its own bank account. The financial transactions of OSFI are processed through the Consolidated Revenue Fund (CRF) of Canada. OSFI's cash entitlement represents the amount OSFI is entitled to withdraw from the CRF without further authority. This amount does not earn interest.

d) Capital assets

Capital assets are recorded at historical cost less accumulated amortization. Amortization is recorded using the straight-line method over the estimated useful lives of the assets as follows:

Assets	Useful Life
Leasehold Improvements	Remaining life of the lease
Furniture and Fixtures	7 years
Office Equipment	4 years
Informatics Hardware	3 years
Informatics Infrastructure (Networks)	3 years
Informatics Software	5 years

e) Employee future benefits

(i) Pension benefits

OSFI's eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and OSFI contribute to the cost of the Plan. OSFI's contribution amount is currently based on a multiple of the employee's required contributions, and may change over time

depending on the experience of the Plan. These contributions represent the total pension obligations of OSFI and are charged to operations on a current basis. OSFI is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

(ii) Severance benefits

On termination of employment, employees are entitled to certain benefits provided for under their conditions of employment through a severance benefits plan. The cost of these benefits is accrued as the employees render their services necessary to earn severance benefits. These benefits represent the only obligation of OSFI that entails settlement by future payment.

The cost of benefits is actuarially determined as at March 31 of each year using the projected benefit method prorated on services. The valuation of the liability is based upon a current market discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best long-term estimates of factors such as future wage increases and employee resignation rates. The excess of any net actuarial gain (loss) over 10% of the benefit obligation is amortized over the average remaining service period of active employees.

f) Specified purpose account for insurance company liquidations

OSFI has an interest-bearing, specified purpose account (note 9) within the Consolidated Revenue Fund for insurance company liquidations. Prior to amendments to the *Winding-up and Restructuring Act*, OSFI acted as liquidator of failed insurance companies when appointed by Court Order. Under these circumstances, the Superintendent hired agents to carry out the liquidation work in each case. Section 23.3 of the *Winding-Up and Restructuring Act*, which came into force in 1996, established that the Superintendent can no longer be appointed as liquidator of a failed institution.

In its capacity as liquidator, OSFI pays, on behalf of the remaining active institutions, all expenses related to the liquidation, and then recovers these costs from active institutions pursuant to the *Insurance Companies Act*. Where liquidated companies distribute assets to the Superintendent, these assets are distributed back to the remaining active institutions that paid the costs of liquidation. Accordingly, the revenues and expenses, recoveries and distributions related to this account are not included in the Statement of Operations and Equity of Canada.

g) Use of estimates

These financial statements are prepared in conformity with Canadian generally accepted accounting principles, which require that OSFI management makes estimates and assumptions that affect the amounts reported in these financial statements. Liabilities related to human resources and the useful lives of capital assets are the most significant items for which estimates are used. Actual results could differ from those estimates.

4. *Capital assets*

($ thousands)	Gross Book Values			Accumulated Amortization			Net Book Values	
Category	Opening Balance	Additions (net)	Closing Balance	Opening Balance	Amortization Expense (net)	Closing Balance	2005	2004
Leasehold Improvements	$ 1,970	$ 3,721	$ 5,691	$ 1,384	$ 436	$ 1,820	$ 3,871	$ 586
Furniture and Fixtures	1,586	1,488	3,074	1,053	268	1,321	1,753	533
Office Equipment	351	152	503	273	71	344	159	78
Informatics Hardware	2,127	517	2,644	1,616	339	1,955	689	511
Informatics Infrastructure	2,960	153	3,113	2,114	556	2,670	443	846
Informatics Software	6,845	1,351	8,196	4,327	965	5,292	2,904	2,518
Total	**$ 15,839**	**$ 7,382**	**$ 23,221**	**$ 10,767**	**$ 2,635**	**$ 13,402**	**$ 9,819**	**$ 5,072**

5. *Related party transactions*

OSFI is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and crown corporations. OSFI enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms.

OSFI recorded expenses of $19,702 thousand (2004: $16,061 thousand) and revenue of $4,752 thousand (2004: $4,661 thousand) from transactions in the normal course of business with other government departments during the year.

As at March 31, accounts receivable and payable with other government entities and unrelated external parties were as follows:

($ thousands)		Related Parties	External Parties	Total
2005	Accounts Receivable	577	10,990	11,567
	Accounts Payable and Accrued Liabilities	1,922	3,935	5,857
2004	Accounts Receivable	59	5,686	5,745
	Accounts Payable and Accrued Liabilities	1,353	2,872	4,225

6. *Employee future benefits*

a) Pension benefits

OSFI and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The estimated employer contributions to the Public Service Pension Plan during the year were $5,798 thousand (2004: $5,696 thousand).

b) Severance benefits

Information about OSFI's severance benefit plan is presented in the table below.

($ thousands)	2005	2004
Accrued benefit obligation, beginning of year	$ 6,497	$ 5,903
Current service cost	555	506
Interest cost	386	368
Benefits paid	(772)	(297)
Actuarial loss	350	17
Accrued benefit obligation, end of year (1)	7,016	6,497
Unamortized net actuarial loss (gain)	(322)	27
Accrued Benefit Liability	**$ 6,694**	**$ 6,524**
Net benefit plan expense		
Current service cost	555	506
Interest cost	386	368
Amortization of net actuarial loss (2)	–	–
Benefit Expense	**$ 941**	**$ 874**

1. The accrued benefit obligation is not funded as funding is provided when benefits are paid. Accordingly, there are no plan assets.
2. The amortization period is the remaining average service period of active employees.

The significant actuarial assumption adopted in measuring OSFI's accrued benefit obligation is a discount rate of 5.13% (2004 – 6.05%).

For measurement purposes, management's best estimate for the general salary increases to estimate the current service cost and the accrued benefit obligation as at March 31, 2005 is an annual economic increase of 2.5% for the plan year 2006 (2004 – 2.5% for the plan year 2005). Thereafter, an annual economic increase of 2.9% is assumed (2004 – 3%). The average remaining service period of active employees covered by the benefit plan is 11 years (2004 – 11 years).

7. *Government funding*

OSFI receives an annual parliamentary appropriation pursuant to section 16 of the OSFI Act to support its mandate relating to the Office of the Chief Actuary. In this fiscal year, OSFI was granted $724 thousand (2004: $890 thousand). The parliamentary appropriation for the prior year was composed of a $712 thousand appropriation to defray the expenses associated with the provision of services by the Office of the Chief Actuary and a non-recurring appropriation of $178 thousand to be applied to activities consistent with the government Modern Comptrollership initiative.

8. *Filing penalties*

On April 1, 2002, OSFI's filing penalty regulations came into force in accordance with the OSFI Act. Penalties are levied quarterly to financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and corporate returns due to OSFI during the preceding calendar quarter. Penalties levied by OSFI are non-respendable and are to be remitted to the Consolidated Revenue Fund. The funds are not available to OSFI and are not included in the balance of the Cash Entitlement. As a result, the penalties do not reduce the amount that OSFI assesses the industry in respect of its operating costs.

During 2004-2005, OSFI levied $365 thousand (2004: $211 thousand) in late and erroneous filing penalties.

9. *Specified purpose account for insurance company liquidations*

During the year, the following activity occurred in this account:

($ thousands)	2005	2004
Opening Balance	$ 59	$19,578
Recoveries deposited	37	–
Interest earned	–	480
Distribution of assets from liquidated estates	(416)	(20,595)
Other transactions in respect of liquidation expenses	320	596
Closing Balance	**$ –**	**$ 59**
Remaining insurance company liquidations under control of the Superintendent	8	8

10. *Segmented information*

Revenue by Business Activity

($ thousands)	2005					2004				
	Base Assessments	Cost Recovered Services	Pension Plan Fees	User Fees and Charges	Total	Base Assessments	Cost Recovered Services	Pension Plan Fees	User Fees and Charges	Total
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions	$ 60,171	$ 3,157	$ –	$ 5,899	**$ 69,227**	$ 58,166	$ 3,136	$ –	$ 6,655	**$ 67,957**
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans		52	4,867		**4,919**			4,322		**4,322**
International Assistance		1,211			**1,211**		972		20	**992**
Office of the Chief Actuary		3,209		44	**3,253**		3,032		87	**3,119**
TOTAL REVENUE	$ 60,171	$ 7,629	$ 4,867	$ 5,943	$ 78,610	$ 58,166	$ 7,140	$ 4,322	$ 6,762	$ 76,390

Expenses by Business Activity

($ thousands)	2005	2004
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions		
Risk Assessment and Intervention	$ 48,659	$ 48,304
Rule Making	13,829	13,290
Approvals	6,169	6,201
Total	**68,657**	**67,795**
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans	**4,919**	**4,322**
International Assistance	**1,781**	**1,332**
Office of the Chief Actuary		
Canada Pension Plan and Old Age Security	1,360	1,141
Public Pension Plans	2,059	2,146
Canada Student Loans Program	558	544
Total	**3,977**	**3,831**
TOTAL EXPENSES	$ 79,334	$ 77,280

11. Revenue and expenses by major classification

($ thousands)	For the year ended March 31				
	2005	2004	2003	2002	2001
Revenue					
Base Assessments	$ 60,171	$ 58,166	$ 56,460	$ 53,497	$ 43,175
Cost Recovered Services	7,629	7,140	6,266	3,405	1,733
Pension Plan Fees	4,867	4,322	3,155	3,434	3,765
User Fees and Charges	5,943	6,762	4,221	3,089	3,629
Total Revenue Earned from Respendable Sources	**78,610**	**76,390**	**70,101**	**63,425**	**52,302**
Non-Respendable Filing Penalties Revenue	365	211	710	–	–
Total Revenue	**78,975**	**76,601**	**70,811**	**63,425**	**52,302**
Expenses					
Human Resources	57,488	55,801	52,215	48,853	40,185
Information Management / Technology	7,972	8,129	5,519	3,144	3,149
Facilities	5,789	5,109	5,098	4,878	4,392
Travel	2,998	2,860	2,953	2,281	2,152
Administration	2,512	2,444	2,059	2,402	2,407
Professional Services	1,553	1,683	1,237	1,298	1,001
Professional Development	1,062	1,254	1,727	1,537	1,387
Total Expenses	**79,334**	**77,280**	**70,808**	**64,393**	**54,673**
Net Results of Operations before Government Funding	**(359)**	**(679)**	**3**	**(968)**	**(2,371)**
Government Funding	724	890	707	917	2,173
Net Results of Operations Including Non-Respendable Filing Penalties Revenue	**365**	**211**	**710**	**(51)**	**(197)**
Non-Respendable Filing Penalties Revenue Earned on Behalf of the Government	(365)	(211)	(710)	–	–
NET RESULTS OF OPERATIONS	$ –	$ –	$ –	$ (51)	$ (197)
AVERAGE NUMBER OF EMPLOYEES	453	466	454	419	398

12. Commitments and contingencies

a) Commitments

OSFI has entered into lease agreements for office space and office equipment in four locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

($ thousands)		
2005-2006	$	4,610
2006-2007		4,503
2007-2008		4,480
2008-2009		4,285
2009-2010		2,106
	$	**19,984**

b) Contingencies

OSFI is involved in claims and litigation for which provisions have been made to the extent determinable.

13. Comparative figures

Certain 2004 comparative figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in 2005.

Appendix 1

Disclosure of Information

Under the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, the Superintendent is required to report to Parliament each year on the disclosure of information by financial institutions and the state of progress made in enhancing the disclosure of information in the financial services industry.

OSFI contributes to and promotes effective disclosure by publishing selected financial information on OSFI's web site and through Beyond 20/20 Inc.; by providing guidance to institutions on their disclosure practices; and by participating in international supervisory groups with similar objectives.

In the past few years, OSFI issued separate disclosure guidelines for deposit-taking institutions, life insurance companies and P&C insurance companies, setting out minimum requirements for information disclosure on financial, risk management and control practices. These requirements supplement disclosures required by the Canadian Institute of Chartered Accountants' (CICA) Handbook under generally accepted accounting principles and other OSFI guidelines. OSFI intends to revisit its disclosure guidelines over the next year due to the new Financial Instruments Accounting Standards which will become effective for the 2007 fiscal year.

OSFI is currently involved in developing the Life-1 reporting forms and accompanying instructions which will enhance financial statement disclosures by life insurers. Other domestic efforts in insurance include OSFI's work with the Canadian Institute of Actuaries (CIA) in developing a model for annual disclosure of gains and losses by source, and participation in the development of guidance issued by the CIA on the methodology of these calculations. In 2004, OSFI issued a new guideline which requires public disclosure of the source of earnings by Canadian life insurance companies for their 2004 fiscal year. Embedded value disclosure is already a reporting feature of several large Canadian life insurers.

Internationally, OSFI has been active on several fronts in enhancing disclosures:

- OSFI continues to participate as a leading member country in issues related to the New Capital Adequacy Framework (Basel II) of which Pillar III – Market Discipline will require enhanced disclosures by banks of capital and risk management practices. During the past year OSFI has been working with industry to implement these changes.
- Through its participation in the Basel Committee on Banking Supervision, OSFI has been active in the work of the International Accounting Standards Board (IASB) on the Fair Value Option of the Financial Instruments Standard and related disclosure requirements on financial instruments. The Canadian Accounting Standards Board has noted the benefit of the IASB's additional disclosure and is looking at possibly including the Fair Value Option.

OSFI actively monitors and provides input on the work of the Enhanced Disclosure Subcommittee of the International Association of Insurance Supervisors (IAIS). The Enhanced Disclosure Subcommittee is charged with drafting standards and guidance papers aimed at enhancing the standards of disclosure by insurance enterprises.

In October 2004, the IAIS issued a final standard entitled "Standard on Disclosures Concerning Technical Performance and Risks for Non-life Insurers and Reinsurers". Throughout the year the subcommittee was developing a new standard entitled "Standard on Disclosures Concerning Investment Performance and Risks for Insurers and Reinsurers". This standard is expected to be final in October 2005.

Appendix 2

Financial Institutions and Pension Plans Regulated by OSFI

	Number[1]	Assets[2,3] ($ Millions)
Banks		
Domestic	19	1,796,712
Foreign Bank Subsidiaries	27	102,686
Foreign Bank Branches	22	36,240
Trust and Loan Companies		
Bank-owned	32	194,805
Other	34	14,383
Cooperative Credit Associations	7	12,035
Life Insurance Companies		
Canadian-incorporated	42	347,511
Foreign Branches	53	19,396
Fraternal Benefit Societies		
Canadian-incorporated	12	5,891
Foreign Branches	9	1,401
Property and Casualty Insurance Companies		
Canadian-incorporated	90	60,870
Foreign Branches	97	23,987
Pension Plans	1,284	104,190

1 *Number of regulated companies as at 31 March 2005. Includes institutions in the process of liquidation or termination and institutions limited to servicing existing business. A list of institutions regulated by OSFI can be found on OSFI's web site at www.osfi-bsif.gc.ca under "Who We Regulate".*
2 *As at 31 March 2005 where available, otherwise 31 December 2004.*
3 *Total assets of the industries regulated by OSFI are not the simple sum of the above-noted figures. The figures for entities that report on a consolidated basis include subsidiaries whose assets may also be included in a different category.*

Appendix 3

Summary of Asset Breakdown of Pension Plans Regulated by OSFI[1]

As at March 31, 2005 with comparative figures for the year ended March 31, 2004
(in millions of dollars)

	2005		2004[2]	
Cash	$ 324	0.4%	$ 312	0.3%
Debt Securities				
Short-term Notes, Other Term Deposits	$ 3,273	3.1%	$ 3,052	3.2%
Government Bonds	22,098	21.2%	20,082	21.2%
Corporate Bonds	6,702	6.4%	6,551	6.9%
Mutual Funds – Bonds, Cash Equivalents & Mortgage	6,010	5.8%	5,538	5.9%
Mortgage Loans	1,234	1.2%	1,307	1.4%
General Fund of an Insurer	96	0.1%	99	0.1%
Total Debt Securities	**$ 39,413**	**37.8%**	**$ 36,629**	**38.7%**
Equity				
Shares in Investment, Real Estate or Resource Corporation	$ 4,920	4.7%	$ 5,162	5.5%
Common and Preferred Shares	40,989	39.4%	35,392	37.4%
Mutual Funds – Stocks	11,501	11.0%	10,533	11.1%
Mutual Funds – Real Estate	573	0.6%	209	0.2%
Real Estate	1,279	1.2%	1,456	1.5%
Total Equity	**$ 59,262**	**56.9%**	**$ 52,752**	**55.7%**
Diversified and Other Investments				
Mutual Funds – Balanced	$ 2,500	2.4%	$ 1,849	2.0%
Segregated Funds	1,469	1.4%	1,190	1.3%
Other	1,071	1.0%	1,560	1.7%
Total Diversified and Other Investments	**$ 5,040**	**4.8%**	**$ 4,599**	**5.0%**
Other Accounts Receivable (Net of Liabilities)	$ 151	0.1%	$ 277	0.3%
Total Net Assets	**$ 104,190**	**100.0%**	**$ 94,569**	**100.0%**

1 *Represents asset distribution as reported in the financial statements of pension plans whose year-end falls between January 1 and December 31 of respective years.*
2 *Restated.*

How to Reach OSFI

OSFI welcomes questions about its role and responsibilities as well as enquiries related to federally regulated pension plans. Several methods are available to communicate with us:

Toll-free Information Service
OSFI operates a toll-free information service from 8:30 a.m. to 5:00 p.m. Eastern Time, Monday through Friday. It can be reached by calling **1 800 385-8647** or (613) 990-6011 for local (Ottawa-Gatineau) calls.
E-mail: **extcomm@osfi-bsif.gc.ca**

Internet
OSFI's web site address is **www.osfi-bsif.gc.ca**. The site provides timely access to a wide variety of OSFI information and documents, including speeches, news releases, guidelines, legislation, policy statements, bulletins, financial information and a listing of all financial institutions and pension plans regulated by OSFI.

Publications
OSFI publications are generally available on our web site (www.osfi-bsif.gc.ca) or by contacting:

Publications Distribution
Office of the Superintendent of Financial Institutions
13th Floor, 255 Albert Street
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7655
Facsimile: (613) 952-8219
E-mail: pub@osfi-bsif.gc.ca

OSFI Offices

Ottawa Head Office
255 Albert Street
16th Floor
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788
Facsimile: (613) 952-8219

Montréal
200 René-Lévesque Boulevard West
Suite 903
Montréal QC H2Z 1X4
Telephone: (514) 283-4836
Facsimile: (514) 496-1726

Toronto
P.O. Box 39
121 King Street West
Toronto ON M5H 3T9
Telephone: (416) 973-6662
Facsimile: (416) 973-7021

Vancouver
P.O. Box 11
1095 West Pender Street
Vancouver BC V6E 2M6
Telephone: (604) 666-5335
Facsimile: (604) 666-6717

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Rapport annuel BSIF 2004-2005

CONSOLIDER NOS ACQUIS

BSIF
OSFI

Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada
12e étage
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7788
Télécopieur : (613) 952-8219
Ligne sans frais : 1 800 385-8647
Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
N° de cat. IN-2005
ISBN 0-662-69224-1

Table des matières

2 — Lettre de couverture

3 — Message du surintendant

6 — Points saillants du rendement

16 — Prochaines priorités

17 — Rôle et attributions

18 — Mandat

21 — Structure du rapport

22 — Institutions financières fédérales

42 — Régimes de retraite privés fédéraux

51 — Aide internationale

55 — Initiatives intégrées

60 — Bureau de l'actuaire en chef

67 — États financiers

87 — Annexes
1. Divulgation de renseignements
2. Institutions financières et régimes de retraite réglementés par le BSIF
3. Répartition de l'actif des régimes de retraite réglementés par le BSIF

90 — Coordonnées du BSIF

Lettre de couverture

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
Ministre des Finances
Ottawa, Canada K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 40 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour l'exercice compris entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.

Le présent rapport comprend également le *Rapport sur l'administration de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) pour l'exercice compris entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005, en vertu de l'article 40 de la LNPP.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

Ottawa, le 1er octobre 2005

Message du surintendant

Les réalisations de 2004-2005 témoignent d'un fil conducteur reliant chaque activité, initiative et projet du BSIF. C'est notre actif le plus précieux et, sans lui, nous ne serions pas arrivés à en accomplir autant. Cet actif, c'est notre effectif.

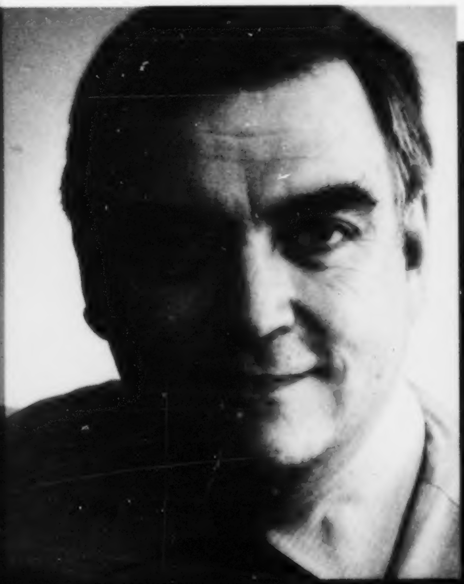

JE CROIS FERMEMENT QUE LES EMPLOYÉS DU BSIF SONT LA FORCE DE NOTRE ORGANISATION. ILS SONT LA SOURCE DE NOTRE SAVOIR, DE NOTRE EXPÉRIENCE, DE NOTRE EXPERTISE ET DE NOTRE DÉSIR DE NOUS AMÉLIORER. ILS SONT DÉTERMINÉS ET DÉVOUÉS. SANS EUX, LE BSIF NE SERAIT PAS CE QU'IL EST, UN SUCCÈS. NOUS SAVONS POUVOIR COMPTER SUR LEUR FRANCHISE ET LEUR OUVERTURE POUR RECENSER LES AMÉLIORATIONS QUI S'IMPOSENT. J'APPRÉCIE TOUJOURS UNE RÉTROACTION CONSTRUCTIVE AFIN QUE NOUS PUISSIONS, NOUS DU BSIF, NOUS AMÉLIORER DANS NOTRE SPHÈRE DE COMPÉTENCE. ET JE SOLLICITE LES IDÉES ET LES SOLUTIONS DE NOS EMPLOYÉS POUR CONSOLIDER NOS ACQUIS. LE PRÉSENT RAPPORT SALUE LEURS INITIATIVES, LEURS CONTRIBUTIONS ET LEURS RÉALISATIONS.

Le thème du rapport, *Consolider nos acquis*, se veut à la fois rétrospectif et tourné vers l'avenir. Il énonce les mesures que nous avons prises en 2004-2005 pour renforcer l'organisation et la rendre plus efficace, d'une part, et il sert d'engagement à sans cesse nous améliorer, d'autre part.

Grâce au travail acharné, à l'expertise et au dévouement de nos employés, les Canadiens peuvent, à juste titre, être très fiers de la sécurité et de la stabilité de nos institutions financières, des nos régimes de retraite privés et de nos mécanismes de retraite publics, et y mettre toute leur confiance.

Beaucoup de Canadiens ne savent peut-être pas que le BSIF est reconnu tant au pays qu'à l'étranger comme un organisme de réglementation prudentielle de calibre mondial. À mon avis, il importe que nos nombreux partenaires et intervenants comprennent le rôle inestimable de nos employés dans la protection des intérêts des déposants, des souscripteurs, des participants des régimes de retraite et de leurs bénéficiaires du Canada. Les valeurs communes du BSIF, à savoir engagement, esprit d'équipe, professionnalisme et intégrité, se manifestent dans le travail quotidien de nos employés. Je suis fier d'être associé à une organisation aussi dynamique et particulière qui sait si bien se mettre au service des Canadiens.

Pour *Consolider nos acquis*, il nous faut mesurer et évaluer périodiquement notre rendement pour nous assurer d'évoluer dans la bonne direction. À cet égard, en 2004-2005, nous avons procédé à une consultation de l'industrie dans le cadre de laquelle nous avons invité les cadres des institutions financières et les professionnels œuvrant dans le domaine à soumettre de manière anonyme leurs commentaires sur les activités du BSIF. Nous avons publié les résultats de cette consultation. Nous tenons toujours compte de la meilleure façon d'interpréter certaines des constatations et gardons à l'esprit qu'en notre qualité d'organisme de réglementation, nous n'avons pas pour objectif de plaire aux entités réglementées. Or, en un sens, cela représente une fiche sur notre rendement. D'après les constatations, 92 % des répondants sont satisfaits du rendement du BSIF, en hausse par rapport à 78 % en 1998. La mesure de notre rendement et de notre réussite fait maintenant fondamentalement partie de notre manière de fonctionner et elle demeurera une priorité clé.

Même si notre mandat n'est pas une garantie contre les faillites, nous avons été confrontés pendant l'année à certains enjeux, notamment certaines institutions et certains régimes de retraite à problème à l'égard desquels nous sommes intervenus avec succès sans causer de pertes importantes pour les Canadiens. Nous avons contribué de manière importante et positive à l'instauration d'un cadre de règles canadiennes et internationales qui n'a pas son pareil et nous avons cultivé des relations avec les institutions financières et les autres organismes de réglementation au pays et à l'échelle mondiale.

Nous nous sommes aussi efforcés de publier un jeu de principes sur la gestion du risque d'atteinte à la réputation pour aider les institutions financières à composer avec cette nouvelle catégorie importante de risque. Une priorité plus grande est aujourd'hui accordée à la gestion du risque d'atteinte à la réputation, car le milieu des affaires est devenu plus complexe, plus mondialisé et plus litigieux. Nous estimons que tous, sans exception, devraient ne jamais perdre de vue le risque d'atteinte à la réputation. Bien que certaines institutions aient adhéré à ce principe, d'autres pourraient faire davantage. Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières recensent et gèrent de manière dynamique les risques dans le contexte contemporain.

Consolider nos acquis veut aussi dire que nous avons pris des mesures à l'interne pour accroître notre efficience et notre efficacité. Certaines de ces mesures sont encore en chantier et ont besoin de réglage, mais ce sont des pas dans la bonne direction. Nous sommes allés de l'avant avec notre initiative de réorganisation de nos processus de surveillance. Plusieurs autres processus ont été améliorés. De plus, dans le but de contrôler nos frais administratifs, les employés de notre bureau d'Ottawa ont vécu pendant des mois en chantier de rénovation, car nous avons réduit la superficie de nos locaux.

Pendant l'année, nous avons réaffecté certains employés en fonction des nouvelles priorités. Nous avons raffermi deux secteurs importants, à savoir la Division des régimes de retraite privés et le service de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Nous y sommes parvenus grâce à la grande polyvalence de notre effectif. Et tout en nous efforçant de maintenir en poste nos employés, nous reconnaissons que leur expertise est hautement convoitée par d'autres organisations. Afin de garantir que nous continuerons de disposer d'une réserve imposante de talents, le BSIF a désigné certains de ses employés et a mis au point un programme de perfectionnement en leadership pour ainsi investir dans l'avenir de notre organisation et dans celui de nos employés.

De concert avec nos partenaires du gouvernement, nous avons pris des mesures pour renforcer la structure de réglementation grâce à une réglementation intelligente et à la rationalisation, un effort nécessaire étant donné que le Canada est une composante relativement petite des marchés

de capitaux internationaux. Nous avons collaboré de près avec le ministère des Finances et la Société d'assurance-dépôts du Canada pour réduire le chevauchement et le double emploi au chapitre de nos rôles.

La reddition de comptes et la transparence sont importantes pour le BSIF. Bien que la plupart de nos activités en rapport avec chacune des institutions financières et chacun des régimes de retraite doivent demeurer confidentielles pour que nous soyons efficaces, le présent rapport s'inscrit dans la poursuite d'une tendance établie il y a plusieurs années visant à divulguer plus d'information sur la manière dont nous nous acquittons de notre mandat. Cette année, pour la toute première fois, nous avons mis à la disposition générale notre document *Plan et priorités* et avons diffusé plusieurs rapports dans lesquels nous sollicitions les commentaires des intervenants à l'égard de nos activités. Nous avons mieux fait connaître notre rôle au Parlement et nous avons ainsi été invités à comparaître devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat à quatre reprises. Je m'en réjouis, et nous continuerons à rechercher des occasions d'informer les parties intéressées et les Canadiens du travail important que nous accomplissons.

Pour *consolider nos acquis*, nous avons pris des mesures à l'interne pour rehausser notre efficience et notre efficacité. Nos employés se sont adaptés à de nombreux changements de leur cadre de travail en 2004-2005.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) s'est aussi efforcé d'accroître sa reddition des comptes. Mis sur pied au sein du BSIF, le BAC exerce ses activités de manière indépendante; il offre des services actuariels à l'égard de divers régimes et programmes gouvernementaux clés, notamment le Régime de pensions du Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite et de prestations couvrant les fonctionnaires, les députés et d'autres groupes. Le BAC a soumis le 21^{e} Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada à un comité externe d'examen par des pairs. Pour raffermir davantage l'indépendance du processus, le BAC a choisi le Government Actuary's Department du Royaume-Uni pour examiner les travaux du comité. Les résultats des deux processus ont confirmé les conclusions de l'actuaire en chef ainsi que le professionnalisme des employés du BAC à l'égard des travaux effectués.

Je suis heureux de ces résultats, qui démontrent que nous accomplissons un travail dont nous pouvons être fiers au nom des Canadiens. Mais nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. La barre est de plus en plus haute pour nous et pour les institutions que nous réglementons et surveillons. Au BSIF, nous passons régulièrement en revue les retombées de nos projets et initiatives afin d'en tirer des leçons et de nous améliorer.

Je l'ai déjà dit et je le réitère, les employés du BSIF et leur savoir sont notre atout le plus précieux. Ils apportent à l'organisation une assise de capacités et de dévouement et sont responsables de la situation de celle-ci en qualité d'organisme de réglementation prudentielle des services financiers de calibre mondial. Sans le dévouement, le professionnalisme et l'intégrité dont ils font constamment preuve, le BSIF ne serait pas en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat au chapitre de la politique publique, soit réglementer et surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés fédéraux. C'est cette force qui permet au BSIF de contribuer à la grande confiance que le public canadien manifeste, à juste titre, envers le secteur financier. Je les remercie de leurs efforts et de leurs réalisations.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

Les employés du BSIF sont notre atout le plus précieux. Ils sont la source de notre savoir, de notre expérience, de notre expertise et de notre désir de nous améliorer. Nous sollicitons leurs idées et leurs suggestions pour consolider nos acquis. C'est grâce au travail assidu de nos employés que nous arrivons à atteindre les objectifs de taille que nous nous fixons.

Dans le rapport annuel précédent, nous annoncions nos priorités pour l'exercice 2004-2005. Ces dernières ont été légèrement remaniées, à la demande du gouvernement, pour les faire correspondre à la nouvelle Architecture d'activités de programme (AAP) du BSIF. Dans cette section, nous rendons compte de nos principales réalisations dans chaque secteur de programme.

Suit un résumé de ce que nous avions dit que nous ferions en 2004-2005 et certains points saillants qui illustrent ce que nous avons fait.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

PRIORITÉ

Cerner efficacement les risques actuels et potentiels auxquels sont exposées les institutions financières fédérales, et intervenir en temps utile pour régler les problèmes.

Mesures prises

- Nous avons intensifié nos activités d'évaluation des risques et d'intervention dans des domaines clés, plus particulièrement celui du risque d'atteinte à la réputation. Nous avons examiné de près les opérations financières très structurées, les hypothèques par l'entremise de courtiers et les traités de réassurance négociés par les sociétés de plus grande envergure.
- Nous sommes intervenus auprès de certaines institutions à problème pour améliorer leurs pratiques de gouvernance et de contrôle et rendre ces institutions plus sûres et plus solides.
- Nous avons établi la cote de risque composite (CRC) de la plupart des institutions. La cote faible ou modérée a été attribuée à 90 % des institutions cotées en date du 31 mars 2005 (contre 83 % l'année précédente); 1 % des institutions ont reçu la CRC élevée (contre 0,3 % l'an dernier).
- Surtout en raison du redressement de la situation de l'industrie des assurances multirisques, nous avons réduit de près de moitié, en date de la fin de l'exercice, le nombre d'institutions à divers stades d'intervention (celles qui exigent une intervention plus poussée) par rapport à l'an dernier.
- Nous avons renforcé le processus de planification de la surveillance pour mieux cerner et affecter les ressources aux institutions plus à risque.
- Nous avons mis sur pied un nouveau groupe de supervision pour nous aider à mieux déceler les tendances de l'industrie et à cerner rapidement les enjeux systémiques.
- Nous avons consacré plus de ressources au contrôle du respect des exigences de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Nous avons ciblé davantage les institutions de dépôts de moindre envergure que les conglomérats. Nous avons établi un protocole d'entente sur l'échange de renseignements avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) afin de permettre à nos deux organismes d'être plus efficaces.
- Nous avons continué de renforcer nos liens avec les principaux organismes de réglementation étrangers dans le cadre de notre participation accrue à la surveillance des multinationales.

PRIORITÉ

FAIRE DES RAJUSTEMENTS CIBLÉS AUX CONSIGNES ET AUX RÈGLES QUE LE BSIF APPLIQUE AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES.

Mesures prises

- Nous avons apporté des précisions à la *Ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)* et amorcé un dialogue sur l'orientation future des règles sur le capital des assureurs-vie.
- Nous avons examiné les pratiques de gestion du risque d'atteinte à la réputation et préparé un document sur les principes, les observations et les prochaines étapes en la matière (publié après la fin de l'exercice).
- Nous avons mis la dernière main aux consignes sur la divulgation des sources de bénéfices des sociétés d'assurances qui publient des états financiers annuels.
- Nous avons publié, aux fins de commentaire de la part de l'industrie, des documents d'orientation sur les aspects du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II) relevant de la discrétion des autorités de contrôle nationales et la mise en œuvre de ce dernier. Nous avons examiné et commenté les plans élaborés par les banques aux fins de la mise en œuvre de Bâle II.
- Nous avons publié des consignes sur la gestion du risque de taux d'intérêt qui respectent les consignes internationales en la matière.
- Nous avons mis à jour la ligne directrice sur l'utilisation des billets de cession interne par les sociétés d'assurances afin de mieux refléter les pratiques de l'industrie et de préserver les normes d'évaluation.
- Nous avons maintenu notre engagement à l'égard des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le surintendant a été vice-président du CBCB et président du Groupe de mise en œuvre de l'Accord.
- Nous avons collaboré avec les organismes nationaux et internationaux de normalisation, de même qu'avec les institutions financières, afin de promouvoir les intérêts des institutions canadiennes puisqu'elles œuvrent sur un marché de plus en plus planétaire. Nous avons notamment travaillé avec le Conseil des normes comptables (CNC) dans le dossier de l'utilisation de la norme sur les instruments financiers.
- Nous avons participé aux travaux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) par le biais de ses comités et en contribuant à l'élaboration de documents d'appui servant à élaborer de futures consignes dans plusieurs domaines, notamment l'évaluation de la solvabilité des assureurs et la gestion de l'actif-passif.
- Nous avons établi des normes de rendement du régime d'agrément, notamment en ce qui a trait au délai de traitement des demandes.

Régimes de retraite privés fédéraux

PRIORITÉ

CERNER EFFICACEMENT LES RISQUES ACTUELS ET POTENTIELS AUXQUELS SONT EXPOSÉS LES RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS FÉDÉRAUX, ET INTERVENIR EN TEMPS UTILE POUR RÉGLER LES PROBLÈMES.

Mesures prises

- Le nombre de régimes de retraite figurant sur la liste de surveillance du BSIF a un peu diminué en 2004-2005, passant de 86 à 82 (52 régimes à prestations déterminées et 30 à cotisations déterminées). Certains régimes ont réglé leurs problèmes et ne figurent plus sur cette liste, notamment grâce aux mesures prises par le BSIF.
- Nous avons recensé les régimes à prestations déterminées en déficit de solvabilité (ils représentaient, en décembre 2004, près de 55 % des régimes de ce type que nous surveillons, contre 53 % en 2003). Grâce en partie aux efforts du BSIF, presque tous ces régimes ont entrepris des démarches pour combler ces déficits par des mesures de capitalisation.
- Nous sommes intervenus avec succès dans de nombreux cas, tant par le biais des tribunaux qu'en exerçant des pressions morales, évitant des pertes importantes aux participants des régimes.
- Nous sommes intervenus auprès de régimes sous-capitalisés continuant de bénéficier de congés de cotisations, que ce soit pour recommander fortement au répondant du régime de mettre fin au congé ou exiger que les participants soient mieux informés et que des rapports d'évaluation anticipés soient déposés.
- Nous avons traité activement les cas de production tardive, et nous avons travaillé avec les répondants des régimes, les administrateurs, les dépositaires et d'autres intervenants afin de trouver des solutions à l'avantage de toutes les parties.
- Nous avons accru de 25 % l'effectif de la Division des régimes de retraite privés. Nous avons créé un service d'agrément dédié afin de cibler les opérations nécessitant l'agrément et d'accélérer le traitement des demandes de cette nature.
- Au cours de l'exercice, nous avons terminé l'examen détaillé de quelque 70 % des régimes à cotisations déterminées et effectué un certain nombre d'examens sur place en continuant d'insister sur la gouvernance, la communication de renseignements aux participants et l'examen des placements.

PRIORITÉ

FAIRE DES RAJUSTEMENTS CIBLÉS AUX CONSIGNES ET AUX RÈGLES QUE LE BSIF APPLIQUE AUX RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS FÉDÉRAUX.

Mesures prises

- Nous avons mis en œuvre le *Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada* (adopté par le gouvernement) et ses règles de transférabilité connexes afin de permettre à Air Canada d'amortir le déficit de solvabilité de ses régimes de retraite sur dix ans plutôt que sur la période habituelle de cinq ans.
- Nous avons continué de promouvoir la saine gouvernance des régimes de retraite. S'appuyant en bonne partie sur les travaux du BSIF, l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) a publié des lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite. Le BSIF a aussi fermement appuyé les lignes directrices sur les régimes de capitalisation publiées récemment par l'ACOR.
- Nous avons évalué les répercussions pour les régimes de retraite fédéraux de l'arrêt *Monsanto* rendu par la Cour suprême en 2004, qui porte sur des dispositions de la législation ontarienne sur les pensions visant le traitement applicable à l'excédent d'un régime de retraite faisant l'objet d'une liquidation partielle.

Aide internationale

PRIORITÉ

Donner suite, de façon ciblée et sélective, à la demande croissante de soutien technique du BSIF, que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) finance en bonne partie, et développer le programme de formation concrète du BSIF.

Mesures prises

- Nous avons accueilli plus de 100 représentants d'organismes de surveillance de partout dans le monde, dont ceux qui ont participé aux programmes internes du BSIF, et nous avons donné de la formation, bilatérale et multilatérale, aux représentants de certaines administrations.
- Nous avons conclu une entente multifacettes à long terme de soutien technique avec une administration qui a récemment été confrontée à une crise bancaire ayant eu d'importantes répercussions économiques.
- Nous avons travaillé sur le terrain aux côtés d'organismes de surveillance étrangers afin de les aider, par exemple, à mettre en place des programmes d'inspection sur place dans deux pays et de surveillance basée sur les risques dans un troisième, en plus d'offrir notre expertise dans les domaines des consultations et de la rédaction législative et réglementaire.
- Nous avons continué de participer de près au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à titre d'évaluateurs experts, travaillant avec plusieurs administrations qui cherchent à corriger les lacunes décelées lors de l'évaluation de leur secteur financier et appuyant la préparation d'autoévaluations dans le cadre du PESF.

Services intégrés

PRIORITÉ

AMÉLIORER NETTEMENT LA QUALITÉ DE LA RÉGIE INTERNE ET DES RAPPORTS CONNEXES.

Mesures prises

- Nous avons convenu du besoin de créer un comité de vérification indépendant, qui renforcera la structure de gouvernance du BSIF, et nous avons amorcé le recrutement de membres de l'extérieur.
- Nous avons terminé une série d'évaluations internes des risques, permettant aux groupes opérationnels d'intégrer davantage la gestion des risques à l'échelle de l'institution à leurs activités de planification.
- Nous avons mis au point un cadre de mesure du rendement et une série de mesures du rendement qui entreront en vigueur en 2005-2006.
- Nous avons mis à jour notre cadre de responsabilisation en accord avec l'Architecture d'activités de programme pangouvernementale et avons utilisé le nouveau format afin de planifier nos activités pour 2005-2006.

PRIORITÉ

RÉALISER LES AVANTAGES DES INITIATIVES PERMANENTES DU BSIF VISANT À AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE ET LES PROCESSUS DE GESTION DE L'INFORMATION ET DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (GI-TI).

Mesures prises

- Nous avons fait des progrès considérables dans le cadre d'une initiative menée avec d'autres organismes gouvernementaux pour rationaliser la collecte de renseignements auprès des institutions financières. Nous avons réduit de 30 % le volume de renseignements recueillis par le biais de nos relevés financiers.
- Nous avons exécuté avec succès la première étape d'un Système de gestion des principales activités de surveillance (SGPAS) pour permettre la refonte de nos méthodes de surveillance.
- Nous avons établi des plans de conception et de mise en œuvre de moyens technologiques de rapport et d'analyse reposant sur des outils de renseignements commerciaux des plus modernes.
- Nous avons mis la dernière main à l'ensemble de l'architecture et des normes d'un Système de gestion des documents électroniques (SGDE) et avons mis ce dernier en œuvre dans le Secteur de la surveillance pour appuyer le déroulement du travail.
- Nous avons remanié notre site Web afin que la présentation de l'information soit davantage axée sur le client et plus intuitive.

PRIORITÉ

VEILLER À CE QUE LE BSIF CONSERVE LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SON MANDAT.

Mesures prises

- Nous avons formellement adopté la planification de la relève pour les postes névralgiques de la direction.
- Nous avons instauré un programme modulaire de perfectionnement en gestion pour que les dirigeants du BSIF soient mieux à même de contribuer au perfectionnement des employés et de s'acquitter de leurs responsabilités.

Bureau de l'actuaire en chef

PRIORITÉ

FOURNIR, EN TEMPS UTILE, DES CONSEILS D'EXPERTS AUX RESPONSABLES DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC), DE MÊME QU'AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET À D'AUTRES INTERVENANTS AU SUJET D'AUTRES PROGRAMMES DONT L'EXAMEN RELÈVE DU BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF.

Mesures prises

- Nous avons publié le 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC), lequel confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC, de même que la justesse du taux de cotisation patronale-salariale combiné de 9,9 % prévu par la loi en vue de couvrir les charges futures.
- Nous avons reçu l'appui d'un groupe de pairs indépendant, dont l'examen du 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada confirme que ce dernier a été établi de manière compétente, que les hypothèses utilisées étaient raisonnables et que, par conséquent, ses conclusions sont bien étayées.
- Nous avons accru la crédibilité du processus d'examen en sollicitant la contribution d'une organisation actuarielle étrangère. Le Government Actuary's Department du Royaume-Uni a estimé que le mandat du groupe de pairs indépendant convenait à l'exécution d'un examen poussé des travaux actuariels à l'appui du 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada.
- Nous avons terminé le troisième examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Nous avons terminé une quatrième étude actuarielle, intitulée *Projections démographiques nationales*, qui fournit des estimations de la taille et de la composition futures de la population canadienne.
- Nous avons terminé un certain nombre de rapports actuariels visant différents régimes, notamment le régime de pension des juges de nomination fédérale, le régime de prestations financé par la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) et le programme de la Sécurité de la vieillesse.

Bureau de l'actuaire en chef

PRIORITÉ

FOURNIR, EN TEMPS UTILE, DES CONSEILS D'EXPERTS AUX RESPONSABLES DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (RPC), DE MÊME QU'AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET À D'AUTRES INTERVENANTS AU SUJET D'AUTRES PROGRAMMES DONT L'EXAMEN RELÈVE DU BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF.

Mesures prises

- Nous avons publié le 21ᵉ Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC), lequel confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC, de même que la justesse du taux de cotisation patronale-salariale combiné de 9,9 % prévu par la loi en vue de couvrir les charges futures.
- Nous avons reçu l'appui d'un groupe de pairs indépendant, dont l'examen du 21ᵉ Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada confirme que ce dernier a été établi de manière compétente, que les hypothèses utilisées étaient raisonnables et que, par conséquent, ses conclusions sont bien étayées.
- Nous avons accru la crédibilité du processus d'examen en sollicitant la contribution d'une organisation actuarielle étrangère. Le Government Actuary's Department du Royaume-Uni a estimé que le mandat du groupe de pairs indépendant convenait à l'exécution d'un examen poussé des travaux actuariels à l'appui du 21ᵉ Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada.
- Nous avons terminé le troisième examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Nous avons terminé une quatrième étude actuarielle, intitulée *Projections démographiques nationales*, qui fournit des estimations de la taille et de la composition futures de la population canadienne.
- Nous avons terminé un certain nombre de rapports actuariels visant différents régimes, notamment le régime de pension des juges de nomination fédérale, le régime de prestations financé par la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) et le programme de la Sécurité de la vieillesse.

Points saillants des consultations de 2004 auprès des intervenants

En 2004, le BSIF a mené de vastes consultations auprès de ses intervenants, aussi appelés « observateurs ». Les résultats de ces consultations sont présentés dans les deux rapports suivants, qui sont disponibles dans notre site Web : *Aperçu des constatations issues des consultations auprès de l'industrie* et *Résultats des consultations sur le processus d'agrément du BSIF*.

Ces consultations ont été menées dans le cadre d'un programme de sondages périodiques servant à évaluer le rendement du BSIF. Elles comprenaient une série d'entrevues en personne auprès de cadres supérieurs et de professionnels représentant un échantillon des institutions réglementées par le BSIF. Les entrevues ont été menées par une entreprise de recherche internationale et de façon strictement confidentielle (nous ne savons pas qui a été interviewé).

Les consultations auprès de l'industrie visaient à dresser un bilan général du rendement du BSIF à titre d'organisme de réglementation des institutions financières fédérales et des défis que notre organisation doit relever pour s'acquitter de son mandat. Le BSIF a procédé à des consultations semblables en 1998, en 2000 et en 2002.

Les consultations sur le processus d'agrément visaient avant tout à évaluer de façon globale l'efficacité du processus d'agrément du BSIF, à mesurer l'efficacité des initiatives antérieures du BSIF dans ce domaine, et à cerner les grands défis que nous réserve l'avenir. Le BSIF a mené des consultations semblables en 2001.

Dans l'ensemble, les résultats de 2004 sont bons et font état d'améliorations au fil du temps dans la plupart des domaines clés. Ils indiquent aussi certains aspects que le BSIF peut continuer d'améliorer compte tenu du cadre dynamique dans lequel les institutions et le BSIF lui-même évoluent. Vu son rôle d'organisme de réglementation, le BSIF ne s'attend pas à ce que les entités réglementées soient toujours satisfaites de ses décisions, mais ces résultats constituent d'importants indicateurs de son rendement. Voici quelques points saillants :

Le taux de satisfaction à l'égard du BSIF à titre de principal organisme de réglementation et de surveillance du secteur des services financiers canadien augmente de façon soutenue depuis que l'on a commencé à assurer le suivi de cette donnée, en 1998.

SATISFACTION À L'ÉGARD DU BSIF

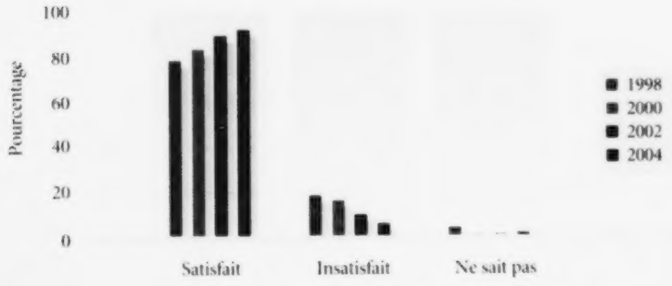

- À 92 %, le taux de satisfaction à l'égard du BSIF à titre de principal organisme de réglementation et de surveillance du secteur des services financiers canadien est élevé. On note une augmentation importante et soutenue des niveaux déclarés de satisfaction globale depuis 1998.

- En accord avec les travaux de recherche précédents, la plupart (76 %) des répondants estiment que le BSIF contribue bien à rehausser la confiance du public dans le secteur des services financiers.

Selon la grande majorité des répondants, les activités du BSIF ont contribué à rendre les institutions financières canadiennes plus vigoureuses.

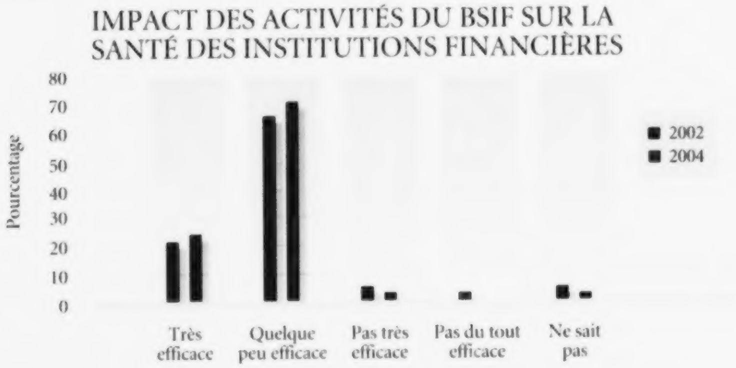

- Selon la grande majorité (95 %) des répondants, les activités du BSIF ont vraiment contribué à rendre les institutions financières canadiennes plus vigoureuses qu'elles ne l'étaient par le passé.

- La majorité (58 %) des répondants estiment que le BSIF parvient bien à concilier la supervision prudentielle et la nécessité de permettre la concurrence entre les sociétés.
- On estime que le BSIF entretient des rapports efficaces avec les organismes internationaux de réglementation (80 %) et qu'il représente bien les intérêts du Canada sur la scène internationale (69 %).
- Le calibre du personnel du BSIF est réputé s'être amélioré au cours des trois à cinq dernières années. Par contre, certains répondants sont d'avis que les niveaux de connaissances et d'expérience du personnel doivent être relevés.
- Le BSIF est de plus en plus perçu comme décisif dans ses interventions. Cette perception s'est nettement intensifiée, et de façon soutenue, depuis quatre ans. De même, le traitement accordé par le BSIF aux sociétés qui éprouvent des difficultés financières est de plus en plus perçu comme adéquat.
- Selon la majorité (79 %) des répondants, la cote de risque composite de leur institution est adéquate. Certains répondants aimeraient disposer de renseignements supplémentaires au sujet de la démarche adoptée par le BSIF pour établir la cote.
- La majorité (66 %) des répondants estiment que la rapidité avec laquelle le BSIF s'occupe des secteurs et des cas problématiques est bonne et s'est accrue depuis deux ans.
- À 98 %, le taux global de satisfaction à l'égard de la façon dont le BSIF traite les demandes des institutions est élevé. La proportion des répondants « très satisfaits » a nettement augmenté, passant de 43 % en 2001 à 60 % en 2004.

- Les évaluations de la justesse des délais de traitement des demandes par le BSIF sont nettement plus favorables qu'en 2001. En 2004, 70 % des observateurs estimaient que le BSIF prend « juste assez de temps » (contre 42 % en 2001).
- La grande majorité (82 %) des institutions savent à qui s'adresser au sein du Groupe des approbations et des précédents (GAP). Les répondants disent que leur relation est empreinte de collaboration, d'ouverture et d'une volonté d'engager le dialogue.

Les répondants considèrent que les connaissances des employés du GAP en ce qui touche les compétences de base sont très poussées.

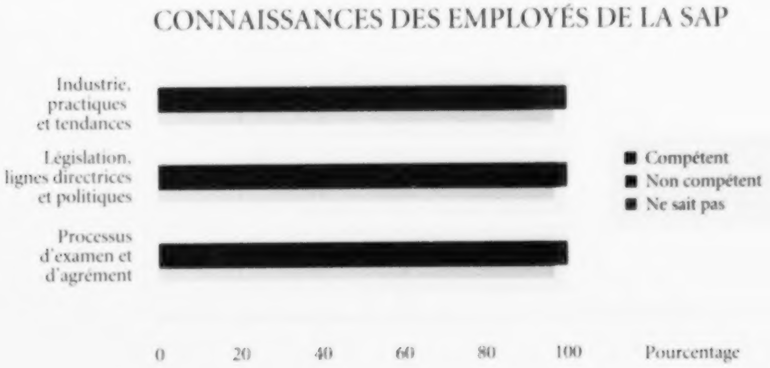

- Les répondants considèrent que les connaissances des employés du GAP sont très poussées en ce qui touche leurs compétences de base, mais que ces derniers connaissent un peu moins bien le secteur des services financiers, ses pratiques et ses tendances. Les conseils fournis par le personnel du GAP sont jugés très utiles (85 %).

La grande majorité des répondants ont l'impression que les méthodes de traitement des demandes appliquées par le BSIF sont efficientes.

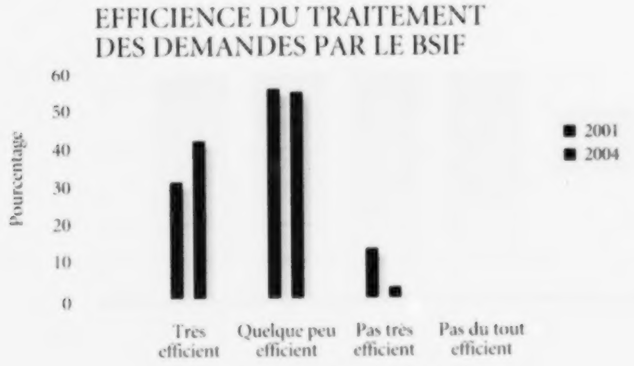

- La majorité des répondants estiment que l'agrément est fourni par le BSIF en temps utile (94 %) et de manière efficiente (97 %). On est aussi d'avis que ces deux aspects se sont nettement améliorés depuis deux ou trois ans.

Prochaines priorités

Ces priorités rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le BSIF a retenu six priorités touchant ses activités de programme et deux autres ayant trait au soutien des programmes. On trouvera des précisions au sujet de ces priorités dans le rapport *Plan et priorités 2005-2008*, affiché dans notre site Web.

1. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun.
2. Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.
3. Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente.
4. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente.
5. Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.
6. Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels.
7. Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes.
8. Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation.

Rôle et attributions

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la « Loi »). Il réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux.

La Loi stipule que le BSIF est placé sous la responsabilité du ministre des Finances. Elle prévoit en outre que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au ministre de l'application des lois ayant trait aux institutions financières.

Le BSIF travaille avec un certain nombre de partenaires clés. Ensemble, ces ministères et organismes constituent le réseau canadien de réglementation et de surveillance du secteur financier et fournissent un système d'assurance-dépôts.

Le BSIF fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

- la *Loi sur les banques*
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*
- la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*

INSTITUTIONS RÉGLEMENTÉES

LE BSIF SURVEILLE ET RÉGLEMENTE TOUTES LES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS FÉDÉRALES (P. EX., LES BANQUES), DE MÊME QUE L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE, DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MULTIRISQUES ET DES RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS ASSUJETTIS À LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE. CES 1 728 ORGANISATIONS GÉRAIENT DES ACTIFS TOTALISANT 2 720 MILLIARDS DE DOLLARS AU 31 MARS 2005. EN OUTRE, LE BSIF SURVEILLE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PROVINCIALES, MOYENNANT LE RECOUVREMENT DES COÛTS, EN VERTU D'ENTENTES CONTRACTUELLES AVEC LES PROVINCES EN CAUSE.

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement des institutions financières fédérales ou encadre les normes des régimes de retraite. Elles tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur-payeur. Une modeste partie des produits du BSIF provient du gouvernement du Canada, surtout au titre des services actuariels fournis relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et à divers régimes publics de retraite et d'assurance.

Au 31 mars 2005, le BSIF comptait 426 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Prochaines priorités

Ces priorités rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le BSIF a retenu six priorités touchant ses activités de programme et deux autres ayant trait au soutien des programmes. On trouvera des précisions au sujet de ces priorités dans le rapport *Plan et priorités 2005-2008*, affiché dans notre site Web.

1. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun.
2. Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.
3. Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente.
4. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente.
5. Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux innovations de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant le Programme d'aide internationale.
6. Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuarielle.
7. Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes.
8. Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation.

Rôle et attributions

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la « Loi »). Il réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux.

La Loi stipule que le BSIF est placé sous la responsabilité du ministre des Finances. Elle prévoit en outre que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au ministre de l'application des lois ayant trait aux institutions financières.

Le BSIF travaille avec un certain nombre de partenaires clés. Ensemble, ces ministères et organismes constituent le réseau canadien de réglementation et de surveillance du secteur financier et fournissent un système d'assurance-dépôts.

Le BSIF fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

- la *Loi sur les banques*
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*
- la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada*
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*

INSTITUTIONS RÉGLEMENTÉES

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Ces 1 728 organisations gèrent des actifs totalisant 2 720 milliards de dollars au 31 mars 2005. En outre, le BSIF surveille certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause.

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement des institutions financières fédérales ou encadre les normes des régimes de retraite. Elles tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur-payeur. Une modeste partie des produits du BSIF provient du gouvernement du Canada, surtout au titre des services actuariels fournis relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et à divers régimes publics de retraite et d'assurance.

Au 31 mars 2005, le BSIF comptait 426 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Mandat

Le BSIF a été mis sur pied en vue de contribuer à la confiance du public à l'égard du système financier canadien.

En vertu de la législation, le BSIF a pour mandat :

- de surveiller les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- d'aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et de prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou de forcer la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- de surveiller et d'évaluer les questions systématiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent aussi dûment compte de la nécessité de permettre aux institutions financières d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent également aux gestionnaires et aux conseils d'administration des institutions financières et aux administrateurs des régimes de retraite la responsabilité de dernière instance, et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui fait partie du BSIF, fournit des services actuariels au gouvernement du Canada.

Comment nous remplissons notre mandat

Deux objectifs stratégiques procèdent du mandat du BSIF :

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.*
   Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.

2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue en temps utile des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

   Le diagramme ci-après illustre les attributions du BSIF au titre de ces objectifs stratégiques.

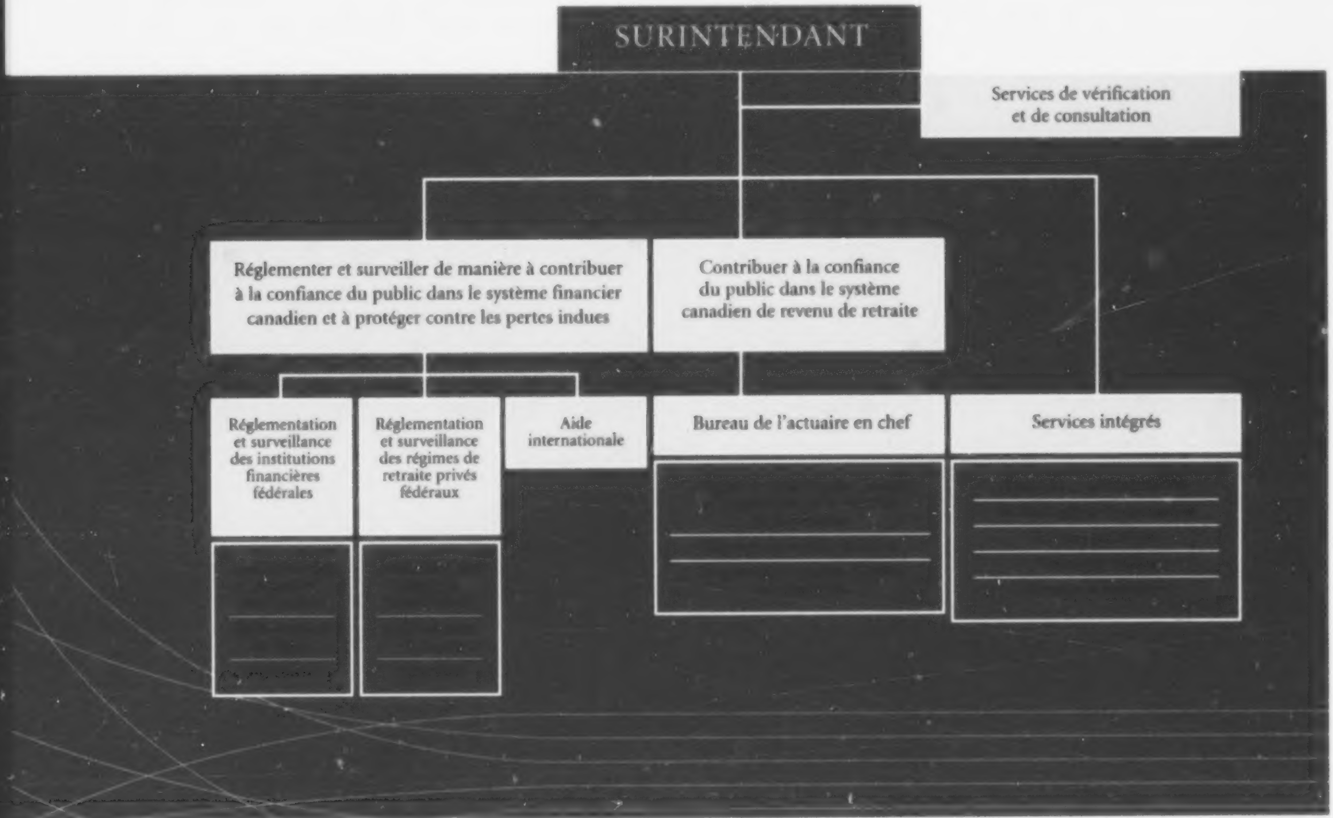

Au 31 mars 2005

Comment nous remplissons notre mandat

Deux objectifs stratégiques procèdent du mandat du BSIF :

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.*
   Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.

2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue en temps utile des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

Le diagramme ci-après illustre les attributions du BSIF au titre de ces objectifs stratégiques.

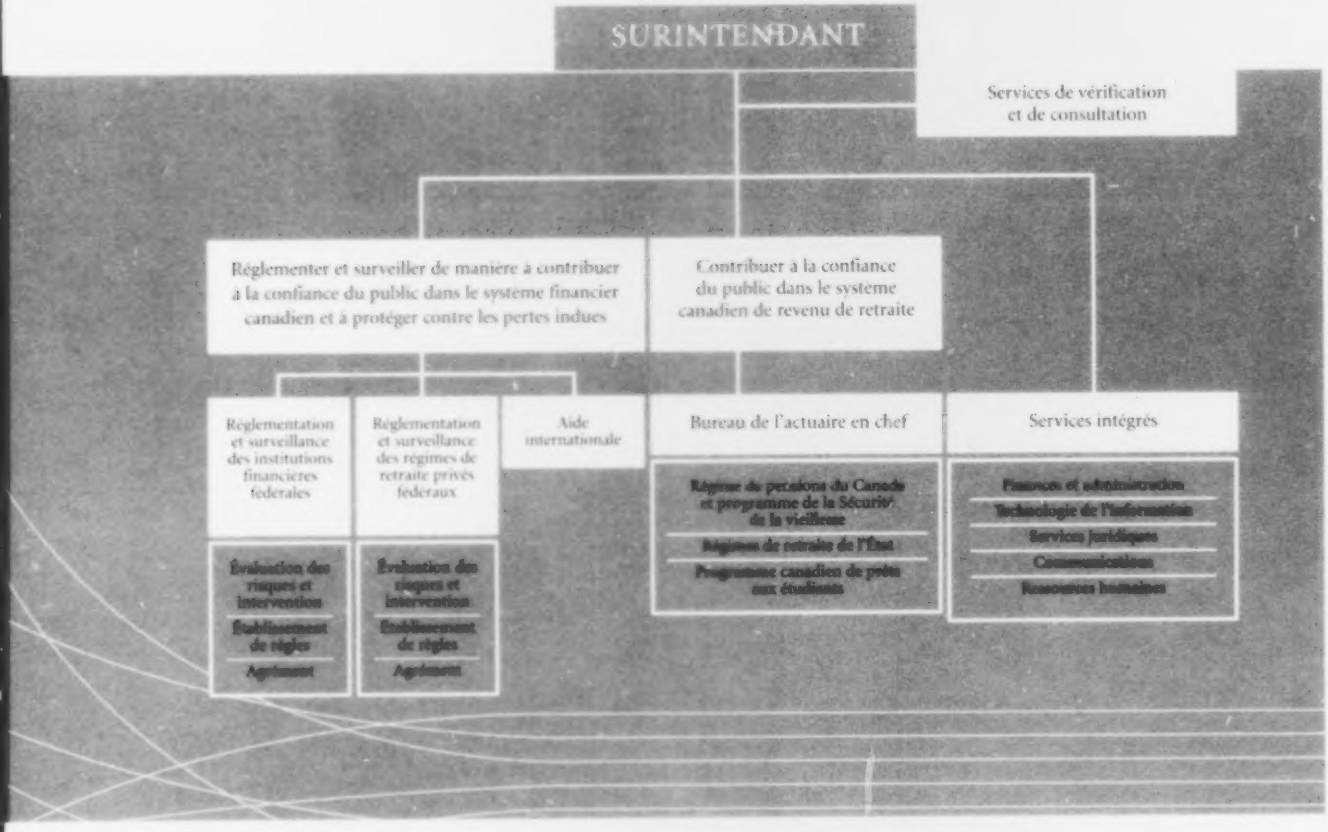

Au 31 mars 2005

JOHN DORAN
Surintendant auxiliaire,
Secteur de la surveillance

John C. Doran a été nommé **surintendant auxiliaire, Secteur de la surveillance**, le 1^{er} mai 2000. À ce titre, il lui incombe notamment de surveiller la mise en application du Cadre de surveillance du BSIF et des programmes de surveillance visant les banques et autres institutions de dépôts fédérales ainsi que les sociétés d'assurances et les régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Avant d'entrer au BSIF, M. Doran a été premier vice-président et chef des finances à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) pendant 12 ans. Avant de se joindre à la CIBC, il a travaillé à Toronto en tant que premier vice-président et chef des finances de Nabisco Brands ltée et comme contrôleur à la Division des ventes de véhicules au Canada, pour le compte de Ford du Canada ltée.

DONNA PASTERIS
Surintendant auxiliaire,
Secteur des services intégrés

Donna Pasteris a été nommée **surintendant auxiliaire, Secteur des services intégrés**, le 8 avril 2002. Dans ce rôle, M^{me} Pasteris a la responsabilité de la gestion des ressources humaines, de la planification financière et intégrée, du perfectionnement professionnel et de la formation, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information, des communications de l'organisme de même que des services administratifs. Au cours de sa carrière, M^{me} Pasteris a occupé divers postes clés au sein de sociétés et d'organismes des secteurs privé et public, notamment chez C-Mac Industries Inc., chez Énergie atomique du Canada ltée, à l'Hôpital général de Montréal et à l'université McGill de Montréal.

JULIE DICKSON
Surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson a été nommée **surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation**, le 1^{er} janvier 2000. Elle s'était jointe au BSIF le 1^{er} avril 1999 en qualité de conseillère spéciale dans ce même secteur. Les responsabilités de son poste actuel comprennent les enjeux relatifs aux capitaux et aux pratiques comptables, l'élaboration et l'examen des politiques actuarielles, les approbations et l'observation des exigences réglementaires, l'élaboration et l'interprétation de lignes directrices et de règlements ainsi que les relations et les consultations internationales. Avant de se joindre au BSIF, M^{me} Dickson a occupé des postes au ministère des Finances, au Bureau du Conseil privé ainsi que dans le secteur privé. Elle est membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de la Banque des règlements internationaux, et du Conseil de surveillance de la normalisation comptable du Canada.

NICHOLAS LE PAN
Surintendant des
institutions financières

Nicholas Le Pan a été nommé au poste de **surintendant des institutions financières** le 1^{er} septembre 2001 pour un mandat de sept ans. M. Le Pan est entré au service du BSIF à titre de surintendant adjoint, Politique, en 1995 après avoir œuvré au sein du ministère des Finances, notamment à titre de sous-ministre adjoint de la Direction de la politique du secteur financier et en tant que conseiller spécial du sous-ministre, où il a dirigé un groupe de travail sur le régime de surveillance, d'assurance-dépôts et de protection des souscripteurs. À l'heure actuelle, M. Le Pan dirige le Groupe de mise en œuvre de l'Accord du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, il agit à titre de vice-président du Comité de Bâle, et il est membre du Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification ainsi que du Conseil des gouverneurs du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Structure du rapport

Le rapport reflète les activités de programme qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF.

Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Trois sous-activités en découlent :

- *L'évaluation des risques et l'intervention* englobent les activités grâce auxquelles nous supervisons et surveillons les institutions financières, supervisons le contexte financier et économique pour cerner les questions nouvelles, et intervenons en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
- *L'établissement de règles* englobe l'émission de consignes et de règles, la contribution à l'élaboration des lois fédérales ayant une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
- *L'agrément* de certains types de mesures prises par les institutions financières réglementées ou de transactions réalisées par ces dernières. Cela couvre deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.

Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Cette activité intègre l'évaluation des risques et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Aide internationale

Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada pour aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Ce programme regroupe des activités conçues pour aider certains pays qui cherchent à accroître leur capacité de surveillance et de réglementation.

Bureau de l'actuaire en chef

Le BAC fournit une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, à l'égard du Régime de pensions du Canada et à certains ministères fédéraux, dont la prestation de conseils d'experts en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement.

Initiatives intégrées

Ces activités de programme sont appuyées par des initiatives organisationnelles entreprises par le Secteur des services intégrés, ce qui contribue à notre efficacité et à notre efficience.

Soutenues par une situation économique intérieure et internationale généralement saine, les institutions financières canadiennes ont affiché de meilleurs résultats en 2004. Les banques, les assureurs-vie et les assureurs multirisques ont tous fait état d'un accroissement du rendement moyen de leurs capitaux propres.

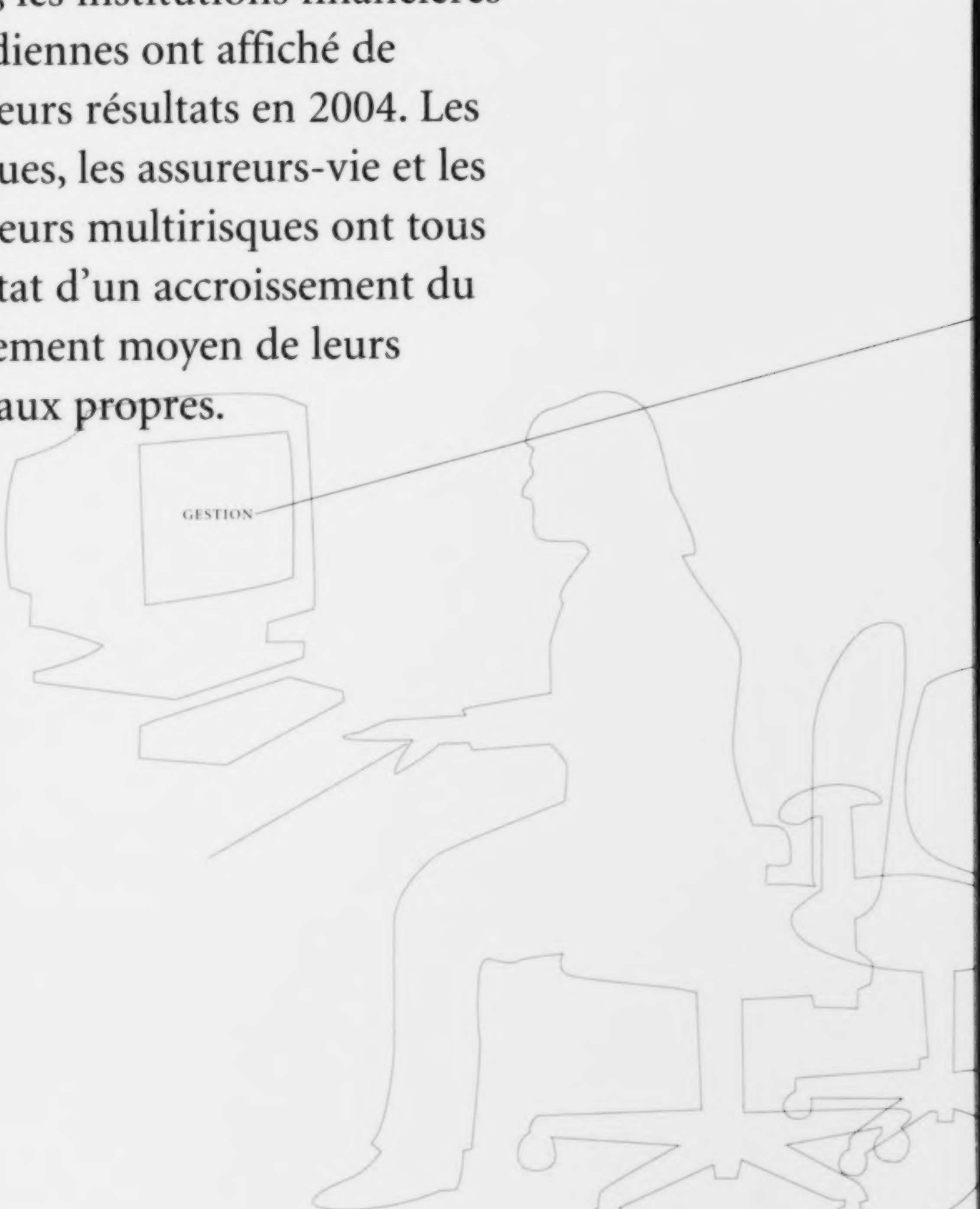

Évaluation des risques et intervention

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« . . . superviser les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et à ses exigences découlant de l'application de ces lois[, et à]. . .aviser sans délai la direction et le conseil d'administration de la mauvaise situation financière de l'institution ou de son défaut de se conformer aux lois qui la régissent ou à ses exigences et, le cas échéant, de prendre ... des mesures pour corriger la situation sans plus attendre. »

Contexte financier

Les principales institutions financières canadiennes sont très présentes sur la scène internationale et y occupent une place de plus en plus importante à la suite d'acquisitions ou de la mise en application de stratégies de croissance aux États-Unis, en Asie et en Europe. C'est ainsi que l'évolution de la situation économique, politique et sectorielle à l'étranger revêt de plus en plus d'importance, influant sur le rendement financier des institutions canadiennes et, par conséquent, sur la sûreté et la stabilité de ces dernières.

CÉLINE GUÉVIN
Surveillante principale,
GIF – Montréal,
Secteur de la surveillance

L'économie mondiale a poursuivi son expansion en 2004. La croissance du produit intérieur brut (PIB) a été particulièrement marquée en Chine et aux États-Unis, les deux principaux partenaires commerciaux du Canada.

L'économie canadienne a profité d'une croissance substantielle au premier semestre de 2004 sous l'aiguillon du secteur des ressources naturelles, marqué par une flambée des prix de l'énergie et des produits de base hors énergie. Cependant, l'appréciation du dollar canadien a freiné les exportations au cours des derniers mois de 2004, ce qui a tempéré la croissance pour l'ensemble de l'année. Dans l'entre-temps, la faiblesse des taux d'intérêt et la grande confiance des consommateurs ont incité les ménages à porter leur endettement à des niveaux sans précédent d'après le ratio de la dette au revenu disponible.

Soutenues par une situation économique intérieure et internationale généralement saine, les institutions financières canadiennes ont affiché de meilleurs résultats en 2004. Les banques, les assureurs-vie et les assureurs multirisques ont tous fait état d'un accroissement du rendement moyen de leurs capitaux propres. Toutefois, dans le cas de l'industrie des assurances multirisques, la viabilité des résultats suscite toujours de l'incertitude, surtout dans le secteur de l'assurance automobile.

Les niveaux de capitalisation demeurent élevés, ce qui procure aux institutions un coussin raisonnable contre les pertes imprévues tout en leur permettant de se développer, d'accroître leurs dividendes et, dans certains cas, de racheter leurs actions ordinaires.

Grâce à la réduction du crédit d'envergure aux entreprises et du nombre de faillites et de décotes, les grandes banques ont pu abaisser leurs provisions nettes pour pertes sur prêt, ce qui a accru la rentabilité des opérations de crédit aux entreprises.

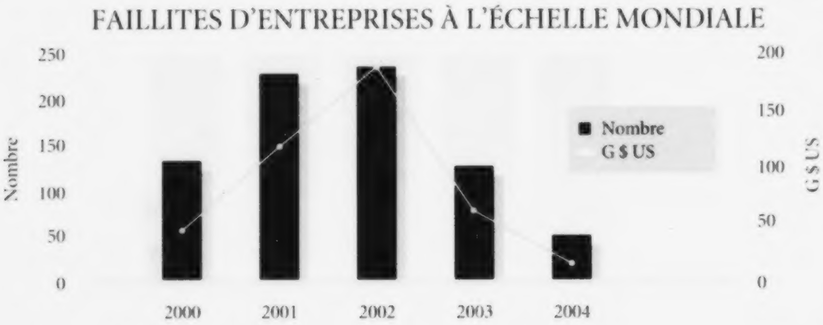

La hausse des bénéfices des entreprises a réduit le nombre de faillites de ces dernières à l'échelle mondiale en 2004.
Source : Standard & Poor's

JULIE TRUDEAU
Gestionnaire,
Soutien des systèmes de production,
Infrastructure et services techniques,
Secteur des services intégrés

Les services bancaires aux particuliers ont constitué l'un des principaux vecteurs des résultats d'exploitation des banques, l'expansion du crédit des ménages restant vigoureuse. En outre, les marchés boursiers ont connu une progression généralisée. L'indice composite S&P/TSX a gagné 12,5 % en 2004, neuf groupes d'industries sur dix affichant des résultats positifs. Par conséquent, les institutions financières ont ajouté à leurs gains provenant des opérations sur les marchés financiers et de la gestion du patrimoine.

Face à l'évolution du contexte, le Secteur de la surveillance du BSIF a intensifié ses activités d'évaluation des risques et d'intervention dans des domaines névralgiques. Comme les autorités et les investisseurs ciblent certaines pratiques de conduite sur les marchés, de contrôle et de comptabilité, surtout aux États-Unis, les organismes de surveillance encouragent les institutions financières à insister davantage sur la gestion du risque d'atteinte à la réputation. On cible aussi davantage l'examen de l'efficacité avec laquelle les institutions financières luttent contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

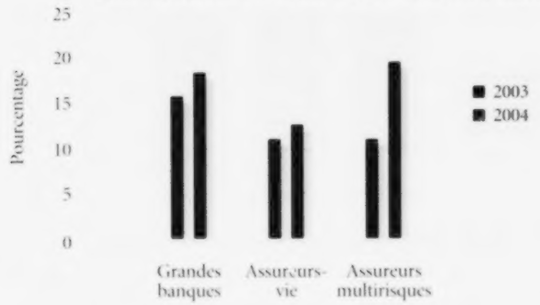

Toutes les industries de services financiers ont déclaré une hausse du rendement des capitaux propres en 2004.

Grandes banques canadiennes

Les six plus grandes banques canadiennes sont demeurées très rentables en 2004; le rendement moyen de leurs capitaux propres a atteint 18,3 %, contre 15,9 % en 2003.

Cette amélioration des résultats découle en bonne partie de la réduction des provisions pour pertes sur prêt en raison des conditions économiques favorables, des recouvrements et d'une diminution de la réserve générale. Les services bancaires intérieurs aux particuliers ont très bien fait en dépit de la compression des marges d'intérêt découlant de la forte concurrence. Les faibles taux d'intérêt qui ont prévalu pendant la majeure partie de 2004 ont alimenté la très forte activité sur les marchés des prêts hypothécaires et du crédit à la consommation. Les activités de gestion du patrimoine ont produit d'excellents résultats, soutenus par le regain de confiance des investisseurs et par l'appréciation des actifs. Le renforcement des marchés financiers a aussi donné un coup de pouce aux produits tirés des placements et des services bancaires de gros, tandis que les résultats des opérations étrangères ont encore été mitigés, comme par les années passées.

GRANDES BANQUES :
RENDEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Les grandes banques ont encore déclaré un taux moyen élevé de rendement des capitaux propres en 2004.

GRANDES BANQUES : ÉCART – EXCÉDENT DU REVENU D'INTÉRÊT SUR LES FRAIS D'INTÉRÊT/ ACTIF TOTAL MOYEN

Les faibles taux d'intérêt et la vive concurrence ont continué de rogner les marges des grandes banques en 2004.

Les ratios de fonds propres restent élevés. Le ratio moyen du total des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques est demeuré légèrement supérieur à 13 % à la fin de 2004, ce qui dépasse largement le seuil minimal de 8 % établi par la Banque des règlements internationaux (BRI) et la cible de 10 % fixée par le BSIF. Ces niveaux élevés de fonds propres ont fourni aux banques les ressources nécessaires pour procéder à des acquisitions futures et pour continuer d'accroître leurs dividendes ou de racheter leurs actions ordinaires. L'accroissement des fonds propres protège en outre contre la détérioration attribuable au risque de litige lié aux opérations de courtage (Enron, p. ex.) et d'autres événements imprévus.

GRANDES BANQUES : RATIO DES FOND PROPRES PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

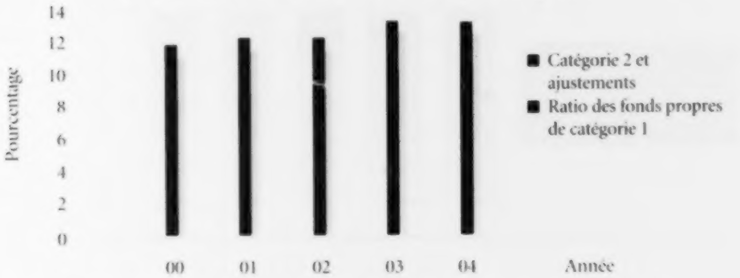

Les ratios de fonds propres des six plus grandes banques sont demeurés élevés en 2004.

Dans l'ensemble, en 2004-2005, le BSIF était satisfait de la situation financière et des pratiques de gestion des risques des grandes banques canadiennes. Ces dernières devront toutefois relever plusieurs défis dans un avenir prochain.

Nombre de grandes banques ont profité d'un provisionnement très faible ou négatif en 2004, et la progression des bénéfices devrait s'essouffler en 2005 alors que les provisions pour pertes sur prêt toucheront le fond. Même si les opérations de détail sur le marché intérieur devraient être vigoureuses, l'expansion pourrait être moins forte qu'au cours des deux dernières années. En outre, la part des marchés des prêts hypothécaires résidentiels et des dépôts personnels détenue par l'ensemble des grandes banques diminue au profit des intervenants de moindre envergure. Heureusement, l'augmentation du niveau général des taux d'intérêt devrait permettre aux banques d'accroître légèrement leur marge d'intérêt nette.

Face à la demande anémique des entreprises, les grandes banques pourraient être tentées d'accroître leur exposition au risque de crédit, et peut-être au risque de marché, pour soutenir leurs produits. On a déjà constaté un assouplissement des normes de souscription du crédit aux entreprises et aux particuliers en 2004-2005. Le Secteur de la surveillance du BSIF continuera d'insister auprès des grandes banques pour qu'elles établissent les contrôles nécessaires à la gestion de ce risque accru.

Dans l'ensemble, le BSIF est satisfait de la situation financière et des pratiques de gestion des risques des grandes banques canadiennes en 2004-2005.

La vigueur soutenue du dollar canadien pourrait miner la rentabilité des opérations étrangères des grandes banques. Cela pourrait aussi avoir un impact négatif sur certaines sociétés emprunteuses, surtout dans le secteur manufacturier, ce qui ternirait la qualité du crédit.

Trois grandes banques ont annoncé des acquisitions à l'étranger en 2004, ce qui ajoute au risque et à la complexité de la supervision nécessaire.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II) par les grandes banques progresse bien. Cette initiative internationale fera mieux correspondre les fonds propres aux risques. L'on s'attend aussi à des retombées corrélatives sous forme d'une amélioration des données aux fins de gestion des risques et d'une insistance plus marquée sur des questions comme le risque opérationnel.

Le Secteur de la surveillance du BSIF a continué de privilégier la supervision des contrôles des banques à l'égard du risque d'atteinte à la réputation et du respect de la législation sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, surtout dans le cadre de leurs opérations aux États-Unis.

Autres institutions de dépôts

Les institutions de dépôts canadiennes de moindre envergure et les banques étrangères appliquent un large éventail de stratégies d'affaires. Les facteurs qui influent sur ces institutions sont donc diversifiés et ces dernières sont exposées à des risques propres aux stratégies adoptées par chacune d'elles.

Sous l'aiguillon de la forte expansion de l'économie canadienne et de la vigueur soutenue de la demande de crédit des ménages en 2004, les résultats d'exploitation des institutions de dépôts de moindre envergure ont progressé d'une année sur l'autre. Même si la majorité de ces institutions ont affiché des taux de rendement des capitaux propres inférieurs à ceux des grandes banques, elles ont été nettement plus nombreuses que l'année précédente à obtenir des résultats comparables. Les niveaux de fonds propres sont demeurés stables et la qualité des actifs s'est accrue.

Compte tenu de la croissance de plusieurs institutions de dépôts de moindre envergure, la nécessité de mieux atténuer les risques s'est imposée. Le Secteur de la surveillance du BSIF a également vérifié dans quelle mesure ces institutions se conforment aux mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, et il a fourni une rétroaction à certaines institutions suivant les besoins.

Sociétés d'assurance-vie

L'industrie canadienne de l'assurance-vie a encore affiché d'excellents résultats financiers en 2004, le rendement moyen de ses capitaux propres ayant augmenté pour s'établir à près de 13 %. De façon générale, les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont mieux fait que l'ensemble de l'industrie, ce qui traduit des différences au chapitre des régions desservies et des économies d'échelle.

La stabilité des produits tirés de la plupart des gammes de produits a aidé à soutenir la rentabilité. Même si les ventes intérieures d'assurance-vie ont relativement stagné, les produits générés par les fonds distincts ont connu une saine croissance avec le redressement des marchés boursiers. Les produits de placement ont aussi augmenté par rapport à l'année précédente.

ASSUREURS-VIE : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

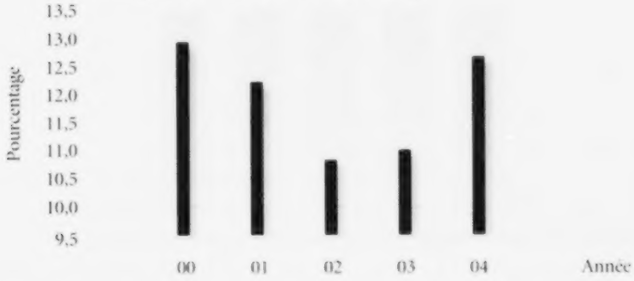

L'industrie de l'assurance-vie a été plus rentable en 2004.

ASSUREURS-VIE : COMMISSIONS ET CHARGES EN % DES PRIMES *

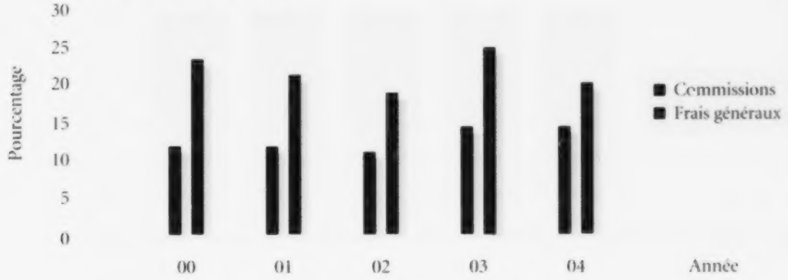

* Les résultats de 2002 font abstraction des réassureurs.

Le contrôle soutenu des charges a contribué à la vigueur de l'industrie de l'assurance-vie en 2004.

Les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont toutes signalé une forte hausse du revenu net tiré des activités intérieures et internationales en 2004. L'apport des opérations aux États-Unis a atteint un sommet de plus du quart du revenu net total, traduisant la relance de l'économie américaine et l'impact de récentes acquisitions.

Dans l'ensemble, même si les récentes acquisitions ont réduit les capitaux propres des assureurs-vie, ces derniers demeurent très élevés. Le BSIF a fixé une cible de surveillance à l'égard du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés canadiennes. Le ratio moyen du MMPRCE des assureurs-vie canadiens était de 209 % en 2004, ce qui dépasse nettement la cible de surveillance de 150 %. De façon générale, l'actif était aussi de bonne qualité.

THAD NEWMAN
Surveillant spécialisé,
GIF – Vancouver,
Secteur de la surveillance

ASSUREURS-VIE : RATIOS DU MMPRCE

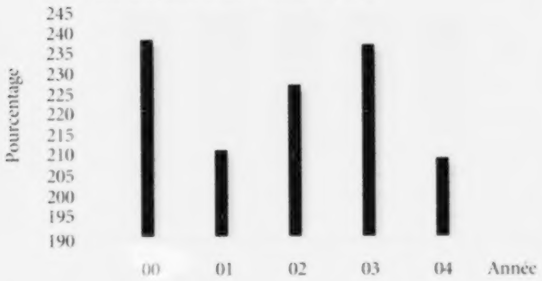

Même si les récentes acquisitions des assureurs-vie ont réduit leurs ratios du MMPRCE, ces derniers sont demeurés nettement supérieurs aux seuils établis par le BSIF.

Bien que l'industrie de l'assurance-vie ait continué de bien faire en 2004, il y a eu d'autres regroupements au Canada alors que certains assureurs étrangers de moindre envergure ont décidé de se retirer du marché. Ces tendances pourraient se maintenir si les institutions de plus petite taille continuent d'avoir peine à exercer une concurrence efficace au Canada.

La stagnation des produits tirés des produits haut de gamme sur le marché intérieur est un défi à relever. Les assureurs continueront donc de miser sur le contrôle des charges pour accroître leurs bénéfices.

Les faibles taux d'intérêt et les marchés boursiers volatils continueront de toucher les institutions offrant des produits à rendement garanti et celles avec des engagements à l'égard des garanties au titre des prestations de décès ou de l'échéance sur leurs produits de fonds distincts. Le Secteur de la surveillance du BSIF supervise les efforts déployés par les institutions pour s'adapter à ces conditions, et les indicateurs sont généralement positifs.

La gestion du risque d'atteinte à la réputation est un autre défi pour l'industrie. Par exemple, on scrute davantage le lien entre l'assureur et le réassureur et l'on a décelé, aux États-Unis, des cas de comptabilisation irrégulière de la réassurance financière et de divulgation inadéquate d'opérations avec des réassureurs affiliés. Le BSIF examine activement les traités de réassurance négociés par les sociétés de plus grande envergure. En outre, le Secteur de la surveillance étudie les politiques et les pratiques des institutions servant à gérer les risques liés aux divers types de partenariat stratégique (p. ex., les tiers fournisseurs de services et les fonds d'investissement).

L'industrie canadienne de l'assurance-vie a encore affiché d'excellents résultats financiers en 2004, le rendement moyen de ses capitaux propres ayant augmenté pour s'établir à près de 13 %. De façon générale, les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont mieux fait que l'ensemble de l'industrie, ce qui traduit des différences au chapitre des régions desservies et des économies d'échelle.

L'industrie devra aussi demeurer vigilante à l'égard des questions actuarielles. On est à revoir la mesure dans laquelle les vérificateurs s'appuient sur les rapports établis par les actuaires désignés. Il faut mettre l'accent sur la qualité de l'information publiée au sujet du passif actuariel, et le Secteur de la surveillance du BSIF examine l'adéquation des pratiques de déclaration des changements actuariels des assureurs-vie.

Secteur des assurances multirisques

Après avoir connu une nette amélioration en 2003, l'industrie des assurances multirisques a poursuivi sur sa lancée en 2004. Les bénéfices nets ont doublé par rapport à l'an dernier. Le rendement moyen des capitaux propres a atteint 19,1 %, contre 11,6 % en 2003 et seulement 1,4 % en 2002. Toutefois, ces améliorations n'ont pas profité de manière égale à l'ensemble des assureurs et des gammes de produits.

La Facility Association (le marché résiduel de l'assurance automobile) a rebondi en 2004, affichant des bénéfices de 500 millions de dollars qui ont compensé la perte du même montant subie l'année précédente. Le nombre d'automobilistes couverts par la Facility Association a nettement diminué.

ASSUREURS MULTIRISQUES : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

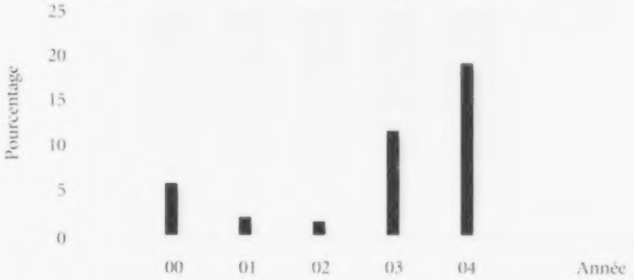

La rentabilité de l'industrie des assurances multirisques a nettement progressé en 2004, surtout grâce à de meilleurs résultats de souscription.

ASSUREURS MULTIRISQUES : RATIO DES CHARGES ET DES SINISTRES AUX PRIMES*

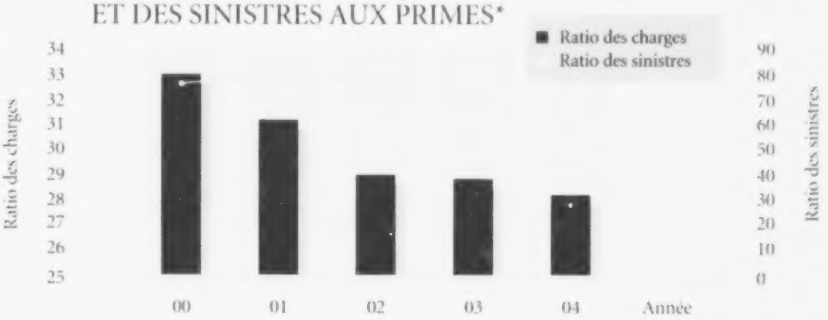

* Ratio des charges et des sinistres aux primes acquises.

L'amélioration des résultats de souscription s'explique par la hausse des primes et par la diminution des sinistres en assurance automobile.

JUDY ORLANDO
Adjointe administrative,
GIF – Vancouver,
Secteur de la surveillance

La forte hausse de la rentabilité globale de l'industrie des assurances multirisques est surtout attribuable à de meilleurs résultats de souscription. Le secteur de l'assurance automobile continue d'afficher le redressement le plus marqué. Par suite des réformes opérées par plusieurs administrations pour réduire les frais de règlement, le ratio sinistre-primes moyen de l'industrie est tombé à 68 % comparativement à un sommet de 90 % il y a quelques années. La hausse des produits de placement a aussi accru la rentabilité de l'industrie. L'effet de l'actualisation sur le niveau du passif actuariel a été négligeable.

L'adéquation du capital a continué de progresser en 2004 grâce à l'augmentation des bénéfices et à l'obtention de nouveaux capitaux. Le Test du capital minimal (TCM) des sociétés canadiennes, ou le Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) des sociétés étrangères exploitant une succursale au Canada, a gagné 10 % en moyenne pour s'établir à un niveau de 235 %, ce qui dépasse largement la cible minimale de surveillance de 150 % établie par le BSIF.

En 2004, le nombre d'assureurs multirisques sur la liste des institutions sous surveillance a nettement diminué en raison du redressement général de la situation de l'industrie des assurances multirisques et de l'intervention du BSIF.

ASSUREURS MULTIRISQUES : RATIOS TCM/TSAS

Les ratios du TCM/TSAS ont continué de croître en 2004 en raison de la poussée des bénéfices et de l'apport de nouveaux capitaux.

En 2003, les assureurs multirisques étaient très présents sur la liste des institutions financières sous surveillance du BSIF. En 2004, le nombre d'assureurs multirisques sur cette liste a nettement diminué en raison du redressement général de la situation de l'industrie et de l'intervention du BSIF. Compte tenu d'un certain nombre de facteurs d'incertitude, le BSIF continue de surveiller étroitement l'industrie.

Le marché de l'assurance automobile, qui intervient pour plus de la moitié du revenu-primes, demeure incertain. On prévoit que le faible taux des sinistres en Ontario ne se maintiendra pas. En outre, le nouveau système de « grilles » de tarification automobile de l'Alberta est trop récent pour que l'industrie puisse évaluer ses hypothèses actuarielles.

L'impact des catastrophes survenues à l'extérieur du Canada sur les réassureurs étrangers peut avoir un effet marqué sur les marchés intérieurs, et plus particulièrement sur la tarification des risques. Les ouragans qui ont frappé la Floride et les Caraïbes, les cyclones et les séismes qui ont touché le Japon et le tsunami qui a dévasté l'Asie en 2004 ne semblent pas avoir eu de répercussions sensibles sur la tarification, mais cela pourrait changer si des événements de ce genre continuent de se produire.

À la fin d'octobre 2004, le procureur général de l'État de New York a intenté des procédures contre Marsh & McLennan, la plus importante firme de courtage d'assurance au monde, pour des infractions à la loi antitrust et pour avoir touché des commissions conditionnelles de sociétés avec lesquelles elle faisait affaire. Même si le BSIF suit le dossier de près, il est difficile de préciser dans quelle mesure l'enquête en cours aux États-Unis aura des répercussions sur la conduite des affaires au Canada.

Politiques de surveillance

Institutions financières

Le BSIF applique un Cadre de surveillance fondé sur les risques qui lui permet de mieux dépister les pratiques imprudentes ou néfastes d'une institution financière, et d'intervenir en temps utile. Il évalue les risques inhérents aux activités d'envergure de l'institution, et la mesure dans laquelle la gestion de ces risques est efficace, et il surveille la situation financière de l'institution.

Lorsque la situation s'y prête, le BSIF s'appuie sur les travaux des fonctions de contrôle de la gestion des risques de l'institution, parmi lesquelles se trouvent le conseil d'administration et la haute direction, pour s'assurer de l'existence de politiques et de processus adéquats et de leur application à tous les échelons, de manière à gérer les risques et à les contenir à des niveaux acceptables. Le BSIF s'appuie en outre sur le travail des vérificateurs externes pour s'assurer de la fidélité des états financiers vérifiés, et sur les travaux des actuaires désignés pour contrôler l'adéquation du passif des polices.

La surveillance comprend aussi des vérifications sur les lieux des méthodes opérationnelles, des mécanismes de contrôle et de l'adéquation des pratiques de gestion des risques et de gouvernance des institutions. Conformément au mandat d'intervention précoce du BSIF, les institutions à problème font l'objet, au besoin, d'un niveau d'examen et d'intervention plus élevé.

ÉQUIPES DU SECTEUR DE LA SURVEILLANCE

La surveillance de chaque institution financière relève d'un gestionnaire chargé des relations avec l'institution en cause, qui sert de principal point de contact de cette dernière au BSIF. Ce gestionnaire doit avoir une connaissance poussée de l'institution et disposer d'une évaluation à jour de son profil de risque. Le gestionnaire affecté à un conglomérat s'occupe uniquement de ce dernier, mais d'autres gestionnaires peuvent s'occuper d'un groupe de huit à dix institutions de moindre envergure. Le gestionnaire peut compter sur une équipe de surveillance pour l'aider à effectuer les évaluations et, au besoin, sur divers spécialistes.

La composition des équipes de surveillance peut varier d'une année à l'autre à mesure que de nouvelles questions se font jour et agissent sur le profil de risque des institutions. Le gestionnaire choisit les membres des équipes de surveillance en fonction de leur connaissance et de leur expertise de différents aspects opérationnels ou fonctionnels.

COTE DE RISQUE COMPOSITE (CRC)

La cote de risque composite (CRC) représente l'évaluation globale par le BSIF de la sûreté et de la stabilité d'une institution. La CRC se fonde sur une série de critères d'évaluation élaborés en consultation avec l'industrie. Il y a quatre niveaux de cote de risque composite, à savoir faible, modérée,

Le nombre d'institutions classées à un stade a diminué en 2004-2005, surtout en raison du redressement de l'industrie des assurances multirisques. Le nombre de sociétés d'assurances multirisques classées à un stade à la fin de 2004-2005 a chuté de près de moitié par rapport à l'année précédente. La grande majorité des institutions classées à un stade avaient reçu la cote préalerte (stade 1).

supérieure à la moyenne ou élevée. La CRC est communiquée à la plupart des institutions au moins une fois l'an (certaines institutions inactives ou en liquidation volontaire peuvent ne pas être cotées). La confidentialité de ces cotes est protégée par règlement.

À la fin de mars 2005, 90 % des institutions évaluées avaient une cote faible ou modérée. Cela représente une amélioration par rapport à l'année précédente puisque 83 % des institutions avaient alors reçu l'une de ces deux cotes. Les cotes de position reflètent la nature relativement saine des pratiques et des politiques de gestion des risques des institutions financières canadiennes, tandis que l'amélioration procède en partie du maintien de conditions économiques et financières favorables aux institutions. Seulement 1 % des institutions (quatre institutions) ont reçu une cote élevée.

COTE DE RISQUE COMPOSITE SELON LE SECTEUR

À la fin de mars 2005, 90 % des institutions financières évaluées ont reçu la CRC faible ou modérée.

COTES D'INTERVENTION

Le BSIF attribue aussi à chaque institution une cote d'intervention, conformément à son *Guide d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*, qui détermine le degré de surveillance dont l'institution fait l'objet. En gros, ces cotes sont les suivantes : normale (aucun stade); préalerte (stade 1); risque pour la viabilité ou la solvabilité (stade 2); viabilité financière future sérieusement compromise (stade 3); et non-viabilité/insolvabilité imminente (stade 4).

Le nombre d'institutions classées à un stade a diminué en 2004-2005, surtout en raison du redressement de l'industrie des assurances multirisques. Le nombre de sociétés d'assurances multirisques classées à un stade à la fin de 2004-2005 a chuté de près de moitié par rapport à l'année précédente. La grande majorité des institutions classées à un stade ont reçu la cote préalerte (stade 1).

NOMBRE D'INSTITUTIONS CLASSÉES À DIVERS STADES

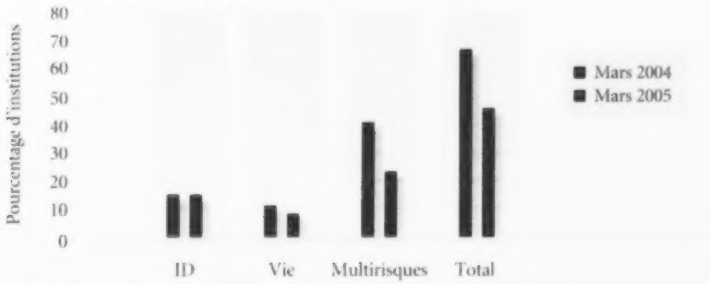

Le redressement de l'industrie des assurances multirisques a contribué à la forte chute du nombre d'institutions classées à divers stades en 2004-2005.

Établissement de règles

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« . . . promouvoir l'adoption par les dirigeants et les administrateurs des institutions financières de politiques et de procédures visant à contrôler et à gérer le risque. »

L'établissement de règles, notamment en contribuant à la préparation de modifications législatives, en ébauchant des règlements et des lignes directrices et en participant aux efforts d'organismes de normalisation (au pays et à l'étranger), joue un rôle prépondérant dans la capacité du BSIF à s'acquitter de son mandat. En 2004-2005, le BSIF a continué de promouvoir des pratiques institutionnelles propices à une saine gestion des risques. Par le biais d'organisations internationales, il a aussi contribué à l'élaboration de saines règles internationales à l'intention des multinationales financières.

Établissement de règles au pays

Collaboration avec les organismes de normalisation

En 2004-2005, le BSIF a aidé le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) à diffuser une norme sur la comptabilisation des instruments financiers, plus particulièrement en ce qui touche l'option d'évaluation à la juste valeur. Le BSIF a collaboré activement avec le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) à la préparation d'une norme semblable, qui découle en bonne partie de la présence du BSIF au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le BSIF diffusera des consignes afin de promouvoir une saine gestion des risques par les institutions financières lorsqu'elles utilisent l'option d'évaluation à la juste valeur. On y soulignera, par exemple, que l'option d'évaluation à la juste valeur ne doit être employée que si l'on dispose d'estimations raisonnables de la juste valeur, et qu'il faut prévoir des processus d'évaluation rigoureux compte tenu de l'impact que la juste valeur peut avoir sur les états financiers et le capital.

Au cours de l'exercice, le BSIF a publié un préavis traitant des répercussions à long terme, sur les rapports des institutions financières fédérales, de l'adoption du chapitre 1100, *Principes comptables généralement*

reconnus (PCGR), du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ce chapitre établit des normes sur la préparation de rapports financiers conformes aux PCGR, en plus de décrire les éléments et les sources des PCGR canadiens. Le préavis décrit les exigences à l'égard des rapports réglementaires sur l'adéquation des fonds propres que les institutions doivent respecter à l'égard de certains instruments dans les rapports qu'ils soumettent au BSIF. Ce dernier a dirigé la discussion de questions connexes à l'échelle internationale, auprès du CBCB, et au pays, avec les institutions financières, avant de dégager ses conclusions.

De concert avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières, le BSIF a participé à l'examen du stade de démarrage du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Ce dernier a été mis sur pied en 2003 et chargé de favoriser la confiance du public dans l'intégrité des rapports financiers des sociétés canadiennes cotées en favorisant une vérification indépendante de haut calibre. Bien que des progrès intéressants aient été faits, les résultats futurs dépendront de ce que les cabinets de vérification individuels corrigent les lacunes que le CCRC a décelées.

Le BSIF travaille en étroite collaboration avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour veiller à ce que ses normes soient appropriées et débouchent sur des évaluations acceptables. Il siège à divers comités des pratiques de l'ICA, et les membres de la direction de nos deux organismes se rencontrent plusieurs fois par année. En 2004-2005, le BSIF a commencé à recevoir les résultats de la première série d'examens externes du travail des actuaires désignés par les sociétés. Ces examens se déroulent selon les conditions et les procédures décrites dans la ligne directrice E-15 du BSIF et dans les normes de l'ICA.

Consignes sur le capital

En 2004-2005, le BSIF a publié des modifications surtout afin de préciser les éléments de la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) qui suscitaient le plus de questions de la part de l'industrie de l'assurance-vie. Ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur la méthodologie. Le BSIF a collaboré avec l'industrie dans un dossier précis, afin d'établir des mesures améliorées du risque qui encouragent une meilleure gestion des risques pour les exigences visant les fonds distincts et la mortalité. Ces nouvelles exigences devraient être en place à la fin de 2005.

En février 2005, le BSIF a publié un document de consultation résumant ses points de vue au sujet des orientations futures possibles des règles sur le capital des sociétés d'assurance-vie. Cette étude a été lancée à la lumière des changements réglementaires apportés sur la scène nationale et internationale et de questions soulevées par l'industrie des assurances.

Le BSIF a publié un document de consultation résumant ses points de vue au sujet des orientations futures possibles des règles sur le capital des sociétés d'assurance-vie et il a invité l'industrie à le commenter.

Le thème émergent de toute nouvelle exigence de capital est d'encourager les institutions financières à élaborer de meilleures méthodes de gestion et de contrôle des risques et à recueillir des données pour utiliser le plus possible leurs propres composantes du risque. Le document de consultation énonce les conditions à remplir pour modifier ultérieurement le calcul du MMPRCE et propose de solliciter la collaboration de l'industrie. Le BSIF suggérera des modifications après examen des commentaires de l'industrie.

En février 2005, le BSIF a publié un projet de ligne directrice établissant un cadre pour évaluer la suffisance du capital des sociétés de portefeuille d'assurances et des sociétés d'assurance-vie inactives. Ce projet de ligne directrice tenait compte des commentaires formulés précédemment par l'industrie au sujet d'un document de consultation.

Ce régime est conçu pour faire en sorte que le groupe consolidé relevant d'une société de portefeuille dispose d'un capital suffisant pour couvrir les pertes imprévues. Dans certains cas précis, au lieu de recourir à la consolidation, le BSIF se propose d'accorder une déduction au titre des participations dans des filiales étrangères d'assurance-vie d'envergure. Cette approche tient compte du fait que les règles d'un organisme étranger de réglementation reflètent parfois mieux les risques inhérents au marché local. Cette approche tient compte de l'adéquation du capital à l'échelle du groupe, est plus sensible au risque et favorise des pratiques saines de divulgation. La version finale du régime de capital a paru en juin 2005.

Autres consignes

Titrisation

Les institutions financières recourent de plus en plus à des mécanismes de transfert du risque, comme la titrisation ou les dérivés du crédit, pour atténuer leur exposition au risque et mieux gérer leurs fonds propres. Or, la constatation inadéquate des risques résiduels que comportent ces opérations peut engendrer de sérieux problèmes pour les institutions. En novembre 2004, le BSIF a mis la dernière main à la ligne directrice B-5, *Titrisation de l'actif*, dont une version provisoire avait paru l'année précédente. Cette ligne directrice comporte une approche à l'égard des fonds propres davantage axée sur le risque qui englobe des cotes externes, instaure des améliorations issues d'examens systémiques et précise les règles.

Divulgations comptables

Le BSIF a diffusé sa ligne directrice D-9, *Divulgation des sources de bénéfices (sociétés d'assurance-vie)*, en décembre 2004 pour améliorer la divulgation de l'information financière par les sociétés d'assurance-vie. La ligne directrice prévoit que les sociétés doivent publier, dans leurs états financiers annuels, une analyse de leurs bénéfices selon la source. Le BSIF a collaboré avec l'Institut canadien des actuaires à l'élaboration de consignes pour les actuaires des sociétés au sujet du classement et de la constatation appropriés des postes des états financiers.

Le BSIF a aussi émis de nouveau la ligne directrice E-12, dans laquelle il énonce ses attentes sur la façon dont les sociétés d'assurance-vie doivent utiliser les billets de cession interne. Les sociétés d'assurance-vie fragmentent habituellement leur actif pour le faire correspondre aux provisions techniques de certains blocs de polices; les billets de cession interne servent à répartir l'actif entre divers secteurs. L'industrie a formulé un certain nombre de suggestions depuis la première parution de la ligne directrice, en 2000. La version révisée tient compte de cette rétroaction tout en préservant les normes d'évaluation.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le BSIF a publié des consignes sur la gestion du risque de taux d'intérêt qui reflètent les grands principes formulés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) dans son document de juillet 2004 intitulé *Principles for the Management and Supervision of Interest Rate Risk*. La ligne directrice B-12 vise à communiquer à l'industrie, de façon plus transparente et plus précise, les attentes du BSIF touchant certains aspects de la gestion du risque de taux d'intérêt.

SHEAU SOON
Analyste,
Division des fonds propres,
Secteur de la réglementation

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes

Le BSIF a revu sa ligne directrice B-8, *Mécanismes pour détecter et décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, en novembre 2004. Il s'agissait de la mettre à jour pour fournir des précisions et des détails supplémentaires au sujet des pratiques dans certains domaines, et de refléter un certain nombre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Le Canada est membre du GAFI, un organisme intergouvernemental qui a pour mission de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le BSIF a accru son effectif chargé d'évaluer les mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Ces évaluations permettent au BSIF d'examiner la capacité des institutions financières de détecter et de décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En 2004-2005, le BSIF a ciblé davantage les institutions de dépôts de moindre envergure que les conglomérats bancaires et d'assurances. Même s'il entend continuer en permanence d'examiner certaines opérations des conglomérats, le BSIF estime qu'il devra surveiller de plus près les institutions de plus petite taille.

En juin 2004, le BSIF a conclu un protocole d'entente avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) après l'adoption de mesures législatives autorisant l'échange de renseignements et d'analyses sur le respect de la partie 1A de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. C'est ainsi que le BSIF a pu faire porter son programme d'évaluations sur des questions préoccupant les deux organismes, de manière à mieux cibler et à rendre plus efficace le travail de chacun, en plus de minimiser le chevauchement et le double emploi.

Activités internationales

De plus en plus, tant pour les banques que pour les sociétés d'assurance-vie, les règles sont fixées à l'échelle internationale, et non au Canada. Le rôle du BSIF est de participer à l'élaboration de règles solides, de s'assurer que ces règles tiennent compte de la situation canadienne et de les mettre en œuvre sans que les institutions canadiennes ne soient désavantagées par rapport à leurs concurrents étrangers.

Au cours de l'exercice, le BSIF a établi davantage de liens informels, mais efficaces, avec des organismes étrangers de surveillance. En 2005-2006, il explorera des occasions d'échanger des renseignements avec les autorités de contrôle de certains pays qui réglementent d'importantes filiales étrangères de banques canadiennes. L'objectif consiste à trouver des façons de mieux coordonner les travaux de surveillance et la mise en commun des résultats. Par le biais des réunions de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le BSIF a aussi cherché à établir des liens avec des organismes étrangers de surveillance des assureurs-vie.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) est la principale tribune réunissant les organismes de réglementation et de surveillance des multinationales bancaires des pays du Groupe des Dix (G10). Au fil des ans, il est devenu un chef de file de l'établissement des règles. Dans le cadre de ce processus, le BSIF a sollicité le point de vue des banques canadiennes et partagé l'expertise du Canada avec les autres membres du CBCB, et il continue de le faire.

En juin 2004, le CBCB a publié son nouveau cadre de fonds propres intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé*, couramment appelé « Bâle II ». Ce cadre renferme une nouvelle série de normes pour les exigences minimales de fonds propres à l'intention des organisations bancaires. Par la suite, en août 2004, le BSIF a publié, afin de consulter les multinationales bancaires canadiennes, une série de documents d'orientation sur des questions laissées à la discrétion des autorités de contrôle nationales et sur les modalités d'application du nouveau cadre par le BSIF. Les résultats de ces consultations seront intégrés à la nouvelle norme de fonds propres du BSIF. Celui-ci continue de consulter l'Association des banquiers canadiens à l'égard d'autres questions d'interprétation à mesure qu'elles se font jour, de manière à appuyer la mise en œuvre du nouveau cadre international.

Le BSIF continue de jouer un rôle actif et influent dans l'élaboration des normes du CBCB du fait que le surintendant, Nicholas Le Pan, est vice-président du Comité et que le surintendant auxiliaire du Secteur de la réglementation, Julie Dickson, y siège également. Le surintendant préside en outre le Groupe de mise en œuvre de l'Accord (GMA), qui relève du CBCB. Le GMA met en commun l'information sur les approches de mise en œuvre des membres, contribuant ainsi à l'uniformité des mécanismes de mise en œuvre. Le GMA a notamment examiné des questions touchant l'interaction entre les autorités de contrôle des pays d'attache et des pays hôtes. Le BSIF participe aux travaux de sous-comités techniques chargés de divers aspects du cadre, et il continue de fournir des consignes ou de solliciter les commentaires du public sur des questions particulières.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

Le BSIF joue un rôle de premier plan dans les activités de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), qui assume de plus en plus activement son rôle d'organisme de normalisation de la surveillance des sociétés d'assurance-vie et multirisques. Le BSIF siège au Comité de direction de l'AICA, au sous-comité du budget et à divers sous-comités techniques. On est à jeter les bases de futures consignes au moyen d'une série de documents, et le BSIF a participé à l'élaboration de bon nombre d'entre eux portant sur l'évaluation de la solvabilité des assureurs. Il contribue en outre à un autre document en préparation sur la gestion de l'actif-passif, à l'intention du Conseil des normes comptables internationales. Le BSIF participe également à l'élaboration de propositions sur la constatation internationale des provisions techniques.

Le BSIF fait aussi partie d'autres organisations internationales comme l'Instance conjointe, le Forum sur la stabilité financière, les Surveillants financiers intégrés et l'Association of Supervisors of Banks of the Americas (ASBA).

Le BSIF a publié, afin de consulter les multinationales bancaires canadiennes, une série de documents d'orientation sur des questions laissées à la discrétion des autorités de contrôle nationales et sur les modalités d'application du Dispositif révisé Bâle II par le BSIF.

ABHILASH BHACHECH
Directeur général,
Services d'évaluation des risques liés à l'exploitation et aux fonds propres,
Groupe de soutien de la surveillance

MEENU JOSHI
Surveillante principale,
Conglomérat de groupes d'institutions de dépôts,
Groupe des conglomérats financiers

Secteur de la surveillance

Agrément

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« Le surintendant exerce les attributions que lui confèrent les lois mentionnées à l'annexe... »

Les institutions financières fédérales et les autres requérants doivent obtenir l'agrément pour effectuer certains types d'opérations, y compris les constitutions en société, les ordonnances de fonctionnement pour exercer des activités au Canada, les restructurations et les changements de propriété.

Demandes et avis

En 2004-2005, le BSIF a traité 691 demandes d'agrément, une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Un peu plus de 52 % de ces demandes étaient admissibles à la « présomption d'agrément » (c.-à-d. automatiquement approuvées dans les 30 jours suivant la réception à moins que le surintendant n'ait soulevé une préoccupation). Environ 59 % d'entre elles ont en fait été traitées dans les 30 jours. La plupart des cas de dépassement des délais réglementaires étaient dus à des demandes incomplètes.

Les demandes d'agrément ministériel ont représenté 25 % des demandes d'agrément traitées par le BSIF en 2004-2005. Même si le nombre de ces demandes était moins élevé, leur évaluation a habituellement pris plus de temps puisqu'elles étaient plus complexes et que des questions de politique publique étaient en cause.

AGRÉMENTS PAR SECTEUR DE L'INDUSTRIE 2004-2005 (Nombre d'agréments)

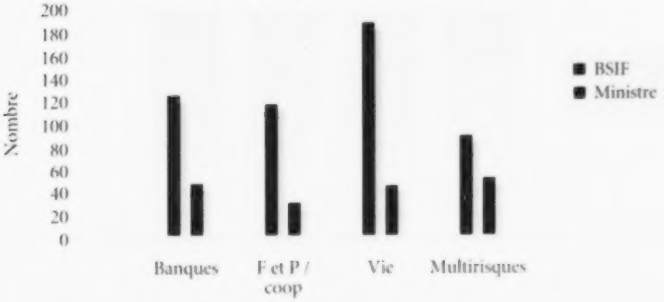

Le BSIF a traité 691 demandes d'agrément, soit 3 % de plus que l'année précédente.

DÉLAIS DE TRAITEMENT 2004-2005 (Pourcentage des demandes d'agrément)

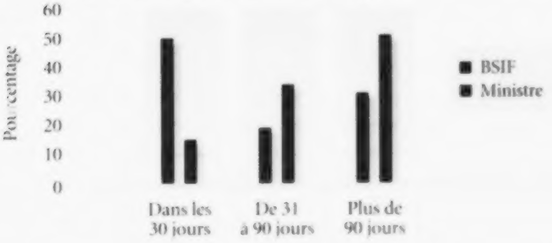

Les demandes d'agrément ministériel représentent 25 % du total.

PRINCIPAUX TYPES D'AGRÉMENTS MINISTÉRIELS
(Nombre d'agréments)

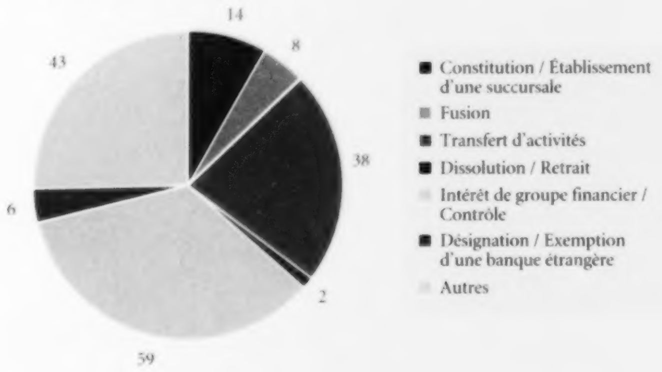

PRINCIPAUX TYPES D'AGRÉMENTS DU BSIF
(Nombre d'agréments)

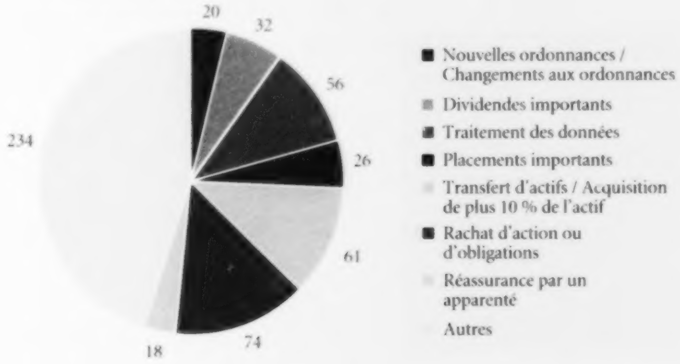

Le BSIF émet des avis anticipés à l'égard de certains instruments de capital et approuve l'emploi de certains modèles par les institutions pour garantir qu'elles se conforment au régime du capital réglementaire. Au total, 33 de ces avis et agréments ont été fournis en 2004-2005.

Comme par les années passées, plusieurs parties intéressées ont communiqué avec le BSIF pour discuter de la constitution en société de nouvelles banques à participation restreinte, conformément au projet de loi C-8 promulgué en 2001. Certaines de ces discussions ont donné lieu à des demandes formelles qui en sont à diverses étapes d'examen. L'une de ces demandes s'est soldée par l'établissement d'une nouvelle banque canadienne à participation restreinte, la Banque Patrimoine Dundee.

Normes de rendement

Au cours de l'exercice, le BSIF a élaboré des normes de rendement précisant les délais de traitement des demandes d'agrément et de prestation d'autres services assujettis à des droits d'utilisateur. Cette initiative rejoint l'engagement du BSIF et du gouvernement du Canada d'accroître la responsabilisation et la transparence des services fournis. Le BSIF évaluera son rendement en regard de ces normes et en fera rapport en 2005-2006.

Orientation et formation

Soucieux de rehausser la transparence de son processus d'agrément et de mieux faire comprendre son interprétation des lois régissant les institutions financières fédérales, le BSIF met au point des préavis et des décisions ayant valeur de précédent.

En 2004-2005, le BSIF a publié la version révisée de huit Instructions relatives aux opérations afin de fournir des consignes additionnelles au sujet de facteurs dont il tient compte pour évaluer les demandes. Le BSIF a également publié neuf décisions ayant valeur de précédent sur des questions comme l'assurance-aquiculture, les opérations concrètes sur marchandises, l'utilisation non autorisée du terme « banque » et le concept des activités commerciales exercées au Canada en vertu de la partie XII de la *Loi sur les banques*. Le BSIF a aussi élaboré de nouvelles pratiques administratives pour rationaliser deux types courants d'agréments ayant trait aux dividendes importants et au traitement des données à l'étranger.

En octobre 2004, le BSIF a été l'hôte du troisième colloque de la Division de la législation et des approbations tenu depuis 2002, à l'intention des institutions financières et de leurs conseillers. Plus de 100 participants ont assisté au colloque, à Toronto. La rencontre portait sur des questions liées au processus d'agrément du BSIF et visait à mieux expliquer les initiatives d'élaboration de consignes en cours et d'autres questions d'actualité. Les résultats des consultations menées en 2004 sur le processus d'agrément du BSIF, dont il a été question précédemment, ont été présentés à l'occasion du colloque. Comme c'était le cas lors des colloques précédents, la plupart des participants ont dit souhaiter que cette initiative soit périodiquement répétée.

MONIQUE CHAMPAGNE
Gestionnaire,
Mesures législatives
et initiatives stratégiques,
Division de la législation
et des approbations,
Secteur de la réglementation

En 2004-2005, les conditions financières et économiques ont maintenu un climat stable mais fragile pour les régimes de retraite, les faibles taux d'intérêt contribuant aux déficits de solvabilité.

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« . . . superviser les régimes de pension pour s'assurer du respect des exigences minimales de capitalisation, des autres exigences prévues par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et ses règlements d'application et des exigences découlant de l'application de ces textes…[, à] aviser sans délai l'administrateur du régime qui n'est pas conforme aux exigences [minimales de capitalisation] …et [à] prendre les mesures pour corriger la situation sans plus attendre ou forcer l'administrateur à les prendre. »

Situation de l'industrie

La situation de l'industrie des régimes de retraite n'a guère changé en 2004-2005 par rapport à l'année précédente. Les conditions financières et économiques ont maintenu un climat stable mais fragile, les faibles taux d'intérêt contribuant aux déficits de solvabilité. Tous les six mois, le BSIF applique une série de tests aux régimes à prestations déterminées qu'il réglemente pour en déterminer la solvabilité. D'après ce critère, en date de décembre 2004, environ la moitié (55 %) des régimes à prestations déterminées que surveille le BSIF affichaient un déficit de solvabilité, contre 53 % en 2003.

ANDREW PETERSON
Surveillant principal, Division des régimes de retraite privés, Secteur de la surveillance

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux prévoit que ces derniers peuvent effectivement fonctionner à l'occasion en situation déficitaire et que ces déficits doivent être comblés sur cinq ans. Le BSIF reconnaît toutefois que, dans certains cas, les régimes dont l'actif ne suffit pas à couvrir entièrement le passif pourraient devoir être restructurés. Cependant, de façon générale, il estime que la situation des régimes à prestations déterminées est stable et gérable, pourvu qu'il n'y ait pas de changement défavorable important dans les marchés des actifs ou les taux d'intérêt à long terme.

Vu les défis auxquels les régimes de retraite et leurs répondants demeurent confrontés, le BSIF a intensifié ses efforts pour recenser de manière proactive les régimes plus à risque et pour veiller à ce que les administrateurs des régimes appliquent rapidement des correctifs lorsque cela s'impose. Il a aussi ajouté aux ressources consacrées à la surveillance et à l'évaluation de la situation financière des répondants des régimes et a procédé à un plus grand nombre d'examens sur les lieux. La Division des régimes de retraite privés a haussé son effectif de 25 %, surtout en recrutant des employés du BSIF ayant une expérience de la surveillance.

Traduisant les défis qui pèsent sur les régimes de retraite privés, au 31 mars 2005, neuf demandes de réduction des prestations acquises étaient à l'étude, et le BSIF connaissait l'existence d'un certain nombre d'opérations en suspens de cette même nature. L'examen de ces demandes mené par le BSIF tiendra notamment compte des mesures prises dans le but d'informer les participants de la réduction de leurs prestations.

Évaluation des risques et intervention

Le BSIF surveille des régimes de retraite privés couvrant les employés des secteurs de compétence fédérale. Cela comprend les banques, le transport interprovincial, les télécommunications et des sociétés qui ne sont pas assujetties à la législation provinciale, dont des entreprises du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Relèvent également de la compétence fédérale les régimes d'entreprises réputées par le Parlement du Canada représenter un avantage général pour le Canada ou pour au moins deux provinces, par exemple une entreprise d'exploitation de l'uranium. Tous les autres régimes de retraite privés sont régis par les lois sur les normes de pension des provinces de travail des participants (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'a pas de loi sur les régimes de retraite privés).

Au 31 mars 2005, 1 284 régimes de retraite étaient agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et visaient plus de 570 000 employés. En 2004-2005, l'actif des régimes a augmenté de 10,5 %, totalisant environ 104 milliards de dollars. De tous les régimes de retraite que réglemente le BSIF, ce sont ceux à prestations déterminées qui comptent, de loin, le plus grand nombre de participants et qui totalisent le plus d'actifs. Au cours des cinq dernières années, il y a eu une augmentation faible mais stable du nombre de régimes à cotisations déterminées par rapport au nombre total de régimes. Pendant le dernier exercice, certains administrateurs de régimes se sont inquiétés au sujet de la viabilité à long terme de leurs régimes à prestations déterminées et ont exprimé le vœu de délaisser ce type de régime au profit des régimes à cotisations déterminées. Même si les statistique disponibles à l'heure actuelle ne témoignent pas d'un changement appréciable

> Vu les défis auxquels les régimes de retraite et leurs répondants demeurent confrontés, le BSIF a ajouté aux ressources consacrées à la surveillance et à l'évaluation de la situation financière des répondants des régimes et a procédé à un plus grand nombre d'examens sur les lieux.

du nombre de régimes à prestations déterminées, le BSIF prévoit que cette tendance pourrait se répandre progressivement si la conjoncture actuelle du marché et les défis que nous connaissons persistent.

Les plus récents états financiers des régimes de retraite déposés au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2005 révèlent que 57 % des actifs des régimes de retraite sont investis en participations, 38 % sont investis en titres de créance et 5 % sont placés en actifs diversifiés et autres. Les *participations* comprennent les placements dans les fonds communs, les actions, de même que les participations dans l'immobilier, dans des entreprises de ressources naturelles et dans des sociétés de placement. Les *titres de créance* englobent les obligations de l'État et de sociétés, les prêts hypothécaires et les dépôts. Les *actifs diversifiés* comprennent les fonds communs de placements équilibrés et les fonds distincts, de même que les actifs divers et autres placements qui ne sont pas pris en compte dans ces deux catégories. Les placements étrangers atteignent près de 22 milliards de dollars, soit 21 % du total des placements, et se composent à 92 % de participations. La répartition des actifs des régimes de retraite est essentiellement la même que l'année précédente.

Dans l'ensemble, le rendement des marchés boursiers en 2004 a amélioré les perspectives des régimes de retraite. Même si le rendement des grands indices boursiers a été inférieur à celui de l'année précédente, il a tout de même été fort solide en 2004 par rapport aux données historiques. La plupart des gestionnaires de fonds canadiens ont profité de rendements intéressants en 2004 grâce au bond de 12,5 % de l'indice composite S&P/TSX. Par contre, le repli soutenu des taux d'intérêt à long terme a atténué dans une certaine mesure l'accroissement du rendement des actifs.

Le ratio moyen estimatif de solvabilité de l'ensemble des régimes à prestations déterminées est demeuré stable à 1,00 au cours de l'exercice (contre 1,02 l'an dernier). Les ratios estimatifs de solvabilité calculés par le BSIF à partir des données de la fin de 2004 montrent qu'environ la moitié de tous les régimes à prestations déterminées que surveille le BSIF demeurent déficitaires, ce qui veut dire que leur passif estimatif était supérieur à leur actif. De ces régimes sous-capitalisés, 57 % affichaient un déficit de capitalisation supérieur à 10 %. Vu la conjoncture actuelle du marché et l'impact potentiel d'une détérioration future des conditions économiques ou des marchés financiers, le BSIF a continué de surveiller de près la situation des régimes et, dans la mesure possible, de leurs répondants.

RÉGIMES DE RETRAITE SELON LE TYPE (quatre dernières années)

	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004	Exercice 2002-2003	Exercice 2001-2002
Tous les régimes	1 284	1 256	1 205	1 195
Prestations déterminées	344	336	346	352
Combinés	84	84	70	70
Cotisations déterminées	856	836	789	773
Total des membres	572 000	547 000	579 000	557 000
Prestations déterminées	386 000	367 000	397 000	389 000
Combinés	99 000	96 000	88 000	88 000
Cotisations déterminées	87 000	84 000	94 000	80 000
Total de l'actif	104 G$	95 G$*	85 G$	91 G$
Prestations déterminées	85 G$	78 G$	70 G$	75 G$
Combinés	16 G$	15 G$ *	13 G$	14 G$
Cotisations déterminées	3 G$	2 G$	2 G$	2 G$

* Recalculé

NOMBRE DE RÉGIMES SELON LE TYPE DE RÉGIME 2004-2005

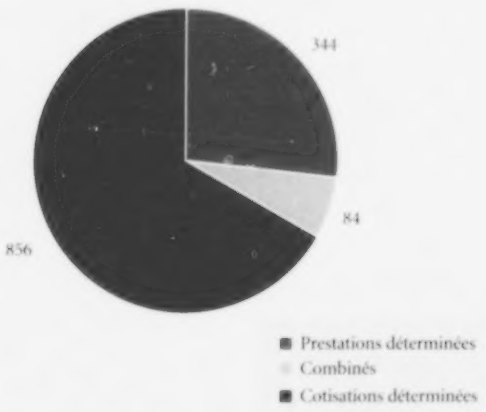

NOMBRE DE PARTICIPANTS SELON LE TYPE DE RÉGIME 2004-2005

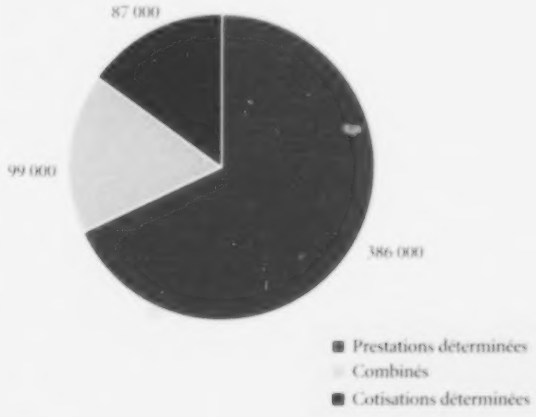

Les régimes de retraite combinés ou à prestations déterminées ne représentent que le tiers des plus de 1 200 régimes que réglemente le BSIF, mais ils regroupent 85 % du total des participants.

RÉVISION DES PRESTATIONS

En application de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, les répondants des régimes font rapport chaque année de l'indexation des prestations au coût de la vie, de même que de la provenance des fonds utilisés à cette fin.

Indexation des prestations

En 2004-2005, près de 28 % des régimes qui offrent des prestations déterminées ont déclaré une augmentation des prestations en cours de service, c'est-à-dire des rentes aux retraités, contre 25 % l'année précédente. De ces régimes, 29 % ont également bonifié les rentes différées.

Ces augmentations se fondaient sur l'augmentation intégrale de l'Indice des prix à la consommation (IPC) dans 34 % des cas, sur l'IPC partiel dans 29 % des situations et sur d'autres formules, notamment l'intérêt excédentaire, un montant forfaitaire ou un pourcentage des rentes payées, dans 37 % des cas. Dans une proportion de 80 % (77 % en 2003-2004), des révisions ont été apportées aux termes d'une convention collective ou du libellé d'un régime. Dans les autres cas, des révisions volontaires ont été apportées par les employeurs.

Provenance des fonds

En 2004-2005, 34 % des régimes qui ont révisé les pensions ont procédé en utilisant l'excédent des fonds ou les gains (contre 38 % l'année précédente). Les autres régimes ont utilisé des sources à l'extérieur de la caisse de retraite, ont constitué un déficit actuariel ou ont utilisé une combinaison d'options afin d'améliorer les rentes.

Dans 30 % des cas, les régimes ont utilisé l'excédent ou les gains pour bonifier les prestations, tandis que 70 % les ont utilisés pour réduire les cotisations patronales requises. Il s'agit là d'un changement par rapport à 2003-2004, alors que 61 % des régimes ont utilisé l'excédent ou les gains pour bonifier les prestations et que 59 % les ont utilisés pour réduire les cotisations patronales. Les autres régimes à prestations déterminées n'ont pas eu d'excédent ou de gains, ou ont opté pour le cumul de l'excédent et des gains.

Politiques de surveillance

En ce qui a trait à la surveillance des régimes de retraite, le BSIF souscrit à une approche équilibrée qui reconnaît que les administrateurs de régimes doivent assumer des risques raisonnables dans le cadre de leurs stratégies d'investissement et de capitalisation, et que les régimes ou leurs répondants peuvent parfois éprouver des difficultés qui entraînent une baisse des prestations.

Les grands piliers de l'approche appliquée par le BSIF sont les tests de préalerte, les essais de solvabilité, les inspections sur les lieux et la liste de surveillance.

Tests de préalerte

Afin de cerner les risques, le BSIF a mis au point une série de tests de préalerte à partir des renseignements fournis dans les rapports que les régimes de retraite sont tenus de déposer. La première série de tests est exécutée de manière automatisée, ce qui permet de mettre en lumière les régimes plus à risque. Les régimes ainsi mis en lumière font ensuite l'objet d'une analyse plus détaillée de la part de la Division des régimes de retraite privés du BSIF pour déterminer s'il convient de prendre d'autres mesures. En 2004-2005, 25 % des régimes qui ont soumis des rapports ont fait l'objet d'un examen plus détaillé.

Essai de solvabilité

Le dépistage précoce des problèmes de solvabilité et de capitalisation est essentiel pour protéger les prestations des participants. En 2002, le BSIF a élaboré un modèle afin d'estimer la solvabilité d'un régime entre les périodes de déclaration.

Ce test est maintenant effectué deux fois par année et sert à estimer le ratio de solvabilité de tous les régimes à prestations déterminées. Selon les résultats des estimations de solvabilité, le BSIF communique avec des administrateurs de régimes et leur demande de fournir des estimations plus exactes ou des précisions sur leurs régimes de retraite. Si le ratio estimatif de solvabilité s'approche de 1 sans le dépasser ou si le profil de risque du régime passe dans la catégorie supérieure, diverses mesures d'intervention sont envisagées, y compris le dépôt précoce des rapports d'évaluation. On demande alors au régime d'accélérer la capitalisation. Ce test fournit au BSIF des renseignements importants qui lui permettent d'intervenir plus rapidement auprès des régimes à risque.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES – DISTRIBUTION DU RATIO ESTIMATIF DE SOLVABILITÉ (trois dernières années*)

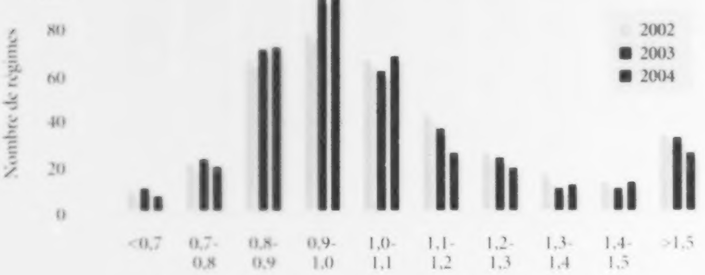

* au 31 décembre

Depuis trois ans, les ratios estimatifs de solvabilité calculés par le BSIF semblent se concentrer dans la fourchette comprise entre 0,8 et 1,1.

Le BSIF a aussi continué de recenser les régimes sous-capitalisés profitant d'un congé de cotisations en 2004-2005. À notre avis, dans certains cas, ces congés de cotisations étaient imprudents. Les situations de ce genre ont toutes été réglées à la satisfaction du BSIF. Ce dernier a pris des mesures pour encourager vivement les répondants à mettre fin au congé de cotisations, exiger que les participants soient mieux informés de la situation, ou exiger que le dépôt des rapports d'évaluation soit devancé.

DENIS LEROUX
Directeur,
Division des services administratifs et techniques,
Secteur des services intégrés

Inspections sur les lieux

La surveillance fondée sur les risques qu'exerce le BSIF prévoit l'inspection sur les lieux de certains régimes de retraite. Les régimes qui font l'objet d'une inspection sur les lieux sont choisis en fonction de divers facteurs, notamment la taille du régime et le risque évalué pour les bénéficiaires. Ces inspections permettent au BSIF de mieux cerner la situation financière et la qualité de l'administration des régimes. Elles donnent aussi au BSIF l'occasion de rencontrer les personnes qui participent à l'administration du régime, et donc d'améliorer la communication entre les administrateurs et le BSIF. En plus de procéder à l'inspection à distance détaillée de quelque 70 % des régimes à prestation déterminées, le BSIF a procédé à un certain nombre d'inspections sur les lieux au cours de l'exercice en continuant d'insister sur la gouvernance et sur la divulgation aux participants. Le BSIF prévoit augmenter le nombre d'examens sur les lieux en 2005-2006.

Liste de surveillance

Pour déterminer s'il doit intervenir et comment il doit le faire, le BSIF tient compte de l'ampleur du déficit et de la capacité du répondant de le combler. Les régimes de retraite qui soulèvent de graves préoccupations en raison de leur situation financière ou d'autres motifs sont portés à une liste de surveillance et le BSIF suit leurs activités de près. Le nombre de régimes de retraite figurant sur la liste de surveillance a légèrement diminué en 2004-2005, passant de 86 à 82. De ce nombre, 52 étaient des régimes à prestations déterminées (62 en 2003-2004) et 30, à cotisations déterminées (21 en 2003-2004). En 2004-2005, 31 régimes ont été ajoutés à la liste et 32 en ont été retirés, notamment en raison de l'intervention du BSIF.

TENDANCE DE LA LISTE DE SURVEILLANCE SELON LE TYPE DE RÉGIME (trois dernières années)

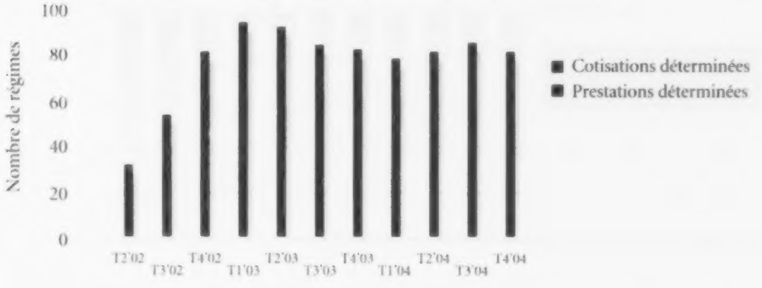

Nota: Les données du premier trimestre de 2002 manquent puisque la méthode actuelle d'inscription des régimes sur la liste de surveillance n'a pris effet qu'au deuxième trimestre de 2002. Les trimestres sont basés sur l'exercice financier.

En 2004-2005, la situation de l'industrie des régimes de retraite n'a guère changé par rapport à l'année précédente.

Intervention

En 2004-2005, le BSIF a réglé certaines questions liées aux cotisations en souffrance des régimes de retraite. Il a collaboré activement avec les répondants des régimes, les administrateurs, les dépositaires et d'autres responsables pour tenter de trouver des solutions raisonnables qui se traduisent, en bout de ligne, par la protection des prestations des participants.

Établissement de règles

En août 2004, le gouvernement du Canada a adopté un règlement pour autoriser Air Canada à amortir le déficit de solvabilité de ses régimes de retraite sur dix ans plutôt que sur la période habituelle de cinq ans. Au nombre des conditions dont cet allégement est assorti, citons la communication appropriée de renseignements aux bénéficiaires des régimes et certaines restrictions au sujet des méthodes actuarielles pouvant servir à planifier des améliorations. Le BSIF a mis en œuvre le *Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada* et ses règles de transférabilité connexes. Il s'agissait de la dernière d'une série de mesures comprenant la participation active du BSIF afin de protéger les droits et les intérêts des 55 000 participants des régimes de retraite d'Air Canada.

À l'été 2004, la Cour suprême du Canada a rendu l'arrêt *Monsanto* (*Monsanto Canada Inc. c. Ontario [Surintendant des services financiers]*). L'affaire avait trait à un régime de retraite agréé sous le régime de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et à l'interprétation des dispositions de la législation ontarienne sur les régimes de retraite visant le traitement de l'excédent en cas de liquidation partielle du régime. Le BSIF a évalué la pertinence éventuelle de cet arrêt pour les lois fédérales sur les régimes de retraite.

Les règles fédérales applicables à la liquidation partielle d'un régime de retraite sont au nombre des questions soulevées dans le cadre de consultations portant sur l'avenir des régimes à prestations déterminées qu'a lancées le ministère des Finances en mai 2005. Ce dernier a également diffusé un document de travail intitulé *Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite à prestations déterminées agréés aux termes de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* afin de recueillir le point de vue des intéressés sur des questions comme la liquidation partielle sous le régime de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et la capitalisation des régimes à prestations déterminées afin de maintenir l'équilibre entre les intérêts et les incitatifs des répondants de régimes privés et ceux des participants à ces régimes. Les résultats de ces consultations serviront à recommander des modifications réglementaires ou législatives visant les régimes à prestations déterminées. Le BSIF a donc suspendu les mesures d'application de l'arrêt *Monsanto* jusqu'à ce que les conclusions de l'examen mené par le gouvernement soient connues.

Le BSIF est membre de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), qui a été mise sur pied à titre de tribune fédérale-provinciale pour discuter des problèmes communs auxquels sont confrontés les organismes fédéraux et provinciaux de surveillance des régimes de retraite. En 2004-2005, l'ACOR a publié des lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite qui s'appuient en partie sur des travaux dans ce domaine réalisés antérieurement par le BSIF. L'ACOR a aussi adopté des lignes directrices sur les régimes de capitalisation. Le BSIF a fermement appuyé ces deux lignes directrices et estime qu'elles auront nettement un impact sur la gouvernance des régimes.

Agrément

Les régimes de retraite fédéraux doivent obtenir l'approbation du surintendant des institutions financières pour effectuer certains types d'opérations touchant les régimes, y compris l'agrément d'un régime, le transfert de l'actif, la cessation d'un régime, la cessation partielle d'un régime, la fusion de régimes, le remboursement de l'excédent et la réduction des prestations. Un service dédié a été établi en 2004-2005 afin de cibler les opérations nécessitant l'agrément. On prévoit que ce changement se traduira par le traitement accéléré de divers types de demandes.

En 2004-2005, tous les transferts d'actifs entre des régimes à prestations déterminées ont été suspendus pour permettre l'évaluation des répercussions de récentes décisions des tribunaux. Le BSIF prépare des instructions pour guider ce processus et l'on prévoit qu'en 2005-2006, l'arriéré attribuable à la suspension du traitement des demandes sera éliminé.

Au cours de l'exercice, 47 nouveaux régimes ont été agréés auprès du BSIF. De ce nombre, 13 étaient des régimes à prestations déterminées. Dix-neuf régimes agréés couvrant quelque 762 participants ont indiqué au BSIF qu'ils seraient abolis ou qu'ils fusionneraient avec d'autres régimes. De plus, le BSIF a reçu d'un employeur une demande de remboursement de l'excédent. Aucun remboursement n'a été approuvé en 2004-2005.

Le BSIF a créé, pour les régimes de retraite, un service d'agrément dédié afin de cibler les opérations nécessitant l'agrément.

Les gouvernements du Canada et des autres pays du G8 ont reconnu que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de réglementation des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial.

Les gouvernements du Canada et des autres pays du G8 ont reconnu que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de réglementation des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial.

STABILITÉ ACCRUE

CAPACITÉ DE SURVEILLANCE

AIDE TECHNIQUE

La mondialisation du système financier ne connaît aucun répit. Les institutions financières canadiennes, dont beaucoup sont de plus en plus présentes et explorent des possibilités d'affaire à l'étranger, jouent un rôle clé dans le système financier mondial. Les gouvernements du Canada et des autres pays du G8 ont reconnu que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de réglementation des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial. Le Canada a décidé de jouer un rôle important à cet égard, tant directement qu'indirectement, par l'entremise du programme d'aide technique du BSIF, qui vise à aider les économies de marché émergentes à améliorer leurs systèmes de surveillance des institutions financières.

Depuis sa création en 2001, le Groupe des consultations internationales (GCI) du BSIF, dont le principal bailleur de fonds est l'Agence canadienne de développement international (ACDI), administre et exécute le programme d'aide technique en analysant les besoins et en fournissant des conseils techniques, de la formation, des ateliers et des colloques pratiques, surtout aux organismes de surveillance des Caraïbes, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et, quoique dans une moindre mesure, d'Afrique. La plupart du temps, l'aide technique du GCI est fournie à titre gracieux aux pays admissibles.

Le BSIF offre des programmes internes uniques permettant aux organismes de contrôle bancaire et d'assurance de visiter leurs homologues du BSIF et d'y parfaire leurs connaissances. En 2004-2005, le BSIF a accueilli une centaine de représentants d'organismes de surveillance venus de tous les continents. Le GCI a également été l'hôte de délégations auprès du BSIF pour des périodes allant de quelques heures à une semaine.

Le GCI continue d'offrir à l'étranger une gamme de services régionaux de formation et de soutien technique bilatéraux et multilatéraux, avec ou sans partenaires. Cette formation va souvent au-delà de l'approche magistrale traditionnelle et est élaborée en fonction des besoins de l'instance en cause, à laquelle le GCI fournit des conseils techniques pratiques, des services d'expert-conseil et un suivi au besoin.

Le GCI a travaillé sur le terrain avec succès aux côtés d'organismes de contrôle étrangers en les aidant à appliquer divers éléments de formation théoriques. Ainsi, le personnel du GCI a collaboré de façon particulièrement étroite avec les responsables de la réglementation d'assurance de Trinité-et-Tobago et de la Barbade pour les aider à se doter de programmes d'inspections sur les lieux. En 2004-2005, le GCI a continué de mettre à contribution son expertise en rédaction législative, joué un rôle clé dans la sélection du personnel supérieur du Secteur de la surveillance et donné suite aux questions des participants et des organismes de réglementation de l'industrie dans des dossiers clés comme la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques.

En 2004-2005, le GCI a continué de participer activement au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. En plus d'avoir fait fonction d'« expert » de l'évaluation du respect des principes de base de Bâle II et de ceux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le GCI a travaillé avec plusieurs administrations qui cherchent à combler les lacunes décelées par le biais du PESF. En 2004-2005, le GCI a été choisi dans le cadre de l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier pour aider le Département des assurances de la Thaïlande à se préparer en prévision de l'évaluation du PESF de ce pays, prévu pour 2006. L'exercice d'autoévaluation de la Thaïlande est un projet d'envergure du GCI qui se poursuivra en 2005-2006.

Jean Sarazin, Leo Querel, Ralph Lewars et Kim Norris, directeur général du Groupe des consultations internationales du BSIF, en compagnie du Prof. Jan Monkiewicz, président de la Commission de surveillance des sociétés d'assurances et des régimes de retraite de la Pologne, et des membres de son personnel lors de l'atelier sur la surveillance fondée sur les risques qui s'est tenu à Varsovie en Pologne.

Le programme de soutien technique du BSIF vise à aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de surveillance des institutions financières.

Le GCI participe à certains autres projets à plus long terme, notamment en République dominicaine où, avec l'aide et le soutien de l'ambassadeur du Canada auprès de ce pays, il a conclu une entente de soutien technique avec le Superintendente de Bancos en septembre 2004. Cette entente, qui couvre certaines questions de réglementation et de surveillance, découle directement de l'effondrement de la plus importante banque commerciale du pays et des problèmes qu'éprouvent deux banques de taille moyenne, ce qui a fortement ébranlé la confiance du public à l'égard du système bancaire.

Dans le cadre d'un autre projet en cours en Malaisie, le GCI continue de travailler en étroite collaboration avec la Bank Negara afin de mettre en place un régime de surveillance fondée sur les risques pour les sociétés d'assurances agréées dans ce pays.

Le GCI cherche à s'associer, dans la mesure du possible, à d'autres fournisseurs de soutien technique à l'échelle internationale par souci d'efficience et d'économie. Le personnel du GCI a une solide expérience de la réglementation et de la surveillance des institutions financières, acquise principalement au sein du BSIF, et connaît bien les techniques et les principes modernes de surveillance.

En 2004-2005, le Groupe des consultations internationales du BSIF a fourni du soutien technique et donné de la formation aux organismes de surveillance financière de nombreux pays.

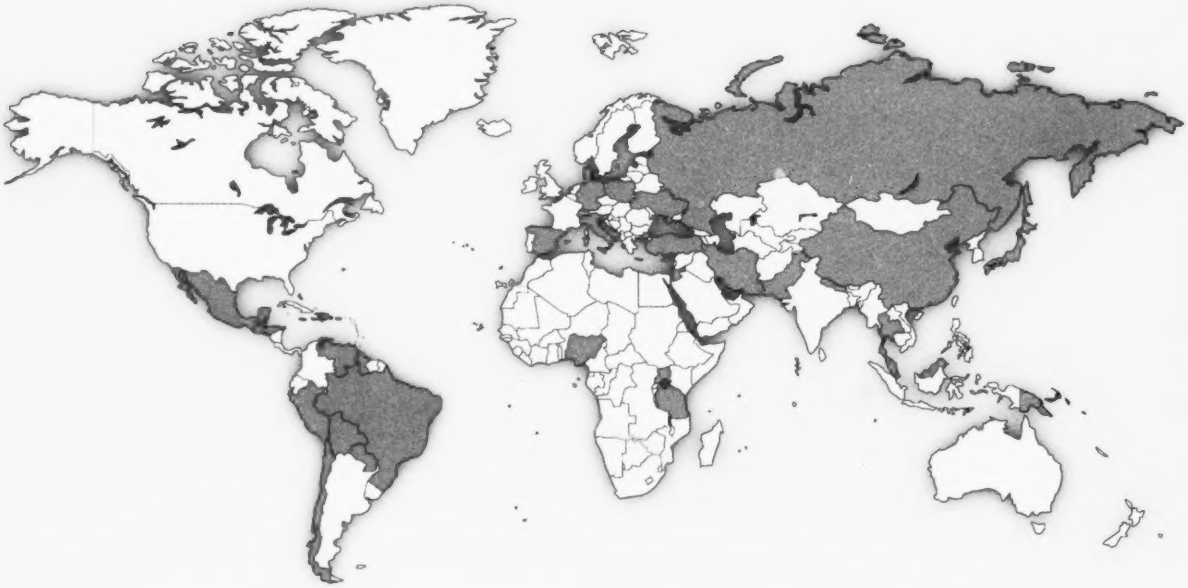

Allemagne – Anguilla – Antigua-et-Barbuda – Antilles néerlandaises – Bahamas – Bahreïn – Barbade – Belize – Bermudes – Bolivie – Brésil – Chili – Chine – Danemark – Dominique – Espagne – Grenade – Guatemala – Guernesey – Guyana – Haïti – Honduras – Îles Caïmans – Îles Turks et Caïques – Îles Vierges britanniques – Italie – Jamaïque – Japon – Jordanie – Liban – Malaisie – Mexique – Montserrat – Népal – Nevis – Nigeria – Ouganda – Pakistan – Papouasie-Nouvelle-Guinée – Paraguay – Pérou – Pologne – République dominicaine – Russie – Sainte-Lucie – Saint-Kitts – Saint-Vincent – Salvador – Singapour – Suisse – Tanzanie – Thaïlande – Trinité-et-Tobago – Turquie – Ukraine – Venezuela

En 2004-2005, le personnel du BSIF a revu certains mécanismes de surveillance et instauré des changements technologiques ayant trait à la planification et à l'exécution des travaux. Les employés à tous les échelons du Secteur de la surveillance y ont consacré des efforts significatifs.

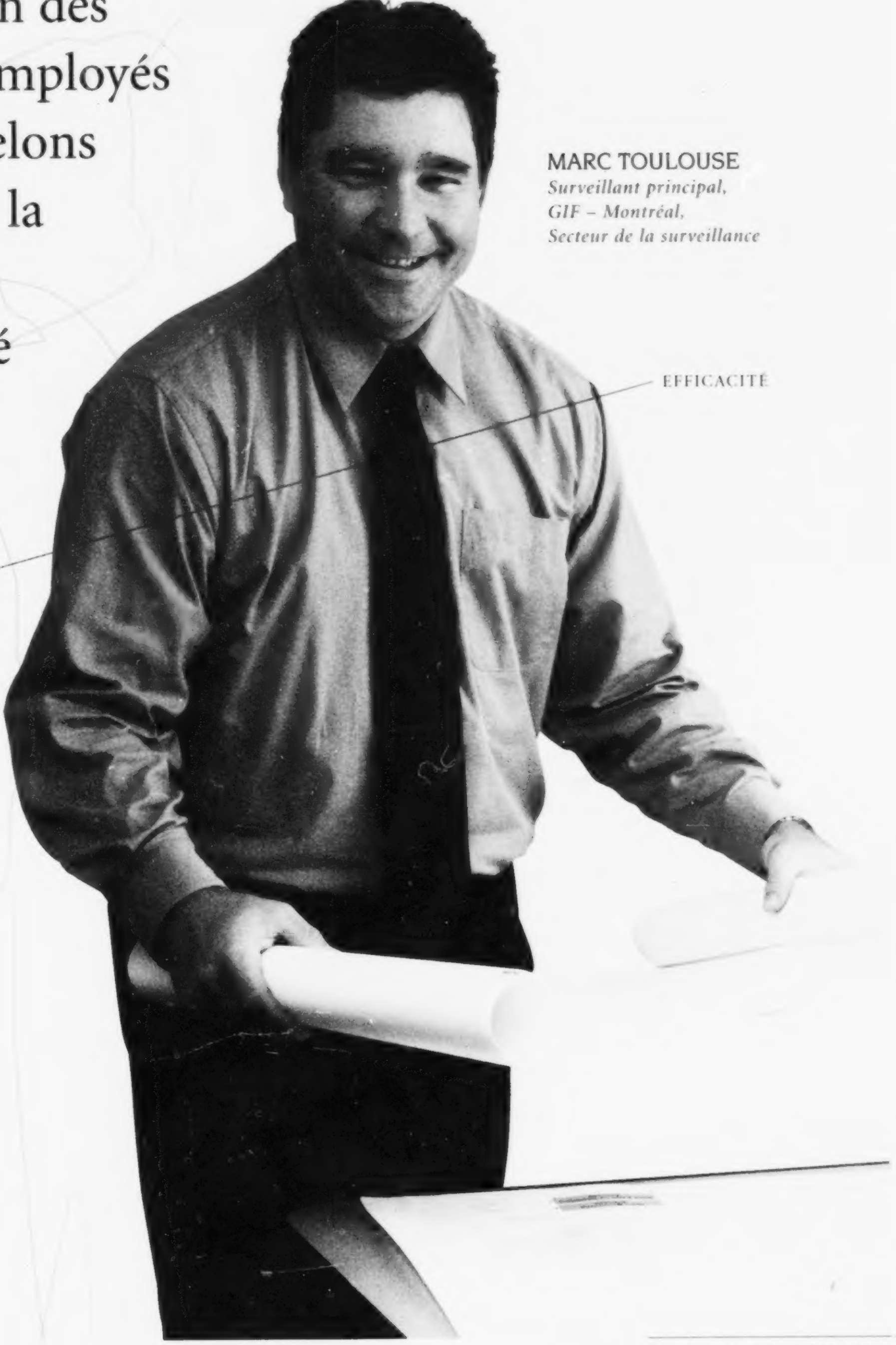

MARC TOULOUSE
Surveillant principal,
GIF – Montréal,
Secteur de la surveillance

Rationaliser la collecte de données

Le BSIF, la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada, le ministère des Finances et Statistique Canada travaillent ensemble pour évaluer la pertinence et l'utilité des renseignements financiers fournis à l'heure actuelle par les institutions de dépôts. Des progrès considérables ont été faits jusqu'ici dans le cadre de cette initiative conjointe afin de rationaliser la collecte des données provenant de ces institutions.

Les travaux terminés cette année se traduiront par une diminution nette de l'ordre de 30 % du volume des données contenues à l'heure actuelle dans les relevés financiers du BSIF. Les discussions avec les institutions se poursuivront en 2005-2006 pour cerner les nouvelles exigences documentaires liées à la mise en œuvre de Bâle II.

Ces organismes gouvernementaux intensifieront la mise en commun et l'utilisation de l'information. Ils préparent en outre un cadre commun plus formel pour la collecte des données, lequel se traduira par des demandes de renseignements plus efficientes et plus transparentes dans le but d'alléger le fardeau réglementaire des institutions.

Le BSIF prépare en outre le dépôt sur disquette des relevés des régimes de retraite fédéraux. Ce changement profitera tant au BSIF qu'à l'industrie des régimes de retraite en accélérant la saisie des données et en rehaussant l'intégrité de ces dernières.

Améliorer les méthodes de travail

Le BSIF a fait d'importants progrès pour élaborer et mettre en œuvre son Initiative d'intégration des systèmes administratifs (IISA). Ce projet pluriannuel est conçu pour remanier les méthodes de surveillance de base et permettre au BSIF de mieux affecter ses ressources aux secteurs à risque élevé.

En 2004-2005, le personnel du BSIF a revu certains mécanismes de surveillance et instauré des changements technologiques ayant trait à la planification et à l'exécution des travaux. Les employés à tous les échelons du Secteur de la surveillance y ont consacré des efforts significatifs. Ces changements ont entraîné des réductions de personnel dans certains secteurs et la réaffectation de certaines ressources touchées à d'autres services. Cette technologie a déjà commencé à produire des avantages, et d'autres améliorations sont prévues.

La majorité des travaux de développement de l'IISA sont maintenant terminés. En 2005-2006, grâce à l'appui soutenu du Secteur de la surveillance, le BSIF prévoit de terminer la mise en place de ces nouveaux processus et systèmes, dont le Système de gestion des principales activités de surveillance (SGPAS). Ces changements permettront au BSIF de demeurer en mesure de réagir aux défis et aux changements qui caractérisent le secteur des services financiers.

Mieux gérer l'information grâce à la technologie

Le BSIF a terminé la phase 2 de son Système de gestion des documents électroniques (SGDE), grâce auquel les employés pourront mieux gérer les documents électroniques et mettre l'information en commun. En 2004-2005, tous les documents sur la surveillance des institutions financières ont été organisés, et une procédure de contrôle et de vérification a été instaurée pour contrôler et valider le système et son contenu.

PENNY LEE
Directrice,
Division du soutien de l'analyse et du contrôle,
Groupe de soutien de la surveillance,
Secteur de la surveillance

SHAHID SAYA
Agent de soutien à la technologie de l'information,
Division de la technologie de l'information – Opérations,
Secteur des services intégrés

Au cours de l'exercice, le BSIF a terminé la conception et la mise en place de moyens technologiques de rapport et d'analyse faisant appel aux outils de renseignements commerciaux les plus perfectionnés de l'industrie afin de les mettre en service en 2005-2006. Cela facilitera l'accès des employés du BSIF aux données existantes et en favorisera l'utilisation à plus grande échelle.

Améliorer les pratiques de gestion

Le BSIF a formellement instauré sa fonction de vérification interne en 2002. Les Services de vérification et de consultation (SVC) appliquent une approche fondée sur les risques pour aider l'organisation à comprendre l'efficacité de ses cadres de gouvernance et de contrôle. En 2004-2005, la composition du Comité de vérification du BSIF était la même que celle du Comité de direction (le surintendant et les trois surintendants auxiliaires). Le BSIF a commencé à y ajouter des membres de l'extérieur pour disposer d'un comité indépendant afin de renforcer la structure de gouvernance de l'organisation. La nouvelle équipe du Comité de vérification devrait être en place d'ici le début de 2006.

Le BSIF a fait d'autres progrès dans la mise en œuvre de la gestion du risque d'entreprise (GRE), un outil de gestion moderne qui permet, de façon détaillée et intégrée, de cerner les risques et d'évaluer la qualité des mesures d'atténuation. Grâce à une série d'exercices d'évaluation des risques appuyés par les SVC en 2004-2005, les groupes opérationnels peuvent tracer des liens plus évidents entre les priorités du BSIF, leurs activités et les risques connexes. La GRE devrait être entièrement en place en 2005-2006; la responsabilité de cette fonction sera alors transférée aux gestionnaires.

Le BSIF a créé un groupe de gestion de projets pour assurer la gouvernance d'ensemble des projets prioritaires de gestion de l'information / technologie de l'information. Ce groupe coordonne la conception et la mise en œuvre des grands projets de l'organisation qui touchent plusieurs divisions, ce qui en accélère l'exécution et évite le double emploi de la part du personnel du BSIF.

WING YIN MA
Webmestre, Communications et affaires publiques, Secteur des services intégrés

Le BSIF a amorcé la mise à niveau de son Cadre de sécurité, qui traitera de tous les aspects de la sécurité de l'organisation, notamment la gouvernance, les politiques, les procédures, la gestion des risques pour la sécurité, le respect et la supervision. Le Cadre s'appuiera sur les politiques et les mesures de sécurité en place et couvrira toutes les fonctions de sécurité comme la sécurité matérielle, la technologie de l'information, les ressources humaines, l'information, la sous-traitance et la poursuite des activités.

Cette initiative coïncide avec la publication des résultats de la vérification de la sécurité des TI au gouvernement du Canada effectuée par le Bureau du vérificateur général (BVG) (rapport de février 2005, chapitre 1). Le Cadre de sécurité du BSIF, qui devrait être achevé en 2005-2006, tiendra compte des conclusions et des recommandations énoncées dans le rapport du BVG, tout en garantissant le respect de la *Politique du gouvernement sur la sécurité* et des normes connexes, de même que la complémentarité avec les pratiques exemplaires générales de l'industrie.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada de renforcer la supervision et la responsabilisation, le BSIF a mis en place l'Architecture d'activités de programme (AAP) sur la recommandation du Secrétariat du Conseil du Trésor. Il a mis à jour son cadre de responsabilisation, détaillant ses activités de programme et de sous-programme, pour veiller à ce que les rapports traduisent fidèlement les activités de l'organisation. Le BSIF a aussi développé un cadre de mesures du rendement et une série de mesures correspondant à l'AAP, qui sera instaurée en 2005-2006. On trouvera des précisions à ce sujet dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour 2005-2006*, disponible dans le site Web du BSIF.

Développer les ressources humaines de l'organisation

L'équipe de direction du BSIF a participé à un exercice de planification ciblée de la relève pour cerner et mettre en œuvre des plans conçus pour atténuer le risque de roulement à l'échelle des postes de direction névralgiques de l'organisation. Non seulement cette initiative a-t-elle débouché sur des plans d'action ciblés, elle a aussi démontré qu'il faut que le développement du leadership et des langues officielles demeure un engagement permanent dans le cadre de la planification des activités du BSIF. Ce dernier a donc instauré un programme modulaire de perfectionnement en gestion que tous les gestionnaires devront terminer d'ici deux ou trois ans. Ce programme est conçu pour accroître la capacité des dirigeants du BSIF de mieux motiver et de perfectionner les employés, ainsi que de mieux comprendre et de respecter leurs obligations de rendre compte dans le cadre des principaux processus de gestion.

Le BSIF a continué de perfectionner le processus de gestion du rendement établi en 2003-2004. Après un cycle complet du nouveau programme, on a demandé aux employés et aux dirigeants comment le processus pourrait être amélioré. À partir des commentaires reçus, des améliorations ont été apportées afin de préciser les cotes de rendement et d'accélérer le processus. Les définitions des compétences ont aussi été adaptées dans bien des services de l'organisation pour tenir compte des méthodes de travail particulières. Ces changements aideront les employés à mieux comprendre les attentes à leur endroit, et les gestionnaires à mieux évaluer le rendement de leurs employés en regard des attentes.

La formation est demeurée une des grandes priorités du BSIF. Une bonne partie des activités de formation visaient à appuyer la refonte de plusieurs processus administratifs clés et la mise en place de technologies habilitantes comme les systèmes de gestion des activités et de l'information. À mesure que la mise en œuvre de ces outils se poursuivra jusqu'au début de 2006, cette tendance de la formation sera maintenue et les cours qui seront mis au point viendront s'ajouter au programme de formation de base de l'organisation.

En 2004-2005, le BSIF a continué à attirer du personnel compétent, à le maintenir en poste et à lui donner de la formation :

- **90 % des offres d'emploi externes ont été acceptées**
- **6,4 % de taux de roulement volontaire**
- **4,8 jours de formation par employé**
- **52 % des recrues sont des femmes**
- **24 % des recrues sont des membres de minorités visibles**

Le surintendant, Nicholas Le Pan, a pris la parole dans le cadre de la quatrième conférence sur la réglementation du secteur financier qui s'est tenue à Toronto le 14 mai 2004. La photo, prise par Zoran Bozicevic, a d'abord été publiée dans le *National Post.*

Informer les Canadiens

Le BSIF a continué d'informer les Canadiens au sujet de ses activités et plans, et de contribuer à un dialogue sur les grandes questions auxquelles le secteur financier est confronté.

En 2004-2005, le surintendant et d'autres spécialistes du BSIF ont fait plus de 30 exposés dans le cadre de rencontres sectorielles ou de tribunes de réglementation nationales et internationales, devant les représentants d'organismes comme l'Institute of International Bankers, la Global Association of Risk Professionals, l'Economic Club de Toronto, l'International Conference of Banking Supervisors et l'Institut C.D. Howe.

En 2004-2005, afin d'aider tous les intéressés à accéder plus facilement à l'information en ligne les concernant, le BSIF a réaménagé son site Web (www.osfi-bsif.gc.ca). Les utilisateurs du public et de l'industrie ont été consultés relativement à leurs besoins, et le site Web a été amélioré pour que la présentation de l'information soit davantage axée sur le client et plus intuitive. Certains renseignements sont maintenant regroupés selon le secteur de l'industrie, alors qu'une autre section présente l'information susceptible d'intéresser le grand public. La présentation du site est également plus conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor, ce qui permet aux Canadiens de trouver plus aisément l'information qu'ils cherchent puisqu'ils reconnaîtront la structure et le mode de navigation du site.

Dans le cadre de son engagement de transparence, le BSIF a publié pour la première fois *Plan et priorités 2005-2008* (l'ancien Plan stratégique). Il a aussi publié les résultats des consultations de 2004 auprès de l'industrie et de celles sur le processus d'agrément. Le texte intégral de ces documents est disponible dans le site Web du BSIF.

En accord avec les politiques instaurées par le gouvernement du Canada en 2004, le BSIF a publié dans son site Web des renseignements sur les frais de voyages et les dépenses d'accueil du surintendant, des surintendants auxiliaires et de l'actuaire en chef, de même que sur les contrats de plus de 10 000 $ conclus par ou au nom du BSIF. Ces renseignements sont mis à jour tous les trois mois.

Tout au long de 2004-2005, le BSIF a partagé son expertise avec les Canadiens qui s'intéressent à son domaine de spécialité, y compris le grand public, l'industrie, les organismes de réglementation et les législateurs :

- **le site Web du BSIF a fait l'objet de plus de 860 000 consultations**
- **le BSIF a traité 13 272 demandes de renseignements du public**
- **il a répondu à 154 demandes de renseignements provenant des députés**
- **ses dirigeants ont livré plus de 30 discours et exposés auprès de tribunes de l'industrie et d'organismes de réglementation**

L'actuaire en chef a demandé au Government Actuary's Department du Royaume-Uni de choisir les actuaires canadiens indépendants qui procéderaient à l'examen par les pairs du 21e Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada. Ce processus amélioré crée un précédent et fera en sorte que les Canadiens et les Canadiennes seront entièrement convaincus de l'application des normes de pratique les plus strictes et des normes internationales en vigueur.

EXAMEN

CONFIANCE

JEAN-CLAUDE MÉNARD
Actuaire en chef

Les attributions du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) diffèrent de celles des autres secteurs du BSIF. Plutôt que de s'acquitter de fonctions de réglementation ou de surveillance, le BAC a été créé pour fournir des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants dans le cadre du Régime de pensions du Canada (RPC). Il a été établi au sein du BSIF à titre de service distinct et, bien que l'actuaire en chef relève du surintendant, il est responsable au premier chef du contenu des rapports préparés par le BAC et des opinions actuarielles qui y sont formulées.

Le contexte actuel du système de revenu de retraite oblige encore davantage le BAC à être à la fois pleinement responsable et perçu comme tel, et indépendant au plan professionnel. L'actuaire en chef et tous les *Fellows* et associés sont membres de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sont assujettis aux *Règles de déontologie* de l'ICA, qui déterminent les règles professionnelles et les normes d'éthique auxquelles les membres doivent se conformer, dans l'intérêt public. Le BAC maintient sa crédibilité et assure la qualité de ses travaux en appliquant scrupuleusement les normes actuarielles professionnelles. Les rapports actuariels prévus par la loi sont préparés par les *Fellows* de l'ICA du BAC et sont également signés par l'actuaire en chef pour améliorer le processus interne de contrôle de la qualité.

Rôle et attributions

Par le biais du Régime de pensions du Canada (RPC), d'autres mécanismes de retraite du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et, partant, ils ont assumé la charge de leur financement. Dans certains cas, ce sont des engagements à long terme et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent bien et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Le BAC a un rôle vital et indépendant à jouer dans ce processus. Il vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et des programmes sociaux dont il a la charge.

Le BAC a pour mandat d'effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi du RPC, du programme de la Sécurité de la vieillesse et des régimes de retraite et d'assurance des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Depuis 2001, le BAC est également chargé de procéder à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de retraite public ou d'un programme social à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre au ministre intéressé un rapport actuariel faisant état des répercussions possibles. L'actuaire en chef remet ces rapports au ministre des Finances, au ministre du Développement social, au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et au président du Conseil du Trésor.

Le BAC fournit aussi aux ministères pertinents des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Développement social Canada, Finances Canada, le Conseil du Trésor, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Défense nationale, Anciens combattants Canada, la GRC et Justice Canada.

Faits nouveaux

Le BAC est tenu, en vertu de la loi, de préparer un rapport actuariel triennal sur le Régime de pensions du Canada (RPC). Ce rapport compte parmi les documents sur lesquels les ministres fédéral et provinciaux des Finances s'appuient pour examiner le RPC et formuler des recommandations à son sujet tous les trois ans.

Le 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada a été rédigé au cours de l'année et déposé au Parlement en décembre 2004. Ce rapport confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC. Il confirme en outre que le taux de cotisation combiné de 9,9 % prévu par la loi, appliqué à compter de 2004, devrait suffire pour couvrir les charges futures et cumuler un actif supérieur à 140 milliards de dollars d'ici 2010 alors qu'un nombre accru de Canadiens atteindront l'âge de la retraite.

Le Bureau de l'actuaire en chef vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et des programmes sociaux dont il a la charge.

Dans le cadre d'un examen antérieur du RPC, les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont appuyé l'examen périodique par les pairs des rapports actuariels futurs et des consultations menées par l'actuaire en chef auprès d'experts au sujet des hypothèses utilisées dans les rapports actuariels. Le BAC a organisé des colloques pour connaitre les points de vue d'un large éventail de démographes, d'économistes et de spécialistes des placements. Ces colloques et la rétroaction suscitée par l'examen indépendant périodique des rapports actuariels sur le RPC procurent au BAC de précieux renseignements. Ces activités font partie intégrante des activités courantes du BAC.

Dans le cadre de la politique du BSIF visant à garantir la prestation de conseils actuariels judicieux et pertinents aux parlementaires et à la population canadienne, le BAC a demandé à un groupe de trois actuaires indépendants réputés d'examiner le 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada, et les conclusions de ces experts ont été publiées en mai 2005. Le groupe indépendant a confirmé que le rapport avait été établi par des personnes compétentes, que les hypothèses utilisées étaient raisonnables et que, par conséquent, les conclusions de l'actuaire en chef selon lesquelles le RPC est financièrement stable sont bien étayées. L'examen indépendant confirme que le travail de l'actuaire en chef respecte les normes de pratique actuarielle et présente fidèlement les résultats. Sans le soutien, la collaboration et l'engagement soutenus de tous ses employés, il aurait été impossible au BAC de fournir en temps utile des rapports et des conseils actuariels de cette qualité.

Cet examen indépendant a également confirmé que le BAC dispose de ressources suffisantes et de l'accès aux données et à d'autres renseignements requis pour exécuter son mandat. Il a débouché sur 12 recommandations traitant de divers aspects du rapport, notamment les données, la méthodologie, la communication des résultats et d'autres questions actuarielles. Comme il l'a fait par le passé, le BAC étudiera les recommandations et leur accordera une attention particulière en vue de leur future mise en œuvre.

Pour accroître la crédibilité du processus d'examen, l'actuaire en chef a retenu la suggestion du Bureau du vérificateur général de solliciter l'avis d'un organisme actuariel étranger sans lien avec le gouvernement fédéral. Le BAC a donc conclu une entente avec le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni. Ce dernier a été prié de choisir les actuaires canadiens indépendants qui procéderaient à l'examen par les pairs et de se prononcer ensuite sur leur travail. Nous avons lancé un appel aux intéressés en mai 2004 et les trois membres du groupe ont été sélectionnés parmi dix candidats. La composition du groupe a été annoncée en septembre 2004. Selon l'opinion du GAD, parue en mai 2005, le mandat confié au groupe d'examen indépendant par les pairs était adéquat, car il portait sur toutes les questions pertinentes nécessaires pour exécuter un examen approfondi des travaux actuariels sous-tendant le 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada.

Ce processus amélioré crée un précédent et fera en sorte que les Canadiens et les Canadiennes seront entièrement convaincus de l'application des normes de pratique les plus strictes et des normes internationales en vigueur. Le 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada déposé en décembre 2004 et le rapport d'examen indépendant par les pairs de mai 2005 serviront tous deux aux ministres fédéral et provinciaux des Finances lorsqu'ils procéderont, en 2005, au prochain examen triennal du RPC prévu par la loi.

Le BAC a terminé bon nombre de rapports en 2004-2005, notamment des rapports actuariels sur le régime de pension des juges de nomination fédérale, sur le régime de prestations financé par la Caisse de pension de la GRC (personnes à charge) et sur le programme de la Sécurité de la vieillesse. Ces rapports ont ensuite été déposés au Parlement. Le BAC a également achevé son troisième examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants. Il a aussi publié, en mai 2005, sa quatrième étude actuarielle, intitulée *Projections démographiques nationales*, qui fournit une estimation de la taille et de la composition futures de la population canadienne.

Sans le soutien, la collaboration et l'engagement soutenus de tous les employés du BAC, il aurait été impossible au BAC de fournir en temps utile des rapports et des conseils actuariels d'un niveau de qualité que confirme le groupe de pairs indépendant chargé de l'examen du rapport sur le Régime de pensions du Canada (RPC). De l'avis du groupe de pairs, « les membres du personnel ... [possèdent] une expérience professionnelle suffisante pour effectuer le travail requis, ... [et] que le travail effectué ... est conforme à toutes les normes professionnelles ... pertinentes ». Ces normes rigoureuses ne peuvent être respectées sans une équipe de professionnels dévoués.

En outre, les membres du groupe de pairs se sont dits « heureux de constater qu'il semble exister un programme de recrutement et de planification de la relève au sein du BAC, où l'on trouve actuellement une combinaison de personnel plus chevronné et d'employés plus jeunes. » Le recrutement du personnel du BAC se déroule bien; le BSIF est perçu comme un endroit où il fait bon travailler.

***Source :** Le Rapport d'examen du 21[e] Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada effectué par le Groupe de l'examen actuariel du RPC est disponible dans le site Web du BSIF.*

Le BAC a également fourni les services suivants pendant l'exercice à l'étude :

- témoignage à titre d'expert auprès du tribunal de révision du RPC et de la Commission d'appel des pensions;
- conseils et aide soutenus au comité fédéral-provincial du RPC;
- rapports actuariels des Comptes publics sur les grands régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement, y compris de l'information utilisée dans les états financiers des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC;
- rapports actuariels des Comptes publics à l'égard du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires des pensionnés et évaluation du passif actuariel de l'indemnisation des accidentés du travail aux fins de la mise en œuvre des politiques de comptabilité d'exercice du gouvernement sur les prestations de retraite et postérieures à l'emploi;
- rapport actuariel des Comptes publics sur les prestations postérieures à l'emploi connexes à la *Loi sur les pensions* pour les Forces canadiennes, notamment les anciens combattants;
- conseils permanents à Anciens combattants Canada sur les programmes visant les membres des Forces canadiennes et les anciens combattants;
- conseils permanents à la Commission d'examen de la rémunération des juges;
- conseils permanents au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les régimes d'assurance collective couvrant les employés du gouvernement du Canada et les membres des Forces canadiennes et de la GRC;
- conseils et aide soutenus à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et aux comités de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC.

En 2005-2006, le BAC poursuivra son programme de colloques interdisciplinaires comprenant des exposés d'experts compétents sur les sujets liés à la préparation des rapports actuariels futurs. En outre, le BAC maintiendra la tradition visant à améliorer sans cesse les méthodes actuarielles en procédant à des analyses stochastiques plus poussées et plus perfectionnées. Le BAC ajoutera au rapport actuariel une nouvelle rubrique intitulée « Incertitude des résultats ». Il importe que les Canadiens comprennent les futurs taux de cotisation au RPC basés sur la meilleure estimation de l'actuaire en chef, de même que l'incertitude qui caractérise nécessairement pareilles estimations.

PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CANADIENS

Le Régime de pensions du Canada (RPC) assure une mesure de protection à des millions de travailleurs canadiens et à leurs familles contre les pertes de produits découlant de la retraite, d'une incapacité ou d'un décès. En 2004, 4 millions de Canadiens ont touché des prestations du RPC totalisant quelque 23,5 milliards de dollars. Cela comprend les pensions de retraite, des prestations de survivants aux veuves, veufs et orphelins et des pensions d'invalidité. En outre, 11,7 millions de Canadiens ont cotisé au RPC.

Les Canadiens veulent être certains que le RPC pourra combler leurs besoins futurs. L'un des rôles clés du Bureau de l'actuaire en chef consiste à fournir une opinion indépendante sur la viabilité du RPC. En 2004-2005, le BAC a terminé le 21e Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada, lequel confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC.

Les coûts du RPC sont financés au moyen des cotisations des employés, de leurs employeurs et des travailleurs autonomes, et par le produit des placements. Dans son rapport, le BAC confirme que le taux de cotisation combiné de 9,9 % prévu par la loi, appliqué à compter de 2004, devrait suffire pour couvrir les charges futures et cumuler un actif supérieur à 140 milliards de dollars d'ici 2010 alors qu'un nombre accru de Canadiens atteindront l'âge de la retraite.

Un groupe d'examen indépendant formé de pairs a validé la démarche et les conclusions de l'actuaire en chef. Le 21e Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada et le rapport d'examen indépendant par les pairs serviront tous deux aux ministres fédéral et provinciaux des Finances lorsqu'ils procéderont, en 2005, au prochain examen triennal du RPC prévu par la loi.

ÉTATS FINANCIERS

BUDGET ET COTISATIONS – POINTS SAILLANTS

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. La plupart des coûts de l'évaluation des risques et des interventions (de surveillance), du traitement des demandes d'agrément et de l'établissement des règles, y compris les frais généraux connexes, sont imputés aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il surveille et réglemente.

Les points saillants de la comparaison entre le budget de 2004-2005 et les estimations sont les suivants :

- Le BSIF a atteint son objectif, qui avait été communiqué aux associations de l'industrie, de maintenir la hausse générale des cotisations sous la barre des 7 %. Le total des cotisations générales des institutions financières a été en fait inférieur de 2,5 % aux estimations et a progressé de 3,4 % par rapport à l'année précédente.
- Les cotisations sont ventilées pour refléter le coût des activités du BSIF à l'égard de chaque industrie. Les cotisations générales des assureurs multirisques ont augmenté de 6,5 % d'une année sur l'autre puisque le BSIF surveille de plus près la reprise en cours dans ce secteur. Celles des institutions de dépôts ont grimpé de 6,6 % pour tenir compte de l'intensification des activités du BSIF dans ce secteur en raison de la multiplication et de la complexité croissante des opérations et des efforts accrus liés à la mise en œuvre du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II). Enfin, les cotisations générales des assureurs-vie ont diminué de 4,2 %.
- Les cotisations additionnelles imposées aux institutions cotées à un stade ont été supérieures d'environ 29 % aux estimations en raison d'un plus grand nombre que prévu d'institutions à problème et de plus longues périodes de classement.
- Une hausse des frais d'examen des demandes d'agrément de 30 % est entrée en vigueur en août 2004 (la deuxième étape d'une mise en œuvre progressive sur deux ans). Cette hausse reflète le coût réellement engagé pour fournir les agréments.
- Le total des charges est inférieur de 0,9 % aux estimations budgétaires et en hausse de 2,7 % d'une année sur l'autre. Les retombées permanentes de l'initiative de refonte de la technologie et des processus, le rééchelonnement des projets d'immobilisations et la chute du taux des avantages sociaux des employés fixé par le Conseil du Trésor ont contribué à faire en sorte que les charges soient moins élevées que prévu. Ces réductions ont été partiellement compensées par des coûts de restructuration ponctuels.
- Grâce à son initiative de refonte des méthodes administratives, le BSIF a réduit son effectif maximal à 475 équivalents temps plein en 2004 contre 495 en 2002. À la fin de l'exercice, le BSIF comptait 426 employés.
- Le BSIF a achevé son plan d'aménagement des locaux d'Ottawa en respectant les délais et le budget. Le Secteur des services intégrés a terminé la revue de plusieurs méthodes administratives, ce qui a donné lieu à la rationalisation des activités et à la réduction de l'effectif.

Contexte

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources.

La plupart des coûts liés à l'évaluation des risques et aux interventions, au traitement des demandes d'agrément et à l'établissement des règles sont financés à même les cotisations générales imputées aux institutions et aux régimes de retraite suivant diverses formules prévues par règlement. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les industries selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. Les coûts sont ensuite imputés aux institutions d'une industrie suivant la formule applicable, sous réserve d'une cotisation minimum dans le cas des institutions de moindre envergure.

Des droits d'utilisation spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'agrément. Les institutions à problème sont aussi redevables d'une cotisation additionnelle qui reflète approximativement la valeur des ressources de surveillance supplémentaires que leur situation a nécessitées. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'agrément, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Le BSIF tire également des produits de la prestation de services à frais recouvrés. Cela comprend les sommes reçues de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de l'aide internationale, les sommes versées par les provinces dont le BSIF surveille les institutions aux termes d'un marché, et les produits provenant d'autres organismes fédéraux auxquels le BSIF fournit un soutien administratif. Depuis 2002-2003, ces produits comprennent aussi les montants facturés séparément aux grandes banques pour la mise en place de l'approche des notes internes du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II).

En bout de ligne, le BSIF a recouvré la totalité de ses charges pour l'exercice 2004-2005.

En 2004-2005, le BSIF a modifié la présentation de ses états financiers et des notes afférentes en fonction de sa nouvelle Architecture d'activités de programme (AAP). Les données relatives à l'aide internationale sont dorénavant présentées séparément de celles au titre de la réglementation et de la surveillance des institutions financières fédérales.

Depuis 2002-2003, le BSIF perçoit des pénalités pour production tardive et erronée des institutions qui soumettent des états, financiers ou non, en retard ou contenant des erreurs. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, perçues et déposées au Trésor. En vertu du règlement pertinent, le BSIF ne peut utiliser le montant de ces pénalités pour abaisser le montant qu'il cotise auprès de l'industrie à l'égard de ses frais de fonctionnement.

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels et de crédits approuvés par le Parlement.

Institutions financières fédérales

Produits

Les cotisations générales de l'industrie ont grimpé de 2,0 millions de dollars, ou 3,4 %, durant l'exercice terminé le 31 mars 2005. Les produits au titre des droits d'utilisation et des cotisations additionnelles ont diminué de 0,8 million, ou 11 %, d'une année sur l'autre, surtout en raison de la baisse du nombre d'institutions à problème au cours de l'exercice.

Les produits au titre des droits d'agrément ont légèrement augmenté par rapport à l'an dernier. L'entrée en vigueur, en août 2004, de la deuxième hausse annuelle de 30 % des droits a été partiellement compensée par la baisse

du nombre de demandes. Ces augmentations échelonnées ont été mises en œuvre afin de tenir davantage compte du coût réel de la prestation des services au titre de l'agrément et d'appliquer une méthode plus équitable de recouvrement des coûts.

Les produits tirés du recouvrement du coût de mise en œuvre de la méthode notes internes du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres ont atteint 2,5 millions de dollars, ce qui correspond aux chiffres de l'exercice précédent.

Charges

Les charges ont totalisé 68,7 millions de dollars, soit 1,3 % de plus que l'exercice précédent[1].

La hausse des frais de personnel, qui constituent la principale charge du BSIF, résulte de frais de réorganisation non récurrents et de l'augmentation prévue de la rémunération des employés. Pendant l'année, le BSIF a aussi accru la rémunération au rendement qui est offerte aux employés de tous les niveaux au sein de l'organisation. Ces hausses ont été compensées par une baisse du taux des avantages sociaux fixé par le Conseil du Trésor, lequel est passé de 27,6 à 26,5 %, et par une diminution du nombre moyen réel d'équivalents temps plein par suite d'un gel de l'embauche en 2004-2005 en prévision de la restructuration.

La refonte de la technologie et des processus s'est traduite par des économies annuelles permanentes de 1,4 million de dollars provenant de l'élimination de postes qui n'étaient plus requis et dont certains étaient vacants.

Le BSIF a poursuivi la mise en œuvre de son plan de gestion et de technologie de l'information et a amélioré en conséquence ses processus administratifs.

Cotisations des institutions financières selon l'industrie

Les cotisations reçues par le BSIF sont ventilées pour refléter les coûts des activités à l'égard de chaque industrie. Le graphique ci-après illustre la hausse des cotisations générales de chaque industrie au cours des huit dernières années. Les cotisations générales d'une industrie correspondent à l'excédent des coûts imputés à cette dernière sur les droits d'agrément spécifiques et les cotisations additionnelles des institutions cotées à un stade. Les cotisations des assureurs multirisques ont beaucoup moins augmenté que celles des autres industries au cours de cette période. Depuis 2002-2003, par contre, elles ont progressé plus rapidement étant donné que le BSIF consacre plus de temps à cette industrie en raison de la conjoncture économique dans laquelle elle évolue et du plus grand nombre d'institutions classées.

L'augmentation des cotisations générales de l'industrie des institutions de dépôts en 2004-2005 reflète l'intensification des activités en raison de la multiplication et de la complexité croissante des opérations et des efforts accrus liés à la mise en œuvre du Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II). La baisse des cotisations de l'industrie de l'assurance-vie en 2004-2005 reflète l'impact des regroupements entre les grandes sociétés qui la composent.

COTISATIONS GÉNÉRALES SELON L'INDUSTRIE

Taux d'augmentation cumulatifs depuis l'exercice 1997

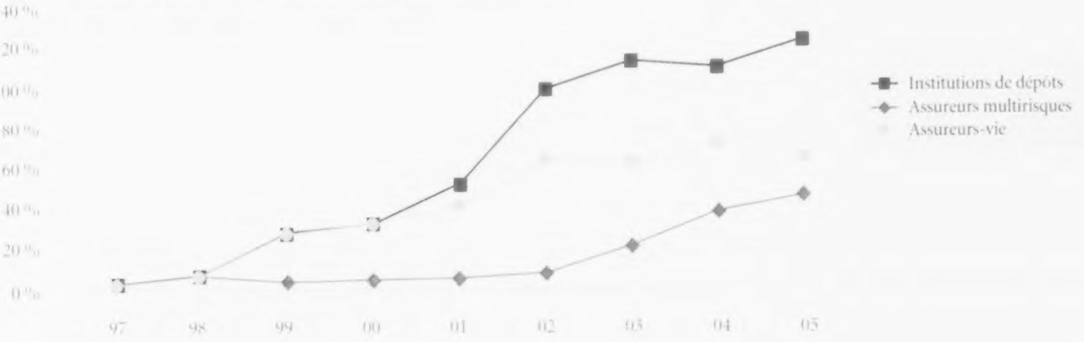

1 *Certaines données comparatives de l'exercice précédent ont été reclassées par souci de conformité à la présentation adoptée aux fins du présent exercice.*

Régimes de retraite privés fédéraux

Droits cotisés

Le BSIF recouvre les coûts de ses activités de réglementation et de surveillance des régimes de retraite auprès de ces derniers sous forme d'une cotisation annuelle établie selon le nombre de participants. Un droit est imposé aux régimes lorsqu'ils demandent l'agrément en vertu de la LNPP et lorsqu'ils déposent la déclaration de renseignements annuels. Les droits cotisés pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2005 ont totalisé 3,4 millions de dollars, en baisse par rapport à 3,5 millions un an plus tôt.

Le tarif est établi d'après la prévision des charges du BSIF aux fins de la surveillance des régimes de retraite, rajustée pour tenir compte de l'excédent ou du déficit des droits des années précédentes, divisée par une estimation de nombre de participants. Le résultat de cette opération donne le montant de la cotisation par participant. Le tarif établi pour l'exercice 2004-2005 a été fixé à 11 $ par participant admissible, soit le même que l'exercice précédent.

L'excédent ou le déficit susmentionné au titre des droits pour un exercice donné est amorti sur cinq ans suivant une formule prévue par règlement. Auparavant, les excédents ont servi à contenir les droits. Toutefois, en 2003-2004 et en 2004-2005, le BSIF a engagé des charges imprévues à l'égard de régimes de retraite en difficulté, ce qui a épuisé l'excédent.

Charges

Le coût d'administration de la LNPP en 2004-2005 s'est élevé à 4,9 millions de dollars, en hausse par rapport aux 4,3 millions de l'exercice précédent, surtout à cause de la prépondérance accrue des questions touchant les régimes de retraite vu l'accroissement du nombre de régimes à risque. Le BSIF a aussi comblé des postes vacants pendant la période à l'étude pour renforcer ses activités de surveillance.

Droits cotisés et charges 1998-1999 à 2004-2005
(en milliers de dollars, sauf pour le tarif de base)

Exercice	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Droits cotisés	2 347	3 875	3 765	3 332[1]	3 270	3 549	3 444
Charges	3 190	3 589	3 239	3 439	3 163	4 322	4 919
Tarif de base[2] par participant	8,00	12,00	12,00	11,00	10,00	11,00	11,00

Aide internationale

Les charges au titre de l'aide internationale ont augmenté de 34 % en 2004-2005, surtout à cause de l'imputation de coûts indirects à cette activité pour en traduire le coût intégral. Les produits provenant de l'Agence canadienne de développement international à l'égard de cette activité représentent près des deux tiers de ce coût; la différence est comblée à l'aide des cotisations générales des institutions financières fédérales.

Bureau de l'actuaire en chef

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels, et de crédits annuels approuvés par le Parlement. L'augmentation des charges du BAC par rapport à l'exercice précédent est surtout attribuable à la hausse prévue de la rémunération des employés.

1 *Recalculé par rapport à 3 439 $ pour tenir compte de l'application de la comptabilité de caisse.*
2 *La cotisation annuelle minimale et maximale de chaque régime correspond au produit obtenu en multipliant le tarif de base par 20 et par 10 000 respectivement. Dans le cas d'un tarif de base de 11 $ par participant, la cotisation annuelle minimale est de 220 $ et la cotisation maximale, de 110 000 $.*

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du BSIF doit répondre de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints, ainsi que de la concordance de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Ces états financiers, dont les données correspondent aux meilleures estimations de la direction, établies sur la base de son expérience et de son jugement, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction a établi et tenu à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles internes, des pratiques de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de manière rentable et efficiente en vue de réaliser les objectifs de l'organisation, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à ses règlements d'application, de même qu'aux politiques du BSIF et aux exigences législatives.

La vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a examiné les opérations et les états financiers du BSIF, et a fait rapport de sa vérification au ministre des Finances.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

Le surintendant auxiliaire,
Secteur des services intégrés,

Donna Pasteris

Ottawa, Canada
Le 27 mai 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2005 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau du surintendant des institutions financières. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 27 mai 2005

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2005, avec chiffres correspondants au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

ACTIFS

	Note	2005	2004
Actifs			
Liquidités disponibles		30 969 $	40 031 $
Débiteurs	5	11 567	5 745
Droits exigibles des régimes de retraite		1 155	–
Cotisations de base à recevoir		846	1 388
Immobilisations	4	9 819	5 072
TOTAL DES ACTIFS		**54 356 $**	**52 236 $**

PASSIFS ET AVOIR DU CANADA

	Note	2005	2004
Passifs			
Salaires et avantages sociaux à payer		11 305 $	10 316 $
Créditeurs et charges à payer	5	5 857	4 225
Cotisations de base constatées d'avance		2 420	2 914
Produit des régimes de retraite privés constatés d'avance		–	267
Autres produits constatés d'avance		542	452
Avantages sociaux futurs des employés autres que les prestations de retraite	6	6 694	6 524
		26 818 $	**24 698 $**
Avoir du Canada		27 538	27 538
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA		**54 356 $**	**52 236 $**
Engagements et éventualités	12		

Le surintendant

NICHOLAS LE PAN

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	Note	2005	2004
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales			
Produits	10	69 227 $	67 957 $
Charges	10,11	68 657	67 795
Résultat net avant produit des pénalités de production		570	162
Pénalités de production	8	365	211
Résultat net		935	373
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux			
Produits	10	4 919	4 322
Charges	10,11	4 919	4 322
Résultat net		–	–
Aide internationale			
Produits	10	1 211	992
Charges	10,11	1 781	1 332
Résultat net		(570)	(340)
Bureau de l'actuaire en chef du Canada			
Produits	10	3 253	3 119
Charges	10,11	3 977	3 831
Résultat net		(724)	(712)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET AVANT LE FINANCEMENT PUBLIC		**(359)**	**(679)**
Financement public	7	724	890
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET DE L'EXERCICE		**365**	**211**
AVOIR DU CANADA AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**27 538**	**27 538**
Produit des pénalités de production réalisé au nom du gouvernement du Canada	8	(365)	(211)
AVOIR DU CANADA À LA FIN DE L'EXERCICE		**27 538 $**	**27 538 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	Note	2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Rentrées de fonds provenant des institutions financières, des régimes de retraite et d'autres ministères		76 252 $	87 546 $
Paiements aux fournisseurs et aux employés		(77 626)	(99 840)
Paiements et rentrées de fonds liés aux activités de liquidation de sociétés d'assurance (net)	9	59	19 519
Produit des pénalités de production versé au Trésor	8	(365)	(567)
Liquidités nettes générées par les (affectées aux) activités d'exploitation		**(1 680)**	**6 658**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	4	(7 382)	(2 142)
Liquidités nettes affectées aux activités d'investissement		**(7 382)**	**(2 142)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS DISPONIBLES		**(9 062)**	**4 516**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**40 031**	**35 515**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES À LA FIN DE L'EXERCICE		**30 969 $**	**40 031 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. *Pouvoir et objectifs*

Mandat

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 en vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la Loi sur le BSIF). Sous le régime de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le BSIF est un ministère fédéral aux fins de cette loi et il figure à l'annexe I.1 de la Loi.

En 1996, le BSIF a été investi d'un mandat législatif clarifiant ses objectifs en matière de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. En vertu de la législation, le BSIF a pour mandat :

- de surveiller les institutions financières fédérales[1] (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- d'aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et de prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou de forcer la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- de surveiller et d'évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

En s'acquittant de ce mandat, le BSIF contribue à accroître la confiance du public à l'égard du système financier.

Objectifs stratégiques et secteurs d'activités

Deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada.

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.* Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.
2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue en temps utile des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

1 *Une institution financière fédérale s'entend d'une entité créée pour offrir des services financiers en vertu de l'une des lois fédérales régissant les institutions financières, ou autorisée à le faire. Cette appellation englobe les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances constituées sous le régime d'une loi fédérale, les sociétés de secours mutuels, les associations coopératives de crédit et les régimes de retraite.*

Trois activités de programme appuient le premier objectif stratégique du BSIF, qui consiste à réglementer et à surveiller les institutions financières et les régimes de retraite de manière à contribuer à la confiance du public.

1. *Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales*
   Cette activité de programme est déterminante pour la réalisation du mandat du BSIF de protéger les droits et les intérêts des déposants et des souscripteurs et de promouvoir un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Trois sous-activités en découlent :

   - *L'évaluation des risques et l'intervention*, c'est-à-dire la surveillance et la supervision des institutions financières, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.

   - *L'établissement de règles*, c'est-à-dire l'émission de consignes et de règles, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les activités financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.

   - *L'agrément* de certains types de mesures prises par les institutions financières réglementées ou de transactions réalisées par ces dernières. Cela englobe deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux qui sont requis à des fins de surveillance.

2. *Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux*
   Cette activité comprend l'évaluation du risque, l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

3. *Aide internationale*
   Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada qui ont pour but d'aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité comprend des initiatives d'appui à certains pays qui souhaitent accroître leur capacité de surveillance et de réglementation. Ce programme est financé en bonne partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il est exécuté par le BSIF directement et au moyen de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Cette participation a un impact profitable pour les institutions financières canadiennes puisqu'elle contribue à renforcer les régimes de réglementation et de surveillance d'administrations étrangères sur le territoire desquelles elles exercent des activités, à harmoniser les mécanismes de surveillance des sociétés qui se font concurrence et à raffermir les liens entre le Canada et des administrations sur le territoire desquelles des institutions financières canadiennes souhaitent s'établir.

Le BSIF réalise son deuxième objectif stratégique, contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite, au moyen des activités du Bureau de l'actuaire en chef (BAC).

En vertu de la *Loi sur le régime de pensions du Canada* et de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le BAC fournit au Régime de pensions du Canada (RPC) et à certains ministères fédéraux une gamme de produits actuariels, dont la prestation de conseils d'experts en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement. Les principaux éléments de ce programme se déclinent comme suit.

1. *Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse*
   Le BAC évalue les dépenses et les revenus à long terme et les obligations à court terme du RPC et des régimes d'assurance et de retraite de l'État et les dépenses à long terme au titre de la Sécurité de la vieillesse, et prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière de ces programmes.

2. *Autres régimes de retraite de l'État*
   Le BAC prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière des régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.

3. *Prêts d'études canadiens*
   Depuis 2001, le BAC procède également à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme de ce programme.

Autres fondements législatifs

Outre les lois susmentionnées, le BSIF est investi d'attributions aux termes des dispositions législatives suivantes :

- la *Loi sur les banques;*
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit;*
- la *Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada;*
- la *Loi sur les sociétés d'assurances;*
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt;*
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

2. *Pouvoirs de percevoir et de dépenser*

Aux termes de l'article 17 de la Loi sur le BSIF, le ministre des Finances peut utiliser les produits perçus en vertu de l'article 23 et du paragraphe 23.1 de cette même loi pour payer les charges de fonctionnement du BSIF. En outre, cette loi prévoit que le plafond des charges ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le montant des produits perçus.

Les produits du BSIF comprennent les cotisations, les droits et les frais de service. Les charges cotisables englobent celles liées à l'administration de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur l'association personnalisée du Bouclier vert du Canada* et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. La formule servant au calcul des cotisations est prévue par règlement.

Aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la LNPP de 1985), des droits peuvent être exigés pour l'agrément et la surveillance des régimes de retraite privés, de même que pour la surveillance et l'inspection des régimes de retraite agréés. Le montant des droits est fixé chaque année par règlement, en vertu de l'article 39 de la LNPP de 1985.

Conformément au paragraphe 23.1 de la Loi sur le BSIF, le surintendant peut faire payer à une personne un droit prévu par règlement et faire rembourser les décaissements correspondants pour les services qu'il a fournis à son égard ou à celui d'un groupe dont elle fait partie. Une « personne » s'entend d'un particulier, d'une société, d'un fonds, d'une association non constituée en personne morale, de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et d'un gouvernement étranger. Le montant du droit en question est prévu par règlement.

En vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF, le Parlement accorde chaque année des crédits pour financer des activités du Bureau de l'actuaire en chef.

3. *Principales conventions comptables*

a) Présentation

Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Comptabilisation des produits

Le BSIF rapproche ses produits des frais d'exploitation. Les montants qui ont été facturés et au regard desquels aucun coût n'a été engagé sont inscrits au titre des produits constatés d'avance dans l'état de la situation financière. Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, qu'ils aient été facturés ou perçus, ou non. Par conséquent, au 31 mars de chaque année, les montants peuvent avoir été perçus avant l'engagement des charges ou, autrement, les fonds peuvent être dus au BSIF pour financer ses coûts d'exploitation.

Les <u>cotisations de base</u> sont facturées chaque année d'après une estimation (provisoire) des coûts d'exploitation de l'exercice en cours et un état des coûts évalués pour l'exercice précédent par rapport aux coûts réels engagés. Cette évaluation se déroule avant le 31 décembre de chaque année conformément au paragraphe 23(1) de la Loi sur le BSIF et au *Règlement de 2001 sur les cotisations des institutions financières.*

Les services à frais recouvrés correspondent au produit des services rendus aux termes des dispositions de protocoles d'entente particuliers.

Les droits exigibles des régimes de retraite correspondent aux versements qu'effectuent les régimes de retraite agréés. Les taux de ces droits sont fixés chaque année en fonction des charges figurant au budget, du nombre prévu de participants à des régimes et des résultats réels de l'exercice précédent. Ils sont perçus conformément aux dispositions du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

Les droits et frais d'utilisation correspondent aux produits gagnés en vertu de l'application du *Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*, tel que modifié à l'occasion, à l'égard des activités d'agrément et d'approbation réglementaires réalisées à des fins de surveillance, et des cotisations additionnelles imposées aux institutions financières « cotées » en vertu du *Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales.* Les cotisations additionnelles sont perçues en application du *Règlement de 2001 sur les cotisations des institutions financières.*

Les pénalités de production sont perçues auprès des institutions financières dont les déclarations financières et les relevés sont produits en retard ou comportent des erreurs. N'étant pas disponibles à être dépensées, ces pénalités ne peuvent être soustraites du coût net des cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie; elles sont versées directement au Trésor. Les pénalités de production sont imposées en vertu du *Règlement sur les pénalités pour omission de fournir des relevés ou renseignements (Bureau du surintendant des institutions financières).*

c) Liquidités disponibles

Le BSIF ne dispose pas de son propre compte de banque. Ses opérations financières sont exécutées par l'intermédiaire du Trésor. Les liquidités disponibles du BSIF représentent le montant que ce dernier peut retirer du Trésor sans devoir obtenir d'autres autorisations. Ce montant ne porte pas intérêt.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative du bien :

Actifs	Vie utile
Améliorations locatives	Jusqu'à l'échéance du bail
Mobilier et agencements	7 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure informatique (réseaux)	3 ans
Logiciels	5 ans

e) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

Les employés admissibles du BSIF participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le BSIF y cotisent. Le montant que cotise le BSIF est fondé sur un multiple des cotisations salariales obligatoires et il peut fluctuer au fil du temps selon les résultats du régime. Ces cotisations représentent les obligations de retraite totales du BSIF et sont portées aux comptes de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le BSIF n'est pas tenu d'aider à combler un déficit actuariel que pourrait afficher le Régime de pension de retraite de la fonction publique.

(ii) Indemnités de départ

À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues par leurs conditions d'emploi en vertu d'un régime d'indemnités de départ. Le coût de ces indemnités est cumulé pendant la période au cours de laquelle l'employé fournit des services au BSIF. Ces prestations constituent le seul engagement dont le BSIF devra s'acquitter en regard des indemnités de départ futures.

Le coût des prestations est établi au 31 mars de chaque année, selon des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services rendus. L'évaluation du passif est basée sur le taux d'actualisation au cours du marché et d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction à l'égard des facteurs tels que les augmentations salariales futures et les taux de démission des employés. Tout montant du gain actuariel (de la perte actuarielle) qui excède de plus de 10 pour cent l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

f) Compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances

Le BSIF dispose d'un compte à fins déterminées (note 9) portant intérêt au sein du Trésor pour la liquidation de sociétés d'assurances. Avant que la *Loi sur les liquidations et les restructurations* ne soit modifiée, les tribunaux avaient désigné le BSIF à titre de liquidateur de certaines sociétés d'assurances en faillite. Le BSIF avait alors retenu les services d'agents indépendants auxquels il avait confié le soin de procéder aux liquidations en question. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du paragraphe 23.3 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LQR), en 1996, le surintendant ne peut plus être nommé liquidateur d'une institution faillie.

À titre de liquidateur, il règle, au nom des autres institutions actives, toutes les charges se rapportant à la liquidation, pour ensuite recouvrer ces coûts auprès des institutions actives conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Lorsque le processus de liquidation est terminé, les actifs des sociétés d'assurances dissolues sont confiés au BSIF, lequel les répartit entre les sociétés actives qui ont financé le coût des opérations de liquidation. Par conséquent, les produits, les charges et les montants recouvrés et répartis se rapportant au compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances ne figurent pas dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada.

g) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en vertu desquels la direction du BSIF doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants figurant dans les états financiers. Les passifs liés aux ressources humaines et la durée de vie utile des immobilisations constituent les principaux postes pour lesquels on a recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. *Immobilisations*

(en milliers de dollars)	Valeur comptable brute			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
Catégorie	Solde d'ouverture	Ajouts (nets)	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement (nette)	Solde de clôture	2005	2004
Améliorations locatives	1 970 $	3 721 $	5 691 $	1 384 $	436 $	1 820 $	3 871 $	586 $
Mobilier et agencements	1 586	1 488	3 074	1 053	268	1 321	1 753	533
Matériel de bureau	351	152	503	273	71	344	159	78
Matériel informatique	2 127	517	2 644	1 616	339	1 955	689	511
Infrastructure informatique	2 960	153	3 113	2 114	556	2 670	443	846
Logiciels	6 845	1 351	8 196	4 327	965	5 292	2 904	2 518
Total	**15 839 $**	**7 382 $**	**23 221 $**	**10 767 $**	**2 635 $**	**13 402 $**	**9 819 $**	**5 072 $**

5. *Opérations entre apparentés*

Le BSIF est lié, sur le plan de la propriété commune, à chaque ministère, organisme et société d'État fédéral. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités courantes.

Durant l'exercice, les opérations que le BSIF a effectuées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères se sont traduites par des charges de 19 702 milliers de dollars (2004 : 16 061 milliers) et par des produits de 4 752 milliers de dollars (2004 : 4 661 milliers).

Au 31 mars, les débiteurs et les créditeurs du BSIF à l'égard d'autres entités gouvernementales et de tiers sans lien de dépendance s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Apparentés	Tiers	Total
2005	Débiteurs	577	10 990	11 567
	Créditeurs et charges à payer	1 922	3 935	5 857
2004	Débiteurs	59	5 686	5 745
	Créditeurs et charges à payer	1 353	2 872	4 225

6. *Avantages sociaux futurs*

a) Prestations de retraite

Le BSIF et tous ses employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite prévoit des prestations en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne de la rénumération à la retraite. Les prestations sont pleinement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations patronales estimatives au Régime de pension de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice s'élevaient à 5 798 milliers de dollars (2004 : 5 696 milliers).

b) Indemnités de départ

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au régime d'indemnités de départ du BSIF.

(en milliers de dollars)	2005	2004
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	6 497 $	5 903 $
Coût des services rendus	555	506
Intérêts débiteurs	386	368
Prestations versées	(772)	(297)
Perte actuarielle	350	17
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (1)	7 016	6 497
Perte actuarielle nette non amortie (gain)	(322)	27
Obligation au titre des prestations constituées	**6 694 $**	**6 524 $**
Charge nette au titre des prestations		
Coût des services rendus	555	506
Intérêts débiteurs	386	368
Amortissement de la perte actuarielle nette (2)	–	–
Charge au titre des prestations	**941 $**	**874 $**

1. L'obligation au titre des prestations constituées n'est pas capitalisée parce que les fonds sont dégagés lors du versement des prestations. Par conséquent, le régime ne possède pas d'actifs.
2. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

L'hypothèse actuarielle importante retenue aux fins du calcul de l'obligation du BSIF au titre des prestations constituées est un taux d'actualisation de 5,13 % (2004 – 6,05 %).

Aux fins de l'évaluation du coût des services rendus et de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2005, la meilleure estimation de la direction à l'égard de l'augmentation générale des salaires est une augmentation économique annuelle de 2,5 % pour l'année du régime 2006 (2004 – 2,5 % pour l'année du régime 2005). Au cours des exercices ultérieurs, on prévoit une augmentation économique annuelle de 2,9 % (2004 – 3 %). La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui cotisent au régime de retraite est de 11 ans (2004 – 11 ans).

7. *Financement public*

Le BSIF reçoit du Parlement un crédit annuel en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef. Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu un crédit parlementaire totalisant 724 milliers de dollars (2004 : 890 milliers). Les crédits parlementaires de l'exercice précédent étaient constitués de 712 milliers de dollars, destinés à couvrir les charges reliées à la prestation de services par le Bureau de l'actuaire en chef, et d'un crédit ponctuel de 178 milliers de dollars destinés à la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

8. *Pénalités de production*

Conformément aux dispositions de la Loi sur le BSIF, le règlement sur les pénalités pour production tardive et erronée est entré en vigueur le 1er avril 2002. Aux termes de ce règlement, le BSIF impose à chaque trimestre des pénalités aux institutions financières dont les déclarations financières ou les relevés de société comportent des erreurs ou sont produits en retard. Ces pénalités, qui ne sont pas disponibles à être dépensées par le BSIF, sont versées au Trésor. Le BSIF ne peut ni utiliser ces fonds, ni les porter au solde des liquidités disponibles. Par conséquent, les pénalités n'ont pas d'incidence sur les cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie pour couvrir ses frais d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le BSIF a imposé des pénalités pour production tardive et erronée totalisant 365 milliers de dollars (2004 : 211 milliers).

9. *Compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances*

Voici le résumé des opérations sur ce compte pendant l'exercice :

(en milliers de dollars)	2005	2004
Solde d'ouverture	59 $	19 578 $
Sommes recouvrées	37	–
Intérêt gagné	–	480
Répartition de l'actif à partir des biens liquidés	(416)	(20 595)
Autres opérations à l'égard des frais de liquidation	320	596
Solde de clôture	– $	59 $

	2005	2004
Nombre de sociétés d'assurances dont la liquidation demeure sous le contrôle du surintendant	8	8

10. Renseignements sectoriels

Produits par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	2005					2004				
	Cotisations de base	Services à frais recouvrés	Droits exigibles des régimes de retraite	Frais et droits d'utilisation	Total	Cotisations de base	Services à frais recouvrés	Droits exigibles des régimes de retraite	Frais et droits d'utilisation	Total
Réglementation et surveillance des institutions financières	60 171 $	3 157 $	– $	5 899 $	**69 227 $**	58 166 $	3 136 $	– $	6 655 $	**67 957 $**
Réglementation et surveillance des régimes de retraite		52	4 867		**4 919**			4 322		**4 322**
Aide internationale		1 211			**1 211**		972		20	**992**
Bureau de l'actuaire en chef		3 209		44	**3 253**		3 032		87	**3 119**
TOTAL DU PRODUIT	**60 171 $**	**7 629 $**	**4 867 $**	**5 943 $**	**78 610 $**	**58 166 $**	**7 140 $**	**4 322 $**	**6 762 $**	**76 390 $**

Charges par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	2005	2004
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales		
Évaluation des risques et intevention	48 659 $	48 304 $
Établissement de règles	13 829	13 290
Agrément	6 169	6 201
Total	**68 657**	**67 795**
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	**4 919**	**4 322**
Aide internationale	**1 781**	**1 332**
Bureau de l'actuaire en chef		
Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse	1 360	1 141
Régimes de retraite de l'État	2 059	2 146
Programme canadien de prêts aux étudiants	558	544
Total	**3 977**	**3 831**
TOTAL DES CHARGES	**79 334 $**	**77 280 $**

11. Produits et charges par catégories principales

(en milliers de dollars)	Pour l'exercice terminé le 31 mars				
	2005	**2004**	**2003**	**2002**	**2001**
Produits					
Cotisations de base	60 171 $	58 166 $	56 460 $	53 497 $	43 175 $
Services à frais recouvrés	7 629	7 140	6 266	3 405	1 733
Droits exigibles des régimes de retraite	4 867	4 322	3 155	3 434	3 765
Frais et droits d'utilisation	5 943	6 762	4 221	3 089	3 629
Total des produits disponibles	**78 610**	**76 390**	**70 101**	**63 425**	**52 302**
Produit non disponible des pénalités de production	365	211	710	–	–
Total des produits	**78 975**	**76 601**	**70 811**	**63 425**	**52 302**
Charges					
Ressources humaines	57 488	55 801	52 215	48 853	40 185
Gestion/technologie de l'information	7 972	8 129	5 519	3 144	3 149
Installations	5 789	5 109	5 098	4 878	4 392
Déplacements	2 998	2 860	2 953	2 281	2 152
Administration	2 512	2 444	2 059	2 402	2 407
Services professionnels	1 553	1 683	1 237	1 298	1 001
Perfectionnement professionnel	1 062	1 254	1 727	1 5[illegible]	1 387
Total des charges	**79 334**	**77 280**	**70 808**	**64 393**	**54 673**
Résultat d'exploitation net avant le financement public	**(359)**	**(679)**	**3**	**(968)**	**(2 371)**
Financement public	724	890	707	917	2 173
Résultat d'exploitation net, incluant le produit non disponible des pénalités de production	**365**	**211**	**710**	**(51)**	**(197)**
Produit non disponible des pénalités de production réalisé au nom du gouvernement du Canada	(365)	(211)	(710)	–	–
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET DE L'EXERCICE	**– $**	**– $**	**– $**	**(51) $**	**(197) $**
NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS	**453**	**466**	**454**	**419**	**398**

12. *Engagements et éventualités*

a) Engagements

Le BSIF a conclu des contrats de location de locaux et de matériel de bureau dans quatre villes du Canada. Le seuil minimal des loyers annuels pour les prochains exercices est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2005-2006	4 610 $
2006-2007	4 503
2007-2008	4 480
2008-2009	4 285
2009-2010	2 106
	19 984 $

b) Éventualités

Le BSIF fait l'objet de réclamations et de poursuites pour lesquelles il a établi, dans la mesure du possible, des provisions.

13. *Données comparatives*

Certaines données comparatives de l'exercice précédent ont été reclassées par souci de conformité à la présentation adoptée aux fins du présent exercice.

Annexe 1

Divulgation de renseignements

En vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, le surintendant doit rendre compte chaque année au Parlement de la divulgation de renseignements par les institutions financières et des progrès accomplis pour améliorer la divulgation des renseignements dans l'industrie des services financiers.

Le BSIF favorise et appuie une divulgation efficace en publiant de l'information financière dans son site Web et par le biais de Beyond 20/20 Inc.; en fournissant aux institutions des consignes sur leurs pratiques de divulgation de l'information; et en participant aux travaux d'organismes internationaux de surveillance poursuivant des objectifs similaires.

Au cours des dernières années, le BSIF a émis des lignes directrices sur la divulgation à l'intention des institutions de dépôts, des sociétés d'assurance-vie et des sociétés d'assurances multirisques, et il a fixé des exigences minimales sur la divulgation de l'information sur les pratiques financières, ainsi que de gestion et de contrôle du risque. Ces exigences étoffent l'information à fournir en vertu des principes comptables généralement reconnus formulés dans le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* et dans certaines lignes directrices du BSIF. Ce dernier entend revoir ses lignes directrices sur la divulgation au cours de la prochaine année à la lumière des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers qui s'appliqueront à compter de l'exercice 2007.

Le BSIF prépare à l'heure actuelle l'état annuel Vie-1 et les instructions connexes, qui amélioreront la divulgation de l'information financière des assureurs-vie. Toujours au pays dans le domaine des assurances, le BSIF travaille avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour mettre au point un modèle de divulgation annuelle des gains et des pertes selon la source et il a participé à la préparation de consignes émises par l'ICA sur la façon de calculer ces montants. En 2004, le BSIF a émis une nouvelle ligne directrice pour exiger que les sociétés canadiennes d'assurance-vie publient la source de leurs bénéfices pour l'exercice 2004. Plusieurs importantes sociétés canadiennes d'assurance-vie font déjà état de la valeur intrinsèque.

Sur la scène internationale, le BSIF est intervenu dans plusieurs dossiers afin d'améliorer la divulgation des renseignements :

- Le BSIF demeure un chef de file parmi les pays membres à l'égard des questions touchant le Dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II). En vertu du troisième pilier du Dispositif révisé – Discipline du marché, les banques devront améliorer la divulgation des pratiques de gestion des fonds propres et des risques. Au cours de la dernière année, le BSIF a travaillé avec l'industrie afin d'instaurer ces changements.
- Par le biais du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le BSIF a participé activement aux travaux du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) sur l'option de la juste valeur de la norme comptable sur les instruments financiers et sur les exigences de divulgation visant ces derniers. Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a souligné les avantages de la divulgation accrue exigée par le CNCI et songe à inclure l'option de la juste valeur.

Le BSIF surveille activement les travaux du sous-comité sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Subcommittee) de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et y participe. Ce sous-comité est chargé d'ébaucher des normes et des consignes visant à resserrer les normes de divulgation des sociétés d'assurances.

En octobre 2004, l'AICA a publié la version finale d'une norme de divulgation du rendement technique et des risques des sociétés d'assurances autres que vie et des réassureurs intitulée *Standard on Disclosures Concerning Technical Performance and Risks for Non-life Insurers and Reinsurers*. Au cours de l'année, le sous-comité a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle norme intitulée *Standard on Disclosures Concerning Investment Performance and Risks for Insurers and Reinsurers*, dont la version finale devrait paraitre en octobre 2005.

Annexe 2

Institutions financières et régimes de retraite réglementés par le BSIF

	Nombre [1]	Actif [2,3] (en millions de dollars)
Banques		
Canadiennes	19	1 796 712
Filiales de banques étrangères	27	102 686
Succursales de banques étrangères	22	36 240
Sociétés de fiducie et de prêt		
Appartenant à des banques	32	194 805
Autres	34	14 383
Associations coopératives de crédit	7	12 035
Sociétés d'assurance-vie		
Constituées au Canada	42	347 511
Succursales de sociétés étrangères	53	19 396
Sociétés de secours mutuels		
Constituées au Canada	12	5 891
Succursales de sociétés étrangères	9	1 401
Sociétés d'assurances multirisques		
Constituées au Canada	90	60 870
Succursales de société étrangères	97	23 987
Régimes de retraite	1 284	104 190

1 *Au 31 mars 2005. Comprend les institutions en voie de liquidation ou de cessation et celles dont les activités se limitent à l'administration des activités courantes. On trouvera la liste des institutions réglementées par le BSIF dans le site Web de ce dernier, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca, à la rubrique « Institutions réglementées ».*

2 *Au 31 mars 2005 si les données sont disponibles; sinon, au 31 décembre 2004.*

3 *L'actif total des industries réglementées par le BSIF ne correspond pas à la simple somme des montants indiqués. Les chiffres portant sur les institutions qui fournissent des données consolidées peuvent inclure ceux concernant des filiales dont l'actif peut aussi être compris dans une autre catégorie.*

Annexe 3

Sommaire de la répartition de l'actif[1] des régimes de retraite réglementés par le BSIF

Au 31 mars 2005, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2004
(en millions de dollars)

	2005		2004[2]	
Encaisse	324 $	0,4 %	312 $	0,3 %
Titres de créance				
Billets à court terme, autres dépôts à terme	3 273 $	3,1 %	3 052 $	3,2 %
Obligations de l'État	22 098	21,2 %	20 082	21,2 %
Obligations de sociétés	6 702	6,4 %	6 551	6,9 %
Fonds communs de placement – obligations, équivalents en espèces et hypothèques	6 010	5,8 %	5 538	5,9 %
Prêts hypothécaires	1 234	1,2 %	1 307	1,4 %
Fonds général d'un assureur	96	0,1 %	99	0,1 %
Total des titres de créance	**39 413 $**	**37,8 %**	**36 629 $**	**38,7 %**
Participations				
Actions en placement, titres immobiliers ou société de ressources	4 920 $	4,7 %	5 162 $	5,5 %
Actions ordinaires et privilégiées	40 989	39,4 %	35 392	37,4 %
Fonds communs de placement – Actions	11 501	11,0 %	10 533	11,1 %
Fonds communs de placement – Immobilier	573	0,6 %	209	0,2 %
Immobilier	1 279	1,2 %	1 456	1,5 %
Total des participations	**59 262 $**	**56,9 %**	**52 752 $**	**55,7 %**
Actifs diversifiés et autres				
Fonds communs de placement – Équilibrés	2 500 $	2,4 %	1 849 $	2,0 %
Fonds distincts	1 469	1,4 %	1 190	1,3 %
Autres	1 071	1,0 %	1 560	1,7 %
Total des actifs diversifiés et autres	**5 040 $**	**4,8 %**	**4 599 $**	**5,0 %**
Débiteurs				
(moins le passif)	151 $	0,1 %	277 $	0,3 %
Total de l'actif net	**104 190 $**	**100,0 %**	**94 569 $**	**100,0 %**

1 *Reflète la distribution de l'actif indiquée dans les états financiers des régimes dont l'exercice prend fin entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année indiquée.*
2 *Recalculé*

Coordonnées du BSIF

Les questions concernant le rôle et les attributions du BSIF ainsi que les demandes de renseignements au sujet des régimes de retraite fédéraux sont toujours les bienvenues. Il y a plusieurs façons de communiquer avec nous.

Service téléphonique sans frais
Le BSIF offre un service de renseignements téléphoniques sans frais, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est). Vous pouvez nous joindre au **1 800 385-8647** ou au (613) 990-6011 (appels locaux d'Ottawa et de Gatineau).
Courriel : **extcomm@osfi-bsif.gc.ca**

Internet
L'adresse du site Web du BSIF est la suivante : **www.osfi-bsif.gc.ca**. Notre site donne accès en temps utile à une vaste gamme de renseignements et de documents, y compris des discours, des communiqués, des lignes directrices, la législation, des énoncés de principe, des bulletins, des renseignements financiers et la liste complète des institutions financières et des régimes de retraite que nous réglementons.

Publications
On peut généralement obtenir les publications du BSIF dans notre site Web (www.osfi-bsif.gc.ca) ou en écrivant à l'adresse suivante :

Service de diffusion des publications
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 13e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7655
Télécopieur : (613) 952-8219
Courriel : pub@osfi-bsif.gc.ca

Bureaux du BSIF

Siège social à Ottawa
255, rue Albert
16e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7788
Télécopieur : (613) 952-8219

Montréal
200, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 903
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : (514) 283-4836
Télécopieur : (514) 496-1726

Toronto
C.P. 39
121, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Téléphone : (416) 973-6662
Télécopieur : (416) 973-7021

Vancouver
C.P. 11
1095, rue Pender Ouest
Vancouver (C.-B.) V6E 2M6
Téléphone : (604) 666-5335
Télécopieur : (604) 666-6717